



Gouvernement d'entreprise

Rapports succincts 2018 du Conseil fédéral sur l'atteinte des objectifs stratégiques des entités autonomes de la Confédération

Table des matières

Entités devenues autonomes (département responsable)

Domaine des EPF (DFER).....	5
RUAG Holding SA (DDPS).....	9
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (DFF).....	12
Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV (DFER).....	16
Swisscom SA (DETEC).....	19
Chemins de fer fédéraux CFF SA (DETEC).....	23
La Poste suisse (DETEC).....	27
Skyguide SA (DETEC).....	31
*Musée national suisse MNS (DFI).....	xx
*Pro Helvetia (DFI).....	xx
*Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic (DFI).....	xx
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI (DFJP).....	34
Institut Fédéral de métrologie METAS (DFJP).....	38
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR (DFJP).....	42
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP (DFER).....	46
Swiss Investment Fund for Emerging Markets SIFEM SA (DFER).....	50
Identitas SA (DFER).....	54
*Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN (DETEC).....	xx
Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (DFER).....	58

* Les rapports du MNS, de Pro Helvetia, de Swissmedic et de l'IFSN seront présentés à la fin du mois de juin.

Avant-propos

Entre le 22 mars et le 17 avril 2019, le Conseil fédéral a approuvé les rapports destinés aux Chambres fédérales sur l'atteinte en 2018 des objectifs stratégiques par les entreprises et établissements contrôlés par la Confédération. Grâce au présent recueil, il fournit au public également les principales informations sur l'atteinte des objectifs et la gestion des affaires de ces entités.

Les rapports succincts portent sur les entités autonomes qui, en vertu de l'art. 8, al. 5, de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, sont gérées et contrôlées sur la base d'objectifs stratégiques (RS [172.010](#)). Parmi ces entités, on compte non seulement des fournisseurs de prestations sur le marché tels que Swisscom SA ou RUAG Holding SA, des établissements à caractère monopolistique tels que le domaine des EPF ou l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), mais aussi des entités de la surveillance de l'économie et de la sécurité telles que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le portefeuille des entités autonomes et contrôlées par la Confédération comprend au total 19 entreprises et établissements (nouveau depuis 2018 : Innosuisse).

Les rapports succincts du Conseil fédéral revêtent une importance essentielle pour le gouvernement d'entreprise de la Confédération, c'est-à-dire pour le système de pilotage et de contrôle que la Confédération applique en sa qualité de propriétaire. Ils permettent au Conseil fédéral de montrer dans quelle mesure les unités autonomes ont atteint les objectifs stratégiques fixés par leur propriétaire pour une période quatre ans, notamment en ce qui concerne le mandat sur le service universel et les performances entrepreneuriales. En relation avec les autres rapports, ils permettent aux Chambres fédérales d'exercer la haute surveillance parlementaire sur la politique de la Confédération en tant que propriétaire, et d'influer si nécessaire sur le pilotage et le contrôle des entités concernées.

Les présents rapports résument, pour chaque entité autonome, les informations pertinentes en suivant un schéma normalisé: l'introduction est consacrée à une évaluation globale; la deuxième partie rend compte en bref de l'atteinte des objectifs stratégiques; la partie conclusive expose les principales décisions du Conseil fédéral relatives au résultat de l'exercice 2018. A cet effet, un tableau fournit une vue d'ensemble des principaux indicateurs de performance pour chaque entité.

Mai 2019

Domaine des EPF

Internet : www.ethrat.ch

Siège : Zurich / Berne (Conseil des EPF)

Statut juridique : établissements de la Confédération (EPFZ, EPFL, PSI, WSL, Empa, Eawag)

Conseil des EPF : Fritz Schiesser (président), Paul Herling (vice-président), Lino Guzzella, Martin Vetterli, Joël Mesot, Kristin Becker van Slooten, Marc Bürki, Beatrice Fasana, Barbara Haering, Beth Krasna, Christiane Leister

Directeur administratif : Michael Kaeppli

Organe de révision : Contrôle féd. des finances, Berne

Appréciation synthétique des résultats 2018

Le domaine des EPF est globalement sur la bonne voie dans la réalisation des objectifs stratégiques 2017-2020. Les six institutions du domaine des EPF ont atteint les objectifs dans l'enseignement, la recherche et le transfert de savoir et de technologie (TST) conformément aux objectifs stratégiques. Le nombre d'étudiants et de doctorants a augmenté en 2018. La plus forte augmentation du nombre de nouvelles inscriptions en bachelor a été enregistrée en informatique et technologie de la communication.

Dans la recherche, les institutions occupent des positions de pointe, même en comparaison internationale. Toutefois, les fonds nationaux alloués à la recherche sur une base compétitive ont légèrement diminué. Le Conseil fédéral demande au Conseil des EPF de suivre attentivement cette évolution.

Actives dans le transfert de savoir et de technologie (TST), les institutions encouragent la pensée et l'action entrepreneuriale chez leurs étudiants et leurs collaborateurs. La mise en service et le développement de coûteuses infrastructures de recherche, qui sont aussi à la disposition des autres hautes écoles et des entreprises, renforce l'ensemble de la recherche suisse.

Les institutions entretiennent le dialogue avec la société et veillent à stimuler l'intérêt des écoliers pour les branches MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique).

Les institutions du domaine des EPF sont présentes sur la scène internationale, avec un bon maillage. Leur étroite collaboration avec les hautes écoles suisses, notamment dans le cadre de projets de coopération, leur permet également d'être bien intégrées à l'espace suisse des hautes écoles.

Les institutions offrent des conditions de travail intéressantes qui attirent des chercheurs de pointe, suisse comme étrangers. Toutefois, la proportion de femmes reste inférieure aux attentes à tous les niveaux malgré les efforts déployés pour l'accroître, surtout dans le corps professoral et les directions des écoles et des établissements de recherche. Des efforts supplémentaires sont nécessaires. Le Conseil fédéral attend également que le domaine des EPF agisse contre les comportements inacceptables sur le lieu de travail.

Chiffres clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	3 714	3 698
Bénéfice net (mio CHF)	50	209
Total du bilan (mio CHF)	6 267	5 837
Ratio de fonds propres (%)	16	21
Personnel (EPT) ¹	19 120	18 632

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise/l'établissement

Contributions et mandats de recherche et prestations scientifiques (mio CHF)	755	743
Donations et legs (mio CHF)	155	120
Nombre d'étudiants/doctorants	32 531	31 293
dont femmes (%)	31,3	30,6
Professeurs (EPT)	818	824
Taux de couverture technique PUBLICA	101,8	108,0
Taux de couverture économique PUBLICA	84,7	89,5

Contributions fédérales et émoluments

Contribution financière de la Confédération (mio CHF)	2 357	2 378
Contribution aux loyers	269	278
Finances de cours et d'inscription et autres émoluments d'utilisation (mio CHF)	41	39

1) La croissance plus que proportionnelle s'explique avant tout par la restructuration des systèmes informatiques de l'EPFZ au 1.1.2019. Ce changement a entraîné la conclusion de 515 contrats de travail avec des assistants auxiliaires (208 EPT) valables jusqu'en janvier 2019 au lieu de décembre 2018, afin de garantir la migration dans le nouveau système et l'exactitude du décompte des heures de travail de 2018. Sans cet effet, la croissance des effectifs serait restée similaire à celle des années précédentes.

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Priorités stratégiques

1. Enseignement : le domaine des EPF propose un enseignement excellent en comparaison internationale, axé sur la recherche et attrayant pour les étudiants.

* Objectifs stratégiques : www.sbf.admin.ch > Hautes écoles > Hautes écoles fédérales (domaine des EPF) > Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le domaine des EPF

Le nombre d'étudiants et de doctorants a augmenté de 4 % entre 2017 et 2018, pour s'établir à 32 531. Cette progression est encore plus forte que celle des années précédentes. Les plus de 1000 étudiants en mobilité témoignent également de l'attractivité internationale de l'enseignement dans les deux EPF.

Dans le contexte de la pénurie de spécialistes dans les disciplines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique), il est réjouissant que les domaines d'études informatique et technologie de la communication et sciences de l'ingénieur affichent une croissance supérieure à la moyenne (respectivement à +11,9 % et +4,4 %).

Afin de maintenir le haut niveau de qualité de l'enseignement, le domaine des EPF a notamment eu davantage recours aux technologies de l'information en complément et en soutien de l'enseignement présentiel. Les offres de formation sont constamment ajustées en fonction des nouveaux développements et des besoins actuels. En 2018, l'EPFZ et l'EPFL ont décidé de lancer conjointement un programme de master en cybersécurité.

2. Recherche : le domaine des EPF maintient sa position de leader dans la recherche internationale.

Les institutions du domaine des EPF ont consolidé leur position dans le peloton de tête de la recherche internationale dans de nombreux domaines. Il n'existe pas d'instrument universel qui permette de mesurer le travail d'un centre de recherche sous tous ses aspects, mais de nombreux signes portent à conclure à une performance d'ensemble réjouissante.

Le pouvoir d'attraction qu'exercent les institutions du domaine des EPF sur les étudiants de master et les doctorants témoigne de la solide réputation du domaine dans la recherche. Il en va de même pour la composition du corps professoral, qui compte à peu près deux tiers d'étrangers. Il en va de même pour la composition du corps professoral, qui compte à peu près deux tiers d'étrangers. Les bons résultats des EPF dans les classements internationaux des universités confirment également l'excellence de leur recherche, même si ces résultats doivent être appréciés avec prudence, chaque classement étant à interpréter en fonction de ses critères et de sa méthodologie. Une analyse bibliométrique exhaustive réalisée par l'Université de Leiden et basée sur les publications scientifiques des années 2007 à 2016 a confirmé l'excellent niveau scientifique du domaine des EPF. Par ailleurs, des chercheurs du domaine des EPF ont reçu de nombreuses distinctions nationales et internationales et des prix scientifiques tels que la médaille Fields ou le Prix Marcel Benoist. En 2018, les institutions du domaine des EPF ont obtenu au total 40 bourses généreusement dotées du Conseil européen de la recherche (ERC Grants).

Les subsides de recherche compétitifs de la Confédération (FNS, Innosuisse et programmes-cadres de recherche de l'UE) et les mandats de la recherche de l'administration fédérale ont couvert en 2018, tout comme l'année précédente, 15 % des revenus du domaine des EPF. Le volume de ces subsides était de 533 millions CHF. Avec 139 millions de francs, les contributions de recherche issues de collaborations avec des entreprises privées ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente (129 millions).

3. Infrastructures de recherche : le domaine des EPF gère et développe des infrastructures de recherche.

Les institutions du domaine des EPF assurent le fonctionnement de plusieurs infrastructures de recherche qu'elles mettent à la disposition d'autres hautes écoles et – à prix coûtant – de l'industrie. En font partie, notamment, le Centro Svizzero di Calcolo Scientifico (CSCS) de Lugano, qui est rattaché à l'EPFZ, la source de rayonnement synchrotron (SLS) et la source de neutrons de spallation (SINQ) du PSI et le Centre de micronanotechnologies (CMI) de l'EPFL.

Le nombre d'utilisateurs des grandes infrastructures PSI et CSCS a augmenté en 2018. Les expériences pilotes menées sur la ligne de lumière ARAMIS du SwissFEL, au PSI, se sont poursuivies en 2018, de même que les travaux sur la deuxième ligne de lumière ATHOS. Celle-ci permettra d'accroître les capacités et de diversifier les expériences.

La plateforme de recherche et d'innovation NEST de l'Empa et de l'Eawag a été complétée en 2018 par deux nouvelles unités dédiées à l'économie circulaire dans l'industrie du bâtiment et à la gestion de l'énergie.

Au CERN, il faut augmenter la capacité du grand collisionneur de hadrons (LHC) et de ses systèmes de détecteurs. Le domaine des EPF participe activement aux travaux de mise à niveau du détecteur CMS et au développement du projet Future Circular Collider (FCC).

4. Transfert de savoir et de technologie (TST) : le domaine des EPF favorise la coopération et les échanges avec l'économie et la société afin de renforcer la capacité d'innovation de la Suisse et sa compétitivité.

Les institutions du domaine des EPF – notamment les établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag – ont mené, en 2018 encore, diverses activités de TST. Leurs partenaires de projet ont été des collectivités, de grandes entreprises, des PME ou des spin-off. Les partenaires des projets de coopération sont des collectivités publiques, de grandes entreprises, des PME ou des entreprises essayées (« spin-offs »). Le domaine des EPF fournit un apport essentiel au parc suisse d'innovation « Switzerland Innovation ».

En 2018, le domaine des EPF a déposé 230 brevets (2017: 206, +11 %), conclu 341 contrats de licence (2017: 377, -10 %), fondé 55 spin-off (2017: 48, +15 %) et enregistré 358 inventions (2017: 343, +4 %) et 36 logiciels (2017: 26, +38 %).

5. Coopération et coordination nationale : le domaine des EPF participe activement à la conception de l'espace suisse des hautes écoles.

Les institutions du domaine des EPF collaborent étroitement avec les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées. Une contribution importante est apportée par les collaborateurs des établissements de recherche, qui enseignent et encadrent des travaux scientifiques dans les EPF et d'autres hautes écoles.

Les institutions du domaine des EPF participent à différents projets de coopération et d'innovation de la Conférence suisse des hautes écoles. Elles s'engagent par exemple dans le développement de plateformes nationales, notamment dans les MOOCs (Swiss MOOC Service) ou les bibliothèques (Swiss Library Service Plattform). Les institutions du domaine des EPF travaillent également en étroite collaboration, entre autres pour la plateforme de recherche et d'innovation NEST.

Enfin, les institutions du domaine des EPF ont poursuivi en 2018 leurs coopérations avec les facultés de médecine et les hôpitaux universitaires. Un des quatre grands axes stratégiques du domaine des EPF pour 2017-2020 concerne la santé personnalisée et les technologies associées. Pour la deuxième fois, une filière bachelor en médecine humaine dotée de 100 places d'études a été proposée par l'EPFZ en 2018. L'EPFL aussi a renforcé son programme-passerelle existant vers les études de médecine dans le cadre du programme spécial médecine. L'EPFZ et l'Université de Bâle ont mis en place en 2018 le Botnar Research Centre for Child Health (BRCC), qui vise à unir la science et la recherche clinique issues de différents domaines afin développer de nouvelles méthodes et des innovations numériques destinées à être utilisées en pédiatrie au niveau mondial.

6. Positionnement et coopération sur le plan international : le domaine des EPF étend sa coopération et son réseau avec les meilleures institutions du monde et renforce son rayonnement international

Les institutions et leurs chercheurs entretiennent un réseau de relations dans le monde entier et déploient un grand nombre d'activités internationales. L'EPFZ assume à la demande de la Confédération le rôle de leading house dans la coopération bilatérale de recherche de la Suisse avec la région d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Le Singapore ETH Centre for Global Environmental Sustainability (SEC) lui offre une plateforme régionale solide pour s'acquitter au mieux de cette tâche. L'EPFZ est aussi active à New York avec son studio EPF sur le thème de la sécurité des informations. L'EPFL, quant à elle, possède une antenne

internationale à Ras Al Khaimah (RAK, Émirats arabes unis) avec des projets dans les domaines de la gestion de l'énergie et de la durabilité.

Les institutions du domaine des EPF sont très sollicitées pour s'associer au développement de grandes installations internationales. Ainsi, le CSCS est membre de l'initiative PRACE (Partnership for Advanced Computing in Europe), qui vise à mettre à la disposition des chercheurs européens des services de calcul et de traitement des données de premier ordre.

7. Rôle dans la société et services nationaux : le domaine des EPF entretient le dialogue avec la société et fournit des services dans l'intérêt de toute la Suisse.

Les institutions du domaine des EPF ont entretenu le dialogue avec la population de diverses manières. Plusieurs manifestations ont grandement suscité l'intérêt des médias, comme le trentième anniversaire du PSI.

Il encourage la relève scientifique par des offres spéciales pour les écoliers. En 2018, il s'est spécialement engagé dans le conseil aux cantons en matière de contenu de l'enseignement et dans la formation continue des enseignants afin de renforcer l'enseignement de l'informatique dans les écoles primaires et secondaires.

Les institutions du domaine assument aussi des tâches spécifiques d'intérêt national, en dirigeant notamment le Service Sismologique Suisse SSS (EPFZ), le Centre de recherche conjoncturelle KOF (EPFZ), l'Inventaire forestier national (WSL en collaboration avec l'OFEV), le bulletin d'avalanches (WSL), le Réseau national d'observation des polluants atmosphériques NABEL (Empa) et le Centre suisse d'écotoxicologie appliquée (Eawag et EPFL).

2. Objectifs financiers

8. Sources de financement et utilisation des ressources : le domaine des EPF élargit la base de son financement et assure que les ressources soient affectées conformément à la stratégie et de manière économique.

Propriétaire du domaine des EPF, la Confédération en est aussi la principale source de financement. En 2018, la contribution de base de la Confédération couvrait 71 % du revenu du domaine, tandis que 15 % était couvert par les fonds compétitifs de recherche et les mandats de recherche de l'administration fédérale. Ces deux valeurs sont restées stables par rapport à l'année précédente. Concernant les fonds de tiers, ceux résultant de l'encouragement de la recherche sur une base compétitive et de la recherche de l'administration fédérale ont été à nouveau légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent (-1 %). Le recul des fonds du FNS (-2 %) s'explique en partie par la clôture de l'initiative de recherche SystemX.ch et du projet Nano-Tera.ch. La diminution des fonds d'Innosuisse (-11 %) est due au faible volume de

nouveaux projets dans le cadre du plan d'action Recherche énergétique suisse coordonnée. En revanche, les fonds de tiers issus des coopérations de recherche avec des partenaires privés (+8 %), ainsi qu'avec les cantons, les communes et les organisations internationales (+13 %) ont augmenté, ainsi que les donations et les legs (+ 29 %).

Les mesures visant à gagner en efficacité et à exploiter les synergies ont été maintenues et ponctuellement développées.

On trouve plus d'informations sur les comptes annuels 2018 du domaine des EPF dans le rapport de gestion 2018 du Conseil des EPF sur le domaine des EPF.

9. Gestion de l'immobilier : le domaine des EPF coordonne l'exploitation des terrains ainsi que des immeubles et veille au maintien de leur valeur et de leur fonction.

Durant l'année sous revue, la valeur et la fonction des immeubles en propriété de la Confédération et utilisés par le domaine des EPF ont été préservées. Le domaine des EPF a en outre prêté attention à un mode de construction durable et conforme aux besoins des personnes handicapées.

3. Objectifs de politique en matière de personnel et de prévoyance

10. Conditions de travail, égalité des chances et relève scientifique : le domaine des EPF est un employeur attractif et responsable.

Les institutions du domaine des EPF sont des employeurs attractifs, qui proposent aux employés des conditions d'engagement concurrentielles. Les chercheurs internationaux apprécient l'environnement et les conditions qui leur sont offertes. Un peu plus de la moitié des collaborateurs sont des ressortissants étrangers. Environ deux tiers des professeurs sont de nationalité étrangère, de même que trois quarts des doctorants. Dans les domaines techniques et administratifs, les institutions du domaine des EPF appliquent systématiquement des mesures pour exploiter pleinement le potentiel de la main-d'œuvre indigène. Globalement, les chiffres clés en matière de personnel sont restés stables au cours des dernières années.

Le Conseil des EPF et les institutions du domaine des EPF ont entrepris diverses actions ces dernières années afin d'augmenter la part des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il a été possible d'augmenter légèrement la part des femmes à tous les niveaux de la carrière académique, mais celle-ci reste néanmoins en-deçà des attentes. En 2018, la part des femmes était de 31,3 % (2017 : 30,6 %) parmi les étudiants et doctorants, de 30,1 % (2017 : 30,0 %) parmi les collaborateurs scientifiques, et de 15,5 % (2017 : 14,9 %) parmi les professeurs (postes à durée limitée et illimitée). Les femmes sont restées sous-représentées dans les directions des

deux EPF et des établissements de recherche. Le Conseil fédéral juge nécessaire de poursuivre les efforts déployés et si possible de les intensifier.

4. Coopérations et participations

En vertu de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les deux EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément aux objectifs stratégiques et aux directives du Conseil des EPF.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Contrôle fédéral des finances, CDF) a contrôlé les comptes annuels consolidés du domaine des EPF pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018. Il constate que les comptes annuels consolidés pour 2018, établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), correspondent aux prescriptions légales et aux instructions du manuel concernant la présentation des comptes du domaine des EPF et recommande de les approuver.

C. Propositions au Conseil fédéral

Conformément à l'art. 35 de la loi sur les EPF, le Conseil des EPF a soumis le rapport de gestion 2018 révisé (comptes annuels compris) à l'approbation du Conseil fédéral.

Il a aussi proposé au Conseil fédéral de lui donner décharge et soumis à ce dernier une proposition sur l'utilisation de l'excédent des recettes.

D. Décision du Conseil fédéral

Lors de sa séance du 22 mars 2019, le Conseil fédéral a approuvé les propositions du Conseil des EPF.

RUAG Holding SA

Internet : www.ruag.com

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Remo Lütolf (président), Paul Häring, Markus Hutter, Sibylle Minder Hochreutener, Jürg Oleas, Marie-Pierre de Bailliencourt

CEO : Urs Breitmeier

Révision externe : KPMG SA, Gümligen-Berne

Appréciation des résultats 2018 en bref

Après évaluation, le Conseil fédéral a constaté que RUAG avait globalement réalisé ses objectifs en 2018. Seul un objectif financier n'a pas été atteint. Bien que le chiffre d'affaires net de 1998 millions de francs dépasse largement celui de l'exercice précédent (1955 mio en 2017), le bénéfice net marque un recul important. Le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (*earnings before interest and taxes*, EBIT) à 106 millions de francs a baissé de 10,8 % par rapport à 2017. Avec une marge EBIT de 5,3 %, la rentabilité ne se situe pas dans la fourchette définie par le Conseil fédéral (de 6 à 8 %). Le bénéfice net a diminué de 15 millions de francs pour s'établir à 74 millions de francs. Le Conseil fédéral accueille favorablement le fait que RUAG Holding SA ait engagé la restructuration de la division Aerostructures, tout en demandant au conseil d'administration de faire le nécessaire pour améliorer considérablement la rentabilité de l'entreprise dans les années à venir afin d'atteindre les objectifs fixés.

RUAG a atteint ses autres objectifs. Le groupe a notamment assuré toutes les prestations contractuelles qu'il devait fournir à l'Armée suisse.

Le groupe a investi 9 % de son chiffre d'affaires net, soit 179 millions de francs dans la recherche et le développement (9,2 % et 181 mio en 2017). Les coûts de recherche et de développement autofinancés s'élèvent à 46 millions de francs (53 mio en 2017). La part du DDPS dans le chiffre d'affaires net affiché de RUAG a augmenté de 21 millions pour atteindre 611 millions de francs.

En 2018, des changements ont été effectués au sein du conseil d'administration. M. Remo Lütolf a été nommé à la présidence tandis que l'arrivée de M^{me} Marie-Pierre de Bailliencourt a apporté des compétences dans le domaine de l'aérospatiale. Sa nomination assure une représentation de la langue française et porte à plus de 30 % la part de femmes dans le conseil d'administration.

Chiffres-clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires net (mio CHF)	1 998	1 955
Bénéfice net (mio CHF)	74	89
Total du bilan (mio CHF)	1996	1 963
Part de fonds propres en %	51,2	51,3
Effectif du personnel (nombre EPT)	9 159	9 083

Chiffres-clés spécifiques

EBITDA (mio CHF)	186	196
EBIT (mio CHF)	106	119
Cash-flow disponible (mio CHF)	94	-58
Position financière nette ¹⁾ (mio CHF)	134	77
Entrées de commandes (mio CHF)	2 221	1 961
Taux de couverture technique Prévoyance RUAG	101,1	103,3

Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale	0	0
Émoluments	0	0

1) Avoir net

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Priorités stratégiques

Gestion des risques et conformité

Pendant l'année sous revue, RUAG a développé la gestion des risques et la conformité. Ces deux domaines ont été intégrés dans une nouvelle unité organisationnelle autonome, qui rapporte directement au *General Counsel*. La gestion des risques à l'échelle du groupe est un élément essentiel du gouvernement d'entreprise. Elle protège les valeurs, les installations et les collaborateurs de RUAG.

Dissociation des activités et développement de RUAG

Une grande importance a été accordée en 2018 au projet de dissociation des activités et de développement de

* Objectifs stratégiques : https://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/entreprises-liees-confederation/ruag_detail_document.html/vbs-internet/fr/documents/entreprises-confederation/ruag/Strategische-Ziele-RUAG-f.pdf.html

RUAG. En juin 2018, le Conseil fédéral a approuvé le concept de dissociation des activités établi par le conseil d'administration et la direction. Sur ce, RUAG a commencé les travaux de dissociation, notamment en établissant la nouvelle structure organisationnelle, laquelle a été implantée au 1^{er} janvier 2019. RUAG a aussi repourvu en grande partie les postes de direction selon la nouvelle structure. En 2018, le groupe a dépensé environ 5 millions pour ces tâches.

Par ailleurs, RUAG a élaboré une planification détaillée de la mise en œuvre pendant l'exercice sous revue. Le Conseil fédéral se prononcera sur celle-ci vraisemblablement au printemps 2019.

Maintenance des systèmes

RUAG appuie l'armée dans la maintenance de ses systèmes et contribue ainsi à assurer la disponibilité opérationnelle. Les prestations d'entretien fournies par RUAG à l'armée sont définies dans des *Service Level Agreements* (SLA). En 2018, les systèmes ont été partout disponibles conformément aux valeurs fixées dans lesdits SLA. Lors de l'exercice sous revue, les activités se sont aussi beaucoup concentrées sur l'optimisation et le gain d'efficacité des mandats de maintenance en cours avec le DDPS.

Le chiffre d'affaires total réalisé avec le DDPS a grimpé à 611 millions de francs lors de l'exercice écoulé (2017 : 590 mio). Le DDPS reste donc le client principal de RUAG, et le plus important aussi.

RUAG conteste les reproches formulés dans la presse, selon lesquels le groupe établirait des factures excessives pour le DDPS. L'audit mené en 2017 par le Contrôle fédéral des finances (CDF) n'a constaté ni violation du contrat dans l'établissement des factures ni financement croisé non autorisé. Afin de faire toute la clarté à ce sujet, le CDF effectuera un contrôle extraordinaire en 2019.

2. Objectifs financiers

Le chiffre d'affaires net a augmenté en 2018 pour atteindre 1998 millions de francs (2017 : 1955 mio). La rentabilité s'est quant à elle une nouvelle fois détériorée l'année passée. Avec une marge EBIT de 5,3 % (2017 : 6,1 %), elle n'atteint désormais plus la fourchette de 6 à 8 % définie par le Conseil fédéral. Le résultat opérationnel d'exploitation (EBIT) a baissé de 10,8 % à 106 millions de francs (2017 : 119 mio). Le bénéfice net a reculé de 15 millions de francs pour s'établir à 74 millions de francs. Les résultats de RUAG sont ainsi clairement inférieurs à la marge de bénéfice d'entreprises européennes comparables. RUAG disposait à fin 2018 d'une position financière nette de 134 millions de francs (2017 : 77 mio), c'est-à-dire que le groupe était sans dettes.

Investissements dans la recherche et le développement

Pendant l'exercice sous revue, RUAG a investi 9 % de son chiffre d'affaires net, soit 179 millions de francs, dans la recherche et le développement (2017 : 9,2 % et 181 mio).

Les coûts de recherche et de développement autofinancés se sont élevés à 46 millions de francs (2017 : 53 mio). Les grands projets de recherche et développement autofinancés ont été menés par les divisions Défense, Aviation et Ammotec.

3. Objectifs de la politique du personnel et de la politique de prévoyance

Politique du personnel conforme aux normes nationales, progressiste, fondée sur des conventions de partenariat social, transparente et respectueuse des principes éthiques

L'effectif moyen du personnel en 2018 était de 9127 collaborateurs (emplois à plein temps, y c. apprentis et employés temporaires), soit 0,7 % de moins que l'année précédente. 4360 collaborateurs étaient employés en Suisse (2017 : 4431).

Si l'effectif moyen du personnel a connu une diminution de 0,7 % pendant l'exercice sous revue, le chiffre d'affaires a lui enregistré une croissance de 2,2 %. En d'autres termes, le chiffre d'affaires par collaborateur en 2018 est en légère augmentation par rapport à celui de l'année précédente.

Engagement pour la formation professionnelle

RUAG forme 328 apprentis en Suisse, toutes régions linguistiques confondues (2017 : 319).

Lors des derniers SwissSkills, les championnats suisses des métiers centralisés à Berne, dix apprentis de RUAG se sont qualifiés pour participer au concours dans cinq professions différentes et ont remporté en tout quatre médailles. Les deux médaillés d'or de RUAG auront l'occasion de montrer une nouvelle fois leur savoir-faire en août 2019 lors des 45^e concours mondiaux des métiers, les WorldSkills, qui se dérouleront à Kasan, en Russie. Ainsi, RUAG est la seule entreprise de Suisse qui participe pour la sixième fois consécutive aux WorldSkills.

En comparaison annuelle, le taux de couverture technique de l'institution de prévoyance du personnel PRÉVOYANCE RUAG a baissé à 101,1 % (2017 : 103,3 %) ; le taux de couverture économique a augmenté à 96 % (2017 : 91,1 %).

4. Coopérations et participations

En 2018, Clearswift, l'entreprise britannique de cybersécurité, a réalisé un chiffre d'affaires de 32 millions de francs (2017 : 25 mio).

RUAG Aerostructures a pu accélérer sa cadence de production dans le programme Airbus-Single-Aisle, entraînant ainsi une forte croissance du chiffre d'affaires. Toutefois, la mise en place des capacités requises dans ce contexte et la délocalisation partielle de la production en Hongrie se sont heurtées à des difficultés qui ont conduit à une péjoration du résultat d'exploitation et nu à la rentabilité du groupe RUAG.

RUAG Space a compensé le recul de l'activité spatiale en Europe par un développement des activités sur le marché nord-américain. À Decatur, en Alabama, elle a terminé la première coiffe de charge utile destinée à l'engagement dans l'espace. En 2020, celle-ci effectuera le premier vol avec une fusée Atlas-5 pour une mission du gouvernement américain.

RUAG Ammotec a pu largement compenser le recul au niveau mondial du marché dans le segment Chasse et Sport par une forte croissance du segment Forces armées et Forces de l'ordre. Une commande importante du DDPS et des commandes pour des armées d'Europe ont conduit à un bon résultat commercial.

B. Rapports de l'organe de révision

Les deux rapports de l'organe de révision KPMG SA, Gümligen-Berne, sur les comptes consolidés du groupe RUAG et les comptes annuels de RUAG Holding SA ne comportent pas de restrictions, d'avis ou d'avenants.

C. Propositions à l'assemblée générale

À l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2019, le conseil d'administration soumet les propositions suivantes :

1. lecture des rapports de l'organe de révision et approbation du rapport de gestion, des comptes consolidés 2018 du groupe et des comptes annuels 2018 de RUAG Holding SA ;
2. acceptation de l'affectation du résultat de RUAG Holding SA et du versement d'un dividende de 30 millions de francs ;
3. décharge donnée aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe ;
4. réélection des membres du conseil d'administration pour une année supplémentaire : Remo Lütolf, Markus Hutter, Paul Häring, Sibylle Minder Hochreutener, Jürg Oleas et Marie-Pierre de Bailliencourt ;
5. réélection de Remo Lütolf à la présidence du conseil d'administration pour une année supplémentaire ;
6. renouvellement du mandat de l'organe de révision externe KPMG SA pour une année supplémentaire ;
7. report à une assemblée générale extraordinaire de la décision consistant à fixer un plafond maximal pour le montant total des rémunérations du conseil d'administration en 2020 (président du CA inclus) en raison de la dissociation des activités de RUAG Holding SA ainsi que du remaniement de la structure de la société qui en résulte en 2019 et 2020 ;

8. détermination des honoraires et des prestations complémentaires des membres du conseil d'administration comme suit :

- président CA	CHF 180 000
- vice-président CA	CHF 110 000
- membres CA (autres)	CHF 85 000
- prestations complémentaires (frais) 10 % des honoraires ;	

9. report à une assemblée générale extraordinaire de la décision consistant à fixer un plafond maximal pour le montant total des rémunérations de la direction du groupe en 2020 (président du CA inclus) en raison de la dissociation des activités de RUAG Holding SA ainsi que du remaniement de la structure de la société qui en résulte en 2019 et 2020 ;
10. sous réserve des négociations salariales annuelles, renonciation aux augmentations (y c. primes, frais, etc.) pour les membres de la direction du groupe.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 22 mars 2019, le Conseil fédéral a demandé à la cheffe du DDPS d'accepter les propositions soumises par le conseil d'administration à la 20^e assemblée générale ordinaire de RUAG Holding SA.

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Site Internet: www.finma.ch

Siège: Berne

Forme juridique: établissement de la Confédération

Conseil d'administration: Thomas Bauer (président), Marlene Amstad (vice-présidente), Philippe Egger (jusqu'au 31.1.2018), Bernard Keller, Yvan Lengwiler, Günter Pleines, Renate Schwob, Martin Suter, Franz Wipfli

Directeur: Mark Branson

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2018 en bref

Les objectifs stratégiques de la FINMA pour sa troisième période stratégique (2017-2020) ont été approuvés par le Conseil fédéral le 16 novembre 2016. Arrivée à la moitié de la période stratégique en cours, la FINMA a accompli des progrès considérables dans la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Il reste encore des travaux importants à réaliser ces deux prochaines années. La mise au point de plans d'urgence crédibles pour les banques d'importance systémique est d'une importance capitale, tant pour la FINMA que pour la place financière suisse. En l'absence de plans d'urgence crédibles et de solides bases légales pour parer à l'éventualité d'une nouvelle crise, la problématique du *too big to fail* n'est pas encore suffisamment désamorcée. Par ailleurs, la surveillance du comportement commercial des assujettis doit rester l'une des préoccupations centrales de la FINMA en matière de surveillance. La mise en œuvre efficace des nouvelles tâches liées à la LSFIn et à la LEFin sera une autre priorité pour les années à venir.

L'évolution actuelle de l'environnement constitue un défi particulier pour la FINMA dans le cadre de sa mission première qu'est la surveillance. Les taux d'intérêt négatifs, les niveaux d'évaluation historiquement très élevés de plusieurs classes d'actifs, les développements politiques dans les activités transfrontalières et les innovations technologiques entraînent des changements profonds et de nouveaux risques. La tendance à la consolidation des banques et de certaines branches d'assurance se poursuit.

La FINMA a bouclé l'exercice 2018 sur un bénéfice de 11,9 millions de francs. Le produit principal des comptes 2018 provient des taxes de surveillance payées par les assujettis à la surveillance (104,3 millions de francs). Le plus gros poste de dépenses concerne les charges de personnel pour un montant de 95,5 millions de francs. La dotation moyenne en personnel de la FINMA est restée en 2018 à 492 postes à plein temps.

Chiffres-clés	2018	2017
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	130,5	133,0
Bénéfice net (mio CHF)	11,9	11,6
Total du bilan (mio CHF)	165,0	148,0
Réserves LFINMA (mio CHF) ¹⁾	83,8	72,2
Ratio de fonds propres en % ²⁾	28,8	29,1
Effectifs (nombre d'EPT) ³⁾	492,0	492,0

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Charges d'exploitation (mio CHF)	117,9	120,7
Charges de personnel (mio CHF)	95,5	97,3
Degré de couverture technique PU-BLICA en %	101,1	107,4
Degré de couverture économique PU-BLICA en %	79,4	80,7

Taxes et émoluments

Taxes de surveillance (mio CHF)	104,3	107,8
Émoluments (mio CHF)	25,2	24,5

¹⁾ Selon l'art. 16 LFINMA, la FINMA est tenue de constituer dans un délai raisonnable des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel.

²⁾ Les gains et pertes actuariels de l'institution de prévoyance de la FINMA sont comptabilisés directement dans le capital propre.

³⁾ Il s'agit de postes à durée tant déterminée qu'indéterminée.

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Priorités stratégiques

Les objectifs que la FINMA poursuit durant sa troisième période stratégique (2017-2020) portent sur les sept domaines suivants:

(1) *Stabilité financière et surveillance prudentielle: la FINMA veille à une bonne capitalisation des banques et des assurances.*

* Objectifs stratégiques: <https://www.finma.ch/fr/finma/objectifs/strategie/>

En règle générale, les banques présentent une base de fonds propres solide, souvent supérieure au minimum requis. Les deux grandes banques d'importance systémique mondiale (Credit Suisse et UBS) ont réussi à renforcer en partie leur base de fonds propres. Le capital nécessaire à un assainissement ou une liquidation éventuels en cas de crise (*bail-in bonds*) est renforcé de manière rigoureuse.

Le secteur de l'assurance s'appuie sur des ratios de solvabilité très solides, qui ont légèrement augmenté dans presque toutes les branches, l'assurance-vie ayant enregistré la hausse la plus sensible. Les travaux d'introduction ou de révision des modèles standard pour le Test suisse de solvabilité (SST) sont achevés dans la plupart des domaines.

Par ailleurs, la FINMA a intensifié durant l'exercice sous revue ses opérations de surveillance en relation avec les risques accrus sur le marché immobilier et hypothécaire, notamment au moyen de contrôles sur place ciblés. Elle a réalisé des contrôles directs auprès de banques et d'assurances, qui portaient également sur les risques liés à l'externalisation. Enfin, elle a fait avancer les travaux préparatoires conceptuels et organisationnels en vue de l'introduction de la nouvelle licence Fintech.

En 2019, la FINMA entend différencier davantage son approche de surveillance pour les assujettis de petite taille présentant de faibles risques. En outre, elle se concentrera de nouveau sur les risques liés aux déséquilibres du marché immobilier et hypothécaire. Les cyberrisques, la gestion du Brexit et la suppression de taux de référence tels que le LIBOR constituent d'autres axes de surveillance prioritaires.

(2) Comportement commercial / enforcement: la FINMA influence positivement et durablement le comportement commercial des établissements financiers, notamment en matière de lutte contre les pratiques de blanchiment d'argent.

Les thématiques liées au comportement commercial telles que la lutte contre le blanchiment d'argent, l'intégrité du marché, l'adéquation des placements (*suitability*) et les prestations de services transfrontières sont entièrement intégrées dans les processus standardisés de surveillance courante. Dans le cadre de procédures d'*enforcement*, la FINMA a entre autres prononcé des interdictions de pratiquer et d'exercer de plusieurs années à l'encontre de négociants et a ordonné la confiscation des gains indûment acquis pour un montant de plusieurs millions.

Dans le domaine de l'assurance-maladie privée, la FINMA a imposé notamment diverses baisses de tarifs ou rejeté des demandes d'augmentation des tarifs dans la mesure où celles-ci ne présentaient pas de base technique suffisante, aux fins de la protection des assurés. En ce qui

concerne les activités illégales, elle a concentré ses efforts sur le dépistage de modèles commerciaux peu sérieux basés sur la technologie *blockchain*.

En 2019, la FINMA prévoit de poursuivre sa surveillance intense dans le domaine du blanchiment d'argent et de tirer profit des leçons des procédures passées afin de perfectionner ses activités de surveillance. En matière de *suitability*, il est prévu de vérifier l'état d'avancement des préparatifs des assujettis dans la perspective de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les services financiers (LSFin). La FINMA sera par ailleurs toujours très occupée par les thématiques de la technologie *blockchain* et des *initial coin offerings* (ICO).

(3) Resolution: des plans d'urgence fonctionnels et des stratégies d'assainissement et de liquidation crédibles permettent de désamorcer le problème du too big to fail.

Les progrès accomplis au niveau de la capacité d'assainissement et de liquidation des deux banques d'importance systémique mondiale ont permis à la FINMA d'accorder des rabais individuels sur les composantes *gone concern* des fonds propres. En outre, la FINMA a examiné les derniers projets de plan d'urgence des deux grandes banques et mis en évidence les principaux points à améliorer.

En ce qui concerne les trois banques d'importance systémique nationale (PostFinance, Raiffeisen et ZKB), la FINMA a réalisé moins de progrès dans l'élaboration de stratégies d'assainissement et de liquidation et de plans d'urgence crédibles. Des approches générales ont été définies pour les stratégies d'assainissement et de liquidation et des projets de plans d'urgence ont été ébauchés.

En 2019, la FINMA entend s'engager pour que les deux banques d'importance systémique mondiale lui soumettent d'ici la fin de l'année des plans d'urgence crédibles et applicables. Pour ce qui est des trois banques d'importance systémique nationale, la définition des stratégies d'assainissement et de liquidation concrètes reste la priorité. Une fois ces stratégies définies, il conviendra de mettre au point des plans d'urgence crédibles. S'agissant des infrastructures des marchés financiers d'importance systémique, la définition concrète des stratégies d'assainissement et de liquidation est prévue pour 2019.

(4) Accompagnement du changement structurel: face au changement structurel, la FINMA contribue positivement à la stabilité du système et à la protection des créanciers et des assurés.

La FINMA mise de plus en plus sur le recours à des liquidateurs et administrateurs de faillite externes. Ainsi, le taux de procédures liquidées a pu être augmenté et les ressources en personnel, quoique limitées, ont pu être affectées de façon ciblée à la coordination et à la supervision des opérations.

En 2019, la FINMA procédera de façon ciblée à des contrôles auprès de banques et d'assurances en liquidation afin de s'assurer que les intérêts des créanciers et des assurés sont dûment protégés et que les frais de liquidation sont financés de manière adéquate. Dans le secteur boursier, si la commission européenne devait ne pas prolonger à temps la reconnaissance de l'équivalence boursière, la FINMA intensifierait sa surveillance dans ce domaine et appliquerait les mesures éventuelles arrêtées par le Conseil fédéral et relevant du domaine de compétences de la FINMA.

(5) Réglementation propice à l'innovation: la FINMA s'engage pour que les obstacles réglementaires à la concurrence qui sont inutiles soient éliminés pour les modèles d'affaires innovants et pour que des conditions-cadres appropriées soient créées.

La FINMA a participé à la création de la nouvelle catégorie d'autorisation pour les entreprises Fintech sous la responsabilité du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Elle a adapté ses prescriptions en matière d'obligations de diligence dans le domaine de l'identification des clients par vidéo et en ligne sur la base des nouvelles évolutions technologiques et des premières expériences faites. Elle a en outre publié des guides pratiques et organisé à Zoug, Genève et Lugano des tables rondes concernant les Fintech et les ICO.

La FINMA a par ailleurs travaillé sur un concept de «régime des petites banques», qui a pour but de réduire la complexité et la densité de la réglementation pour les petites banques particulièrement sûres sans pour autant menacer la protection des créanciers et la stabilité du système financier.

En 2019, la FINMA veut s'employer notamment à terminer la mise au point du régime des petites banques, sous la direction du SFI. Elle veillera également à ce que les demandes de licence Fintech soient traitées de manière efficace. Enfin, elle offrira son assistance technique au groupe de travail institué par le SFI sur la technologie *blockchain* et les ICO.

(6) Réglementation générale: la FINMA s'engage pour une réglementation des marchés financiers fondée sur des principes et encourage une équivalence intelligente vis-à-vis des prescriptions internationales concernées.

Dans le cadre des projets législatifs (en particulier LSFIn, LEFin et révision de la LSA) dirigés par le SFI, la FINMA a mis ses compétences techniques à disposition et déposé ses requêtes en matière de surveillance. Elle a également contribué à la mise en œuvre des recommandations formulées par le GAFI suite à l'évaluation mutuelle de la Suisse en révisant son ordonnance sur le blanchiment d'argent.

En 2019, la FINMA poursuivra la mise au point des dispositions d'exécution technique relatives à la LSFIn et à la

LEFin qui relèvent de sa compétence. Par ailleurs, elle continuera d'apporter son soutien aux projets législatifs dirigés par le SFI (en particulier LSFIn, LEFin, révision de la LSA, droit de l'insolvabilité bancaire, Bâle III).

(7) Efficience / organisation interne: en principe, les coûts de la surveillance n'augmentent que si le législateur décide de nouvelles tâches. De nouveaux gains d'efficience sont possibles grâce à une orientation résolument axée sur les risques et une définition claire des priorités, aussi bien dans l'activité de surveillance effectuée directement par la FINMA que dans l'audit prudentiel.

Des mesures concrètes ont été définies pour optimiser le rapport coût-utilité des activités d'audit. Selon la FINMA, ces mesures s'accompagneront d'une réduction du volume des activités d'audit de base et permettront donc de réaliser des économies considérables au niveau des banques et des gestionnaires d'actifs soumis à la surveillance de la FINMA. De plus, la FINMA a introduit une nouvelle plate-forme de saisie numérique qui permet de recenser des données de manière efficace et de traiter directement les données ainsi recueillies.

Les coûts et l'effectif de la FINMA sont globalement stables depuis plusieurs années. Les nouvelles tâches liées à l'entrée en vigueur de la LSFIn et de la LEFin entraîneront néanmoins une hausse des coûts de la FINMA dès 2020. L'utilisation accrue d'outils numériques sera de nouveau l'une des priorités pour les années à venir. En 2019, la FINMA mettra également en œuvre les adaptations intervenues en matière d'activités d'audit.

2. Objectifs financiers

Le financement de la surveillance des marchés financiers est assuré exclusivement par les assujettis. La FINMA ne reçoit pas de fonds de la Confédération. Elle a bouclé l'exercice 2018 sur un bénéfice de 11,9 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 0,3 million de francs par rapport à l'exercice précédent (+ 2,2 %). Le produit principal des comptes 2018 provient des taxes de surveillance payées par les assujettis à la surveillance (104,3 millions, contre 107,8 millions en 2017; - 3,2 %). Le plus gros poste de dépenses concerne les charges de personnel avec un montant de 95,5 millions de francs (97,3 millions en 2017; - 1,9 %).

En vertu de l'art. 16 de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA; RS 956.1), la FINMA est tenue de constituer des réserves d'un montant équivalent à un budget annuel pour exercer son activité de surveillance. Les réserves sont alimentées chaque année à hauteur de 10 % des charges annuelles par domaine de surveillance, jusqu'à atteindre – ou réatteindre – l'équivalent d'un budget annuel. Jusqu'ici, les réserves ont été constituées conformément aux exigences légales. Toutefois, contrairement aux prévisions, elles ne correspondent pas encore

à 100 % du budget annuel à l'issue de la dixième année d'existence de la FINMA, mais s'élèvent actuellement à environ 80 % en raison de l'évolution des coûts de celle-ci juste après la crise financière. Les réserves requises seront donc constituées sur une période plus longue que prévu.

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

La dotation moyenne en personnel de la FINMA est restée stable en 2018 avec 492 postes à plein temps (+ 0 %). Les différences salariales entre hommes et femmes, mesurées avec l'outil de contrôle de l'égalité salariale de la Confédération, se sont élevées à 3,1 % (comme en 2017) et sont ainsi inférieures au seuil de tolérance de 5,0 %.

La Caisse fédérale de pensions PUBLICA a décidé d'adapter au 1^{er} janvier 2019 les bases de calcul de toutes ses caisses de prévoyance et d'abaisser le taux de conversion pour les rentes à venir. Pour atténuer les effets de cette décision, l'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la FINMA a arrêté des mesures conformes aux conditions du marché et apporté des changements à la solution de prévoyance. Ces mesures permettront à tous les employés de la FINMA de toucher environ 95 % du niveau de prestations qui était prévu jusqu'alors. Le Conseil fédéral a approuvé les modifications apportées à la caisse de prévoyance de la FINMA au printemps 2018.

4. Coopérations et participations

La FINMA participe activement aux activités de divers organismes internationaux du domaine financier. Elle a également conclu des accords de coopération avec différentes autorités de surveillance.

En revanche, la FINMA ne prend pas part à d'autres formes de coopération et ne détient aucune participation dans d'autres entités juridiques.

B. Rapport de l'organe de révision

Les comptes annuels ont été audités par l'organe de révision de la FINMA, à savoir le Contrôle fédéral des finances (CDF). Dans son rapport du 7 mars 2019, le CDF confirme que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de même que des flux de trésorerie en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et qu'ils sont conformes à la LFINMA. Il existe également un système de contrôle interne défini selon les prescriptions du conseil d'administration de la FINMA, relatif à l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur le contrôle des finances (LCF; RS 614.0) et à la norme d'audit suisse 890. Le CDF recommande d'approuver ces comptes annuels.

C. Décisions du Conseil fédéral

L'art. 21, al. 2, LFINMA dispose que la FINMA doit examiner au moins une fois par an avec le Conseil fédéral sa stratégie en matière de surveillance et les questions d'actualité relevant de la politique applicable à la place financière dans le cadre d'entretiens institutionnalisés. Le dernier entretien entre le Conseil fédéral et la FINMA a eu lieu le 14 novembre 2018.

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'activité 2018 de la FINMA le 22 mars 2019.

D. Autres événements importants

Le 6 mars 2018, le Conseil national a transmis le postulat 17.3566 (Vogler Karl, *Faire la lumière sur les conséquences financières des circulaires publiées par la FINMA*). Ce postulat invite le Conseil fédéral à établir un rapport faisant la lumière sur les coûts qu'entraînent pour les établissements financiers concernés les circulaires que la FINMA publie pour encadrer leur activité.

Le Conseil national (conseil prioritaire) ayant adopté le 13 décembre 2017 la motion 17.3317 (Landolt Martin, *Marchés financiers. Répartir clairement les responsabilités entre pilotage politique et surveillance*), le Conseil des États (second conseil) a fait de même le 13 décembre 2018.

Le 3 juillet 2018, la Commission de gestion du Conseil des États a achevé ses travaux concernant le respect du principe de légalité par la FINMA, menés sur la base d'une requête de surveillance, et a jugé qu'aucune mesure supplémentaire ne devait être prise par la haute surveillance parlementaire.

Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV)

Internet: www.serv-ch.com

Siège: Zurich

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil d'administration: Thomas Daum (président), Barbara Hayoz (vice-présidente), Caroline Gueissaz, Burkhard Huber, Christoph Meier, Laura Sadis, Anne-Sophie Spérisen, Reto Wyss, Urs Ziswiler

CEO: Peter Gisler

Organe de révision externe: KPMG AG, Zurich

Appréciation des résultats de 2018 en bref

En 2018 aussi, la SERV a soutenu efficacement l'industrie d'exportation dans un contexte difficile. Elle a donné 934 accords de principe (AP) et émis des assurances et des garanties (PA) pour un total de 5252,0 millions de francs (nouvelle exposition). La hausse de l'exposition malgré un nombre d'opérations constant s'explique par la conclusion de plusieurs opérations de grande envergure, notamment la couverture de la livraison au Brésil d'une centrale combinée à gaz de 1,5 gigawatt.

Le montant des expositions (AP et PA) s'élevait à 8673,8 millions de francs à fin 2018. Les fonds propres de la SERV atteignaient 2,7 milliards de francs à fin 2018 ; la SERV dispose ainsi d'une bonne capacité à assumer les risques malgré la forte hausse des nouveaux engagements. Comme fin 2018, la SERV percevait de nets signaux du marché indiquant que le plafond d'engagement actuel pourrait être totalement utilisé à court ou à moyen terme dès 2019, le Conseil fédéral a approuvé en décembre 2018 une augmentation du plafond d'engagement, qu'il a porté de 14 à 16 milliards de francs. Au 31.12.2018, le plafond d'engagement était utilisé à 71%.

Dans son activité, la SERV respecte le principe de subsidiarité et les principes de la politique étrangère de la Suisse. Elle tient compte des points soulevés par les groupes externes en accordant une priorité élevée aux aspects de la durabilité dans le cadre de ses opérations d'assurance et en assurant un échange d'informations avec les organisations de la société civile. Elle consulte en outre régulièrement les assureurs privés.

Grâce aux primes élevées encaissées pour certains projets d'envergure, la SERV a dépassé de 53,8 millions de francs l'objectif de l'autofinancement en 2018. Par contre, le résultat d'entreprise est de seulement 2 millions de francs en raison des charges de sinistres élevées et du recul des recettes liées aux rééchelonnements de dettes.

La SERV s'engage pour la conciliation du travail et de la famille ; elle forme trois apprentis. En 2018, ses effectifs ont augmenté par rapport 2017, passant de 51 à 53 collaborateurs en raison de l'accroissement de la charge de travail.

Le Conseil fédéral conclut que la SERV a fait le nécessaire en 2018 pour atteindre ses objectifs stratégiques et qu'elle est en mesure de continuer à soutenir efficacement les exportateurs avec ses produits.

Chiffres clés	2018	2017
Finances et personnel		
Recettes de primes (mio CHF)	94,5	64,1
Résultat d'entreprise (mio CHF)	2,0	69,8
Autofinancement (mio CHF)	53,8	13,1
Effectif (EPT)	50,00	47,8

Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Exposition (mio CHF)*	8673,8	8257,4
Nouvelle exposition (mio CHF)	5252,0	4141,0
Nouvelle exposition (nbre de polices)	934	933
		39,6
Indemnités versées (mio CHF)	72,8	
Charges de sinistres (mio CHF)	104,5	10,0
Capital (mio CHF)	2770,3	2768,3
Taux de couverture technique de la caisse de pension (%)	108,9	117,6
Taux de couverture économique de la caisse de pension (%)	93,3	100,9

Contributions fédérales et émoluments

Contribution de la Confédération (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0

* La méthode de calcul de l'exposition a été révisée en 2018. Pour améliorer la comparabilité, les chiffres de 2017 ont également été calculés selon la nouvelle méthode.

A. Réalisation des objectifs 2018*

1. Priorités stratégiques

- *Soutenir activement les exportateurs suisses*

En 2018, la SERV a donné des accords de principe (AP) et émis des assurances et des garanties (PA) pour un montant total de 5252,0 millions de francs (nouvelle exposition), ce qui représente une hausse de plus de 1,1 milliard de francs par rapport à 2017. Le volume des PA émises (nouveaux engagements) a augmenté, pour passer de 2183,1 millions de francs en 2017 à 4027,7 millions de francs en 2018 (+84 %). Le nombre des nouveaux AP donnés et des PA émises est resté élevé (934 contre 933 en 2017). La progression des nouveaux engagements

* Objectifs stratégiques : <https://www.serv-ch.com/fr/organisation/a-propos-de-la-serv/>

tient principalement à l'accroissement du nombre des opérations d'envergure assurées.

Cette évolution se reflète dans la hausse marquée des primes encaissées, qui ont atteint 94,5 millions de francs (contre CHF 64,1 mio en 2017). Dans le même temps, les charges de sinistres, très basses en 2017 (CHF 10 mio), ont explosé en 2018 pour atteindre 104,5 millions de francs, en raison principalement de réévaluations et de provisions à hauteur de 80 millions de francs. La hausse des charges de sinistres, le recul des recettes liées aux rééchelonnements de dettes et l'absence d'intérêts créditeurs sur placements ont fait que le résultat d'entreprise était de 2 millions de francs.

- *Soutenir de manière ciblée le financement des exportations via le marché financier*

Dans le cadre du financement des exportations, la SERV collabore étroitement avec des acteurs du secteur financier. Depuis plusieurs années, elle observe qu'il est toujours plus difficile de trouver un financement pour les exportations, en particulier pour les opérations de petite envergure. Elle suit cette évolution de près et a déployé en 2018 des efforts fructueux pour y remédier. La SERV a prouvé sa capacité d'innovation dans le cadre de plusieurs opérations de grande envergure. Il convient de mentionner en particulier l'opération portant sur une centrale combinée à gaz de 1,5 gigawatt de General Electric, à Porto de Sergipe (Brésil). La SERV soutient, par le biais d'une assurance de crédit acheteur équivalant à 1 milliard de francs, le financement d'un projet en monnaie locale qui est fourni au moyen d'une combinaison d'obligations (couvertes par la SERV) placées sur le marché des capitaux américain et de crédits octroyés par des institutions financières multilatérales. La couverture de ce type de structure financière par une agence d'assurance-crédit à l'exportation (ACE) est inédite, raison pour laquelle le projet et la couverture ont beaucoup fait parler d'eux sur le marché.

- *Promouvoir l'accès des PME aux instruments de financement des exportations*

La demande pour les produits destinés à préserver les liquidités que sont l'assurance du crédit de fabrication et la garantie de *bonds*, inscrits dans la loi en 2016, reste forte, en particulier du côté des PME. En moyenne pluriannuelle, les PME représentent environ deux tiers des quelque 334 clients actifs de la SERV. Les assurances en faveur de PME constituent près de 70 % des opérations de la SERV, mais l'exposition liée à ces opérations représente moins de 25 % de l'ensemble de l'exposition.

La SERV et ses services ont été très bien évalués lors de l'enquête de satisfaction effectuée auprès de la clientèle en 2018. Dans le but de maintenir ce bon résultat, la SERV travaille d'arrache-pied pour améliorer son efficacité. Avec l'aide d'une entreprise de conseil, elle a procédé en 2018 à une analyse approfondie de ses proces-

sus opérationnels. L'objectif était de soumettre le traitement des affaires à un examen critique, de mettre au point des propositions d'amélioration et de créer une base solide pour la modernisation en cours du système informatique. La SERV a conscience du potentiel d'amélioration et continuera d'accorder une priorité élevée à l'accès des PME à ses produits.

- *Tenir compte des principes de la politique étrangère de la Suisse et de ses engagements en matière de droit international*

Dans son activité, la SERV respecte les principes de la politique étrangère et les engagements en matière de droit international public de la Suisse. À cet effet, elle utilise, depuis 2008, une méthode intégrée d'examen de la conformité, et applique les recommandations de l'OCDE sur le devoir de diligence sociale et environnementale (approches communes). En 2018, 89 AP et 221 PA ont été examinés à l'aune des approches communes, ce qui correspond à environ un tiers des AP donnés et PA émis durant l'année sous revue. La SERV épaula le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) dans la négociation de normes internationales sur le financement des crédits à l'exportation au sein de l'OCDE et du Groupe de travail international sur les crédits à l'exportation (GTI). Elle s'investit en outre dans les négociations de rééchelonnement de la dette au sein du Club de Paris.

- *Tenir compte des points soulevés par les groupes externes*

La SERV mène chaque année un dialogue avec les organisations de la société civile afin de garantir la prise en considération de leurs préoccupations dans sa politique commerciale.

Elle respecte le principe de subsidiarité et, conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (OASRE), n'assure pas les risques couverts par le marché. Elle se fonde sur la pratique de l'Union européenne pour opérer la distinction entre les risques couverts par le marché et les risques non couverts par le marché. Dans les pays où les risques sont en principe couverts par le marché, elle assure ainsi uniquement les crédits à l'exportation à court terme lorsque les assurances privées refusent de les couvrir. Le nombre de ces exceptions reste stable en moyenne pluriannuelle et a représenté environ 3 % des opérations en 2018.

2. Objectifs financiers

En 2018, la SERV a révisé sa méthode de calcul de la nouvelle exposition et des nouveaux engagements. Par le passé, les intérêts nominaux de toutes les périodes d'intérêt futures étaient additionnés sur l'ensemble de la durée d'un crédit à l'exportation, ce qui, du point de vue de la SERV, donnait lieu à des montants irréalistes tant pour l'exposition que pour les engagements. Désormais, l'inté-

rêt pris en considération se limite à une période d'intérêt (6 mois). De plus, le montant des engagements indiqués est le volume des engagements après déduction des réassurances auprès d'ACE publiques. Cette nouvelle méthode de calcul a une incidence sur la preuve d'autofinancement et la présentation de l'état du capital. Pour améliorer la comparabilité des données, les chiffres de 2017 ont également été calculés selon la nouvelle méthode.

En 2018, la SERV affiche un «loading» positif; les primes encaissées sont supérieures au montant nécessaire pour couvrir le risque actuariel. Le calcul de l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est lui aussi positif, à 53,8 millions de francs. Étant donné que la SERV n'a pas perçu d'intérêts créditeurs sur placements, l'autofinancement au niveau de l'entreprise (autofinancement 2) est identique à l'autofinancement 1.

Grâce au résultat d'entreprise de 2,0 millions de francs à fin 2018, le capital total de la SERV a augmenté à 2770,3 millions de francs, ce qui correspond à une hausse de 742,1 millions par rapport à son bilan d'ouverture en 2007. La SERV est ainsi parvenue au fil des ans à renforcer considérablement sa capacité à assumer les risques. Comme fin 2018, la SERV percevait de nets signaux du marché indiquant que le plafond d'engagement actuel pourrait être totalement utilisé dès 2019, elle a demandé au Conseil fédéral de relever le plafond d'engagement, de 14 à 16 milliards de francs, demande que le Conseil fédéral a approuvée en décembre. Au 31.12.2018, le plafond d'engagement relevé était utilisé à 71 %.

3. Objectifs en matière de personnel

L'expérience a montré ces dernières années que la SERV se profile comme un employeur attrayant, compétitif et favorable à la famille grâce à la politique qu'elle pratique en termes de personnel et de rémunération. À fin 2018, elle occupait 53 collaborateurs (sans compter les 3 apprentis, 2 stagiaires et 2 employés temporaires) pour un total de 50 EPT. La légère hausse par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'accroissement de la charge de travail en raison de la complexité grandissante des demandes d'assurance et de l'augmentation des cas de sinistres et de recouvrement. En 2018, la SERV a mis l'accent sur la gestion du changement, qui a comporté une amélioration des processus et des modifications dans la structure de l'organisation. Par ailleurs, le système salarial a été revu en tenant compte de références externes. La SERV a obtenu une certification en 2018 attestant qu'elle respecte l'égalité salariale entre les sexes.

4. Coopérations et participations

La SERV a poursuivi en 2018 sa coopération de longue date avec le secrétariat de scienceindustries, l'organisation économique du secteur suisse chimie-pharma-biotech, en rapport avec l'établissement de polices globales

pour les entreprises membres de l'association. Elle n'a pris aucune participation dans une autre société.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (KPMG) a procédé à l'audit des comptes annuels (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe aux comptes annuels) et de la preuve d'autofinancement de la SERV pour l'exercice 2018. Il estime que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation publiés dans le rapport annuel. Il confirme l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) conçu selon les directives du conseil d'administration.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le rapport annuel 2018 de la SERV, y compris les comptes annuels, a été soumis au Conseil fédéral pour approbation, et le rapport du conseil d'administration de la SERV relatif à la réalisation des objectifs stratégiques pour 2018 ainsi que le rapport de l'organe de révision du 22.2.2019 lui ont été présentés pour information. La confirmation de l'organe de révision a également été soumise au Conseil fédéral.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 3 avril 2019, le Conseil fédéral a approuvé les rapports cités au point C qui lui ont été soumis pour approbation ou présentés pour information. Il a également donné décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

E. Autres événements notables

En avril 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a publié son rapport sur l'exécution du mandat légal et la réalisation des objectifs stratégiques de l'assurance contre les risques à l'exportation. Les recommandations qu'il a émises à l'intention de la SERV, en particulier concernant l'organisation et la réalisation des achats, ont été intégralement mises en œuvre jusqu'en été 2018.

Swisscom

Internet: www.swisscom.ch

Siège: Ittigen

Forme juridique: société anonyme

Cotation: Bourse suisse SIX

Participation de la Confédération: 51 %

Conseil d'administration: Hansueli Loosli (président), Barbara Frei, Frank Esser, Anna Mossberg, Catherine Mühlemann, Roland Abt, Valérie Berset Bircher et Alain Carrupt (représentants du personnel), Renzo Simoni (représentant de la Confédération)

CEO: Urs Schaeppi

Organe de révision externe: KPMG, Muri

Brève appréciation des résultats 2018

En 2018, Swisscom a *globalement réalisé* les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Swisscom a défendu sa position de leader du marché en Suisse dans son activité de base (haut débit, téléphonie mobile, TV). La satisfaction de la clientèle était supérieure à la moyenne de la branche. Swisscom reste un des principaux acteurs sur le marché suisse des solutions informatiques en proie à une forte concurrence.

Le marché suisse des télécommunications est largement saturé et est de plus en plus marqué par une concurrence d'éviction. Ceci a eu pour effet un recul du chiffre d'affaires en Suisse de 241 millions de francs, cependant compensé par la croissance des activités à l'étranger (chiffre d'affaires Fastweb : +262 mio). Le bénéfice net a diminué de 3 %.

En Suisse, Swisscom a investi 1,4 milliard de francs dans la modernisation et le développement de l'infrastructure de réseau et TI. Fin 2018, 4,2 millions de logements et de commerces (2017 : 3,9 mio) étaient raccordés au très haut débit (> 50 Mbit/s). Les conditions ont été créées pour pouvoir lancer les premières offres commerciales basées sur la technologie de téléphonie mobile 5G pendant l'année en cours.

En Italie, la filiale Fastweb a renforcé son expertise dans le domaine des communications mobiles en reprenant le segment communications mobiles de Tiscali SpA et en faisant l'acquisition de ses propres fréquences de téléphonie mobile dans le cadre des enchères nationales. Fastweb a financé tous les investissements sur ses fonds propres.

Mesurée à la capitalisation boursière, la valeur de l'entreprise a diminué de 2,6 milliards de francs, ce qui correspond à une dépréciation de l'action de 9,4 %. Avec un dividende inchangé de 22 francs, le rendement global de l'action a atteint -5,2 %.

Swisscom est un employeur attractif doté d'une politique de personnel moderne et socialement responsable. La satisfaction au travail est supérieure à la moyenne de la branche. Swisscom veille à ce que le partenariat social soit constructif. En 2018, les effectifs en Suisse ont baissé de 541 postes à plein temps (3,1 %). Les postes ont été supprimés de manière responsable et prospective et en étroite collaboration avec les partenaires sociaux.

Le Conseil fédéral reconnaît les efforts déployés par Swisscom pour faire face à l'évolution technologique rapide et à la pression continue sur les prix en optimisant intelligemment les coûts afin de pouvoir faire face au niveau élevé des investissements. Il attend que les activités en dehors de l'activité principale en Suisse génèrent une contribution positive en valeur et soient étroitement soutenues par la direction. Le Conseil fédéral attend également de Swisscom qu'elle continue à accorder une priorité élevée à la sécurité de ses réseaux et à la sécurité des données de ses clients.

Chiffres-clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	11 714	11 662
Bénéfice net/ perte nette (mio CHF)	1 521	1 568
Total du bilan (mio CHF)	22 586	22 058
Ratio de fonds propres (%)	36,3	34,7
Effectif (nombre d'ETP)	19 845	20 506
Taux de couverture technique de la caisse de pensions comPlan (%)	103,1¹⁾	107,7

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Cours de l'action au 31 décembre (CHF)	469,70	518,50
Dividende (CHF par action)	22	22
Rendement global ²⁾ (%)	-5,2	18,5
Dette nette (mio CHF)	7 393	7 447
Dette nette+ EBITDA ³⁾	1,8	1,7

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ pas encore révisé

²⁾ Rendement global du titre = (dividende + cours de l'action au 31.12.2018 - cours de l'action au 31.12.2017) ÷ cours de l'action au 31.12.2017

³⁾ EBITDA : résultat avant intérêts, impôts et amortissements

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Orientation stratégique

Swisscom est gérée selon les règles de l'économie d'entreprise, est compétitive et axée sur la clientèle

En 2018, Swisscom a confirmé sa position d'entreprise leader dans le secteur des TIC en Suisse, réussissant une solide performance sur le marché. La part de marché dans l'activité principale largement saturée (haut débit, téléphonie mobile) ainsi que dans le domaine de la télévision est restée stable à un niveau élevé.

Swisscom entend se distinguer en proposant le meilleur réseau et le meilleur service. La satisfaction de la clientèle, supérieure à la moyenne de la branche, confirme que cette stratégie basée sur la qualité est bien perçue. Afin de conquérir une clientèle plutôt sensible aux coûts et aux nouvelles technologies, Swisscom renforce sa position avec des marques tierces (Wingo, Simply Mobile, M-Budget).

Fastweb contribue durablement et de manière positive à la valeur de l'entreprise

Malgré un contexte économique toujours difficile en Italie, la filiale Fastweb s'est développée de manière positive. Le nombre de clients et le chiffre d'affaires ont encore progressé. Toutefois, le bénéfice a diminué en raison d'effets spéciaux. Outre l'extension du réseau à large bande, l'accent a été mis au cours de l'exercice sur le rachat du segment communications mobiles de Tiscali SpA et l'acquisition de fréquences de communications mobiles dans le cadre de la mise aux enchères des fréquences. Fastweb a financé l'ensemble des investissements sur ses fonds propres et a également généré un free cash flow positif de l'ordre de 17 millions d'euros au profit du groupe. De ce point de vue, Fastweb a apporté une contribution à la valeur - quoique modeste - pour ses actionnaires.

Swisscom développe et exploite une infrastructure de réseau et informatique moderne en tenant compte des besoins du marché, des progrès technologiques et de la sécurité

En Suisse, Swisscom a investi 1395 millions de francs dans l'extension et la modernisation de son réseau et de son infrastructure informatique et a consacré presque autant à leur exploitation et maintenance. Les investissements ont pour l'essentiel contribué au développement du très haut débit, non pas axé sur une technologie spécifique, mais sur les besoins du client (bande passante). À la fin de l'année, 4,2 millions de logements et de commerces étaient raccordés au très haut débit (> 50 Mbit/s), soit 300 000 de plus qu'en 2017. Parallèlement, Swisscom a créé les conditions préalables à l'introduction de la norme de téléphonie mobile de 5^e génération durant l'année en cours. Cela permet d'offrir à la population une offre alternative de connexions à bande ultra-large.

À l'ère du numérique, Swisscom est consciente de l'importance croissante de la sécurité de l'information. Les données clients relèvent de la loi sur la protection des données et de la loi sur les télécommunications. Swisscom protège dans la mesure du possible son infrastructure contre les cyberattaques à l'aide des mesures techniques les plus modernes. Toutefois, compte tenu des multiples dépendances, notamment vis-à-vis de fournisseurs étrangers de composants techniques, Swisscom ne peut garantir une sécurité totale.

Swisscom garantit le service universel et applique la réglementation relative à l'accès dans l'intérêt d'une concurrence équitable.

Swisscom a rempli les conditions de la concession de service universel dans le domaine des télécommunications qu'elle détient et cela conformément aux critères de qualité définis dans le droit des télécommunications et sans recevoir d'indemnités financières.

Swisscom a répondu à l'obligation de garantir aux autres opérateurs de télécommunication un accès non discriminatoire à son réseau. Plusieurs procédures relevant du droit de la concurrence et du droit des télécommunications concernant la légalité des prix pratiqués sont en cours.

Swisscom dispose d'un système adéquat de gestion des risques

Swisscom dispose d'un système de gestion des risques structuré et intégré, conçu pour assurer le succès durable de l'entreprise. La direction du groupe et le comité du conseil d'administration en charge de la révision traitent régulièrement des risques d'entreprise les plus importants.

2. Objectifs financiers

Swisscom augmente à long terme la valeur de l'entreprise et mène une politique en matière de dividende conforme au principe de continuité

En 2018, Swisscom n'a pas atteint l'objectif du Conseil fédéral d'accroître la valeur de l'entreprise. Suite au recul de 9,4 % du cours de l'action (au 31 décembre), la capitalisation boursière a reculé de 2,6 milliards de francs. Le dividende reste inchangé à 22 francs par action. Le rendement de l'action de 4,2 % est attractif en comparaison de la plupart des autres titres du SMI. Le rendement total est de -5,2 %, dépassant le rendement de l'indice SMI (-7,1 %) et celui de l'indice sectoriel européen (-8,3 % en euros).

Swisscom cherche à limiter son endettement net à un montant équivalent à 2,1 fois l'EBITDA

Durant l'exercice, l'endettement net a été réduit de 54 millions de francs atteignant 7,39 milliards de francs. Au vu du résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) inférieur de 82 millions de francs, le ratio entre l'endettement net et l'EBITDA a passé de 1,7 à 1,8. La notation du crédit de Swisscom est restée dans la tranche du « single A » (Standard & Poors : A ; Moody's : A2).

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Swisscom applique une politique du personnel moderne et sociale, et apparaît comme un employeur attractif

Swisscom est un employeur attractif doté d'une politique du personnel moderne et socialement responsable. La satisfaction au travail est supérieure à la moyenne de la branche. L'entreprise entretient un dialogue constructif avec les partenaires sociaux. La diversité, l'égalité des chances, la santé sur le lieu de travail et l'intégration de

collaborateurs handicapés sont spécifiquement encouragés. Étant donné que les professions et les profils d'exigences sont en constante évolution dans le secteur des TIC, Swisscom investit énormément dans le perfectionnement continu de ses collaborateurs et de ses cadres. La majorité des postes de cadres vacants sont pourvus à l'intérieur.

En 2018, les effectifs en Suisse ont diminué de 540 ETP (3,1 %). Cela montre à quel point Swisscom est sous pression pour compenser la baisse des ventes par des gains d'efficacité. Grâce à une planification prospective, deux tiers de cette réduction des effectifs ont été absorbés par des fluctuations naturelles. Environ 200 personnes touchées par les suppressions d'emplois ont profité du plan social, généreux par rapport à celui d'autres entreprises et qui, dans 9 cas sur 10, débouche sur un nouvel emploi avant son expiration.

À moyen terme, la part des femmes dans l'encadrement devrait passer de 11,7 % aujourd'hui à 20 % (globalement, la part des femmes se monte à 25 % des équivalents temps plein). Un autre objectif consiste à concevoir 1 % des postes (aujourd'hui 0,9 %) spécialement pour des personnes dont la performance est entravée pour des raisons de santé.

Swisscom est de loin la première formatrice de spécialistes TIC en Suisse. Au cours de l'exercice, 259 jeunes y ont commencé leur apprentissage. Au total, l'entreprise compte 902 apprenants.

4. Coopérations et prises de participation

Swisscom ne conclut des accords de coopération que si ceux-ci contribuent à accroître durablement la valeur de l'entreprise, peuvent être gérés de manière professionnelle et sont décidés en tenant suffisamment compte des risques.

Swisscom gère un portefeuille varié de petites et grandes entreprises en Suisse et à l'étranger, qui d'une part opèrent dans des secteurs proches du cœur de métier et de l'autre exploitent de nouveaux champs d'activité. Swisscom ne détient aucune participation dans une entreprise de télécommunication étrangère ayant un mandat de service universel.

Le changement le plus important dans le portefeuille de participations au cours de l'exercice a été la vente des parts dans la joint-venture « Siroop » au partenaire de coopération Coop. Il était devenu évident que ce site de vente en ligne, lancé en 2016, n'atteindrait pas la taille critique requise pour une exploitation rentable. Le produit de la vente n'a pas couvert les coûts d'investissement de Swisscom. « Siroop » est un exemple typique d'une tentative d'expansion du secteur d'activité traditionnel vers l'économie numérique afin d'exploiter de nouveaux marchés potentiels de croissance. Le Conseil fédéral est prêt à assumer les risques qui en découlent et est conscient que toutes les initiatives ne peuvent être couronnées de

succès. Il s'attend toutefois à ce que la direction n'hésite pas à en tirer rapidement et inconditionnellement les conséquences en cas d'échec imminent et à ce que les projets qui n'aboutissent pas soient traités de manière socialement responsable. Dans le cas de « Siroop », les deux attentes ont été satisfaites.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision externe (KPMG SA) a conclu que les comptes consolidés de Swisscom SA pour l'exercice 2018 étaient conformes à la loi et donnaient une image du patrimoine, de la situation financière, des résultats et des liquidités fidèles à la réalité.

C. Propositions à l'assemblée générale

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire sont représentés par le DETEC et le DFF.

L'assemblée générale ordinaire de Swisscom SA s'est tenue le 2 avril 2019 à Bâle. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport financier et les comptes annuels de Swisscom SA ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2018 ;
2. de prendre acte, par un vote consultatif, du rapport de rémunération 2018 ;
3. de distribuer un dividende de 22 francs par action ;
4. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2018 ;
5. de réélire Hansueli Loosli (en tant que président), Barbara Frei, Frank Esser, Roland Abt, Anna Mossberg et Alain Carrupt et d'élire Michael Rechsteiner et Sandra Lathion-Zweifel pour succéder à Catherine Mühlemann et Valérie Berset-Bircher démissionnaires, au sein du conseil d'administration ;
6. d'élire Barbara Frei, Roland Abt, Frank Esser, Hansueli Loosli (sans droit de vote) et Renzo Simoni (représentant de la Confédération ; voir paragraphe D.) au comité Rémunération ;
7. d'approuver une rémunération totale maximale pour l'exercice 2020 de 2,5 millions de francs pour les membres du conseil d'administration et de 9,7 millions pour les membres de la direction du groupe ;
8. de réélire le cabinet d'avocats Reber Rechtsanwälte, Zurich, en tant que représentant indépendant des droits de vote ;
9. d'élire PricewaterhouseCoopers AG, Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2019.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 22 mars 2019 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Swisscom SA.

Parallèlement, le Conseil fédéral a délégué Renzo Simoni comme représentant de la Confédération au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA pour une durée d'un an.

CFF SA

Internet : www.company.sbb.ch

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Monika Ribar (présidente), Peter Siegenthaler (vice-président), Fabio Pedrina et Daniel Trollet (représentants du personnel), Alexandra Post Quillet, Pierre-Alain Urech, Gregor Kasperkovitz, Beat Schwab, Erich Ammann, Véronique Gigon

CEO: Andreas Meyer

Organe de révision externe: Ernst & Young, Berne

Brève appréciation des résultats 2018

Les CFF ont *dans l'ensemble* réalisé les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2018.

Le bilan des prestations dans les secteurs immobilier, infrastructure et, en partie, trafic voyageurs est bon. L'objectif en matière d'endettement a été atteint pour la deuxième fois dans la période des objectifs en cours 2015-2018. Dans le trafic marchandises, CFF Cargo a de nouveau dégagé un bénéfice (12,9 mio), après la forte perte de l'année précédente. L'assainissement durable et la poursuite du développement de CFF Cargo restent un défi.

Le résultat annuel des CFF, en hausse, s'établit à 568 millions (année précédente : 399 mio). Les mesures de rationalisation prises dans le cadre de Rail-Fit et l'absence d'effets spéciaux par rapport à l'année précédente (corrections de valeurs et provisions de restructuration chez CFF Cargo de 208 mio) ont eu un impact positif. Le taux de couverture des dettes s'est élevé à 5,6 fois l'EBITDA. Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA.

La prestation du trafic voyageurs a légèrement augmenté. La mise en service des nouveaux trains à deux étages pour le trafic grandes lignes a été insatisfaisante. Ces trains n'ont pas la stabilité requise dans l'exploitation et ne peuvent circuler que sur quelques lignes depuis le changement d'horaire de décembre 2018. Une baisse de la ponctualité a été constatée au cours des derniers mois de 2018, en particulier en Suisse romande, au Tessin et sur des lignes très fréquentées comme Berne-Zurich.

Dans le secteur de l'infrastructure, l'exploitation et le maintien de la capacité de l'infrastructure, fortement sollicitée en 2018, ont exigé une intensification des travaux d'entretien.

De manière générale, les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. La satisfaction des collaborateurs est demeurée inchangée (66 points) par rapport à la dernière enquête exhaustive en 2016.

Peu de changements sont intervenus par rapport à l'année précédente en matière de participations et de coopérations.

Chiffres-clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	9 645	9 442
Bénéfice du groupe (mio CHF)	568	399
Total du bilan (mio CHF)	46 565	45 174
Part de fonds propres (en %)	27,9	27,5
Effectif (nombre d'ETP)	32 309	32 754

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	66	65
Voyageurs transportés (mio par jour)	1,2	1,2
Ponctualité-client (en %)	89,1	89,0
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	241	186
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	13	-239
Dettes nettes productives d'intérêts (mio CHF)	8 619	8 406
Taux de couverture de la caisse de pensions CFF en %	101,1	107,1

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF) ¹⁾	2 233	2 114
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional/marchandises ainsi qu'à l'exécution de la loi sur l'égalité pour les handicapés

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Priorités stratégiques

Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics, offre axée sur le marché.

La prestation du trafic voyageurs (trafic grandes lignes et trafic régional) s'est légèrement accrue par rapport à l'année précédente. La demande a de nouveau augmenté aussi fortement aux heures creuses qu'aux heures de pointe. La mise en service des nouveaux trains à deux étages destinés au trafic grandes lignes a été insatisfai-

* Objectifs stratégiques: <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/entreprises-liees-a-la-confederation/cff/objectifs-strategiques.html>

sante. Les trains livrés à ce jour n'ont pas la stabilité requise dans l'exploitation et ne peuvent circuler que sur quelques lignes peu fréquentées depuis le changement d'horaire de décembre 2018. Après une hausse l'année précédente, la prestation du trafic international a diminué de 4 %. En particulier, le trafic à destination de la France a diminué en raison de plusieurs grèves en France. La demande est restée stable en direction de l'Allemagne, alors qu'elle a augmenté en direction de l'Autriche en raison de la levée de la fermeture totale de plusieurs semaines de la ligne entre Buchs et Feldkirch, due à des travaux.

Trafic marchandises Suisse : offre rentable et conforme aux besoins

Le trafic marchandises fait face à d'importants défis. En 2017, CFF Cargo avait procédé à une correction de valeur de 189 millions et lancé un programme d'assainissement et de développement. CFF Cargo renforce le trafic par wagons systématique destiné à l'approvisionnement des espaces économiques et étudie, en concertation avec les clients, des alternatives pour les points de desserte du trafic par wagons complets isolés, en fort recul. Les corrections de valeur et les efforts consentis jusqu'à présent ont déjà eu un impact : CFF Cargo a renoué avec la rentabilité en 2018 avec un résultat de 12,9 millions (année précédente : -239 mio).

Immobilier : développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de satisfaire aux exigences croissantes des clients et des voyageurs, dont le nombre continue d'augmenter. S'agissant des gares, la satisfaction des clients a continué de s'améliorer à un niveau élevé. Avec une gestion de ses biens immobiliers orientée vers le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Infrastructure : gestion non discriminatoire des sillons, gestion efficace de l'exploitation, facilité d'accès aux gares ; utilisation optimale des capacités du réseau. Maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif.

Les mesures d'entretien des CFF ont de nouveau augmenté en 2018 dans le secteur de l'infrastructure. Le résultat annuel d'Infrastructure Réseau est resté stable à 53 millions de francs par rapport à l'année précédente malgré des indemnités en baisse (-26 mio). Ce bénéfice est affecté à la réserve conformément aux prescriptions de la LCdF.

Ponctualité

La ponctualité-clients s'est maintenue à un haut niveau. Dans le trafic voyageurs, 89,1 % de tous les voyageurs

sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (année précédente : 89,0 %). La ponctualité a toutefois été insatisfaisante au cours des derniers mois de 2018, en particulier en Suisse romande, au Tessin et sur des lignes très fréquentées comme Berne-Zurich. S'établissant à 71,3 %, la ponctualité à l'arrivée des trains marchandises en Suisse s'est améliorée par rapport à l'année précédente. La satisfaction des clients s'est améliorée dans les secteurs du trafic voyageurs et du trafic marchandises, alors qu'elle est restée inchangée dans le secteur de l'immobilier (gares).

Sécurité

L'indice global du niveau de sécurité est meilleur que l'année précédente. Le nombre d'accidents a diminué dans toutes les catégories. Des mesures continuent d'être mises en œuvre au niveau technique et au niveau des collaborateurs afin d'améliorer encore le niveau de la sécurité. De nouveaux progrès ont été réalisés dans les objectifs environnementaux (programme d'économie d'énergie et réduction du CO₂).

2. Objectifs financiers

Croissance durable de la valeur de l'entreprise ; résultats conformes à la branche.

Le résultat annuel des CFF, en hausse de 169 millions, s'établit à 568 millions (année précédente : 399 mio). CFF SA a ainsi réalisé son meilleur résultat depuis sa fondation en 1999. Le programme de rationalisation RailFit lancé en 2016 et l'absence d'effets spéciaux apparus en 2017 (corrections de valeurs et provisions de restructuration chez CFF Cargo à hauteur de 208 mio) ont contribué à ce bon résultat. La baisse du produit des ventes du secteur immobilier (-100 mio) a empêché une amélioration encore plus forte du résultat. Corrigé des effets spéciaux, le résultat s'est amélioré en 2018 de 62 millions par rapport à l'année précédente. Le secteur Immobilier a fourni la plus grande contribution au résultat (339 mio, avant paiements compensatoires), suivi par le trafic voyageurs (241 mio). La division Infrastructure a enregistré un résultat annuel de 78 millions et la division CFF Cargo de 12,9 millions. Corrigé des effets spéciaux des mesures de restructuration décidées en 2017, le résultat d'exploitation de CFF Cargo Suisse s'est amélioré de 14 millions. Le résultat de CFF Immobilier comprend 150 millions de paiements compensatoires versés à Infrastructure et 178 millions (année précédente : 275 mio) pour l'amortissement de prêts liés à l'assainissement de la caisse de pensions CFF en 2007 (78 mio, y c. intérêts) et pour l'amortissement de prêts liés à la stabilisation de la caisse de pensions en 2016 (100 mio, y c. intérêts). La majorité des objectifs en matière de productivité ont été réalisés.

Endettement net de 6,5 x EBITDA au plus

Les investissements n'ont pas pu être entièrement autofinancés. L'endettement net productif d'intérêts, en

hausse de 213 millions par rapport à l'année précédente, s'est établi à 8,6 milliards de francs, soit 5,6 fois l'EBITDA. L'objectif en matière d'endettement a été atteint pour la deuxième fois dans la période des objectifs 2015-2018. En moyenne sur les quatre dernières années, l'objectif d'endettement a également été globalement atteint. Le Conseil fédéral exige une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA, des dépassements temporaires étant toutefois admis.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Politique du personnel progressiste, socialement responsable ; employeur attractif ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Le programme RailFit 20/30 se répercute sur l'effectif du personnel. 1400 postes seront supprimés d'ici fin 2020, avant tout dans l'administration. Les CFF créeront en même temps 200 emplois pour gérer la croissance du trafic. La réduction prévue des effectifs se fera dans toute la mesure du possible par le biais de fluctuations naturelles et de départs à la retraite. Les collaborateurs au bénéfice de la CCT ne seront pas licenciés pour raisons économiques.

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif du personnel a diminué de 446 postes à temps plein (-1,4 %) pour s'établir à 32 309. Les conventions collectives de travail CFF et CFF Cargo (CCT) en vigueur sont valables jusqu'au 30 avril 2019. De nouvelles CCT entreront en vigueur le 1^{er} mai 2019. Elles seront désormais valables durant trois ans au lieu des quatre ans actuellement, afin de tenir compte de l'évolution rapide des conditions-cadres. En tout, 1620 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. A l'aide de programmes spécifiques, les CFF cherchent à promouvoir la santé, la réinsertion professionnelle et la compétitivité des collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

La satisfaction des collaborateurs est demeurée inchangée (66 points) par rapport à la dernière enquête exhaustive en 2016. Par rapport à l'enquête de 2017, elle s'est améliorée d'un point. Le taux de réponse a été de 70 %.

Le taux de couverture de la caisse de pensions des CFF s'est monté en 2018 à 101,1 % (année précédente : 107,1 %). Plusieurs évolutions ont contribué à cette détérioration : un rendement négatif des placements, des coûts supplémentaires liés à la réduction du taux d'intérêt technique à 1,5 % et à la compensation de la réduction échelonnée du taux de conversion.

4. Coopérations et participations

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'année sous revue. Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Ernst & Young) recommande à l'assemblée générale dans son rapport du 21 février 2019 d'approuver les comptes annuels et les comptes du groupe 2018. Il parvient à la conclusion que les comptes du groupe reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Aux termes de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 juin 1999 sur les statuts des CFF, les droits d'actionnaire dévolus à la Confédération sont exercés conjointement par les chefs du DFF et du DETEC (ou par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 4 juin 2019 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le montant maximal de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF pour 2020 de 1 066 829 francs (y c. PCA), de la présidente du conseil d'administration (PCA) de 280 352 francs ainsi que de la direction du groupe CFF de 5 891 420 francs (y c. les contributions à l'assurance de base CP CFF et à l'assurance complémentaire pour les cadres) ;
2. d'approuver le rapport annuel, les comptes du groupe comprenant un bénéfice de 568,4 millions et un total inscrit au bilan consolidé de 46 565,2 millions et les comptes annuels de CFF SA pour 2018 comprenant un bénéfice annuel de 532,1 millions et un total inscrit au bilan de 45 669,4 millions de francs. Il propose en outre de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes du groupe CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO. Le conseil d'administration propose enfin d'affecter 5,7 millions à la réserve conformément à l'art. 36 LTV (sur la base du calcul a posteriori du trafic régional), l'affectation à la réserve facultative provenant des bénéfices de 1400 millions de francs et le report à compte nouveau du solde du bénéfice inscrit au bilan de 110,2 millions de francs.;
3. de reporter à compte nouveau le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2018 d'un montant de 110,2 mio (bénéfice annuel 2018 : 532,1 mio ; bénéfice reporté de l'année précédente : 983,8 mio ; affectation à la réserve conformément à l'art. 67 LCdF

pour l'infrastructure de -52,7 mio et à l'art. 36 LTV pour le trafic régional des voyageurs de -5,7 mio) ;

4. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2018, clôturé au 31 décembre 2018 ;
5. Pierre-Alain Urech, Daniel Troillet et Fabio Pedrina sont reconduits dans leurs fonctions pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021. En outre, le conseil d'administration propose de prendre acte de la démission de Peter Siegenthaler du conseil d'administration des CFF lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2019 ;
6. de nommer Ernst & Young comme organe de révision externe pour un nouveau mandat d'un an.. Le conseil d'administration propose aussi de nommer Deloitte pour une durée d'un an en tant qu'organe de révision externe pour l'exercice 2020.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 22 mars 2019, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA du 4 juin 2019.

La Poste Suisse SA

Internet: www.post.ch

Siège: Berne

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 100 %

Conseil d'administration: Urs Schwaller (président), Andreas Schläpfer (vice-président jusqu'à l'AG 2018, le

26.6.2018), Adriano P. Vassalli (vice-président jusqu'à l'AG 2018), Susanne Blank (représentante du personnel jusqu'à l'AG 2018), Michel Gobet (représentant du personnel), Marco Durrer, Philippe Milliet, Myriam Meyer, Nadja Lang, Peter Hug (nommé lors de l'AG 2018), Bernadette Koch (nommée lors de l'AG extraordinaire du 27.11.2018), Ronny Kaufmann (nommé lors de l'AG extraordinaire)

CEO: Susanne Ruoff (démission au 10.6.2018), Ueli Hurni ad int.

Organe de révision externe: KPMG SA, Muri (Berne)

Appréciation des résultats de 2018 en bref

La Poste a *globalement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2018.

L'année dernière, la Poste a réalisé une bonne performance opérationnelle. L'année 2018 a été marquée par l'examen des subventions perçues illicitement par CarPostal. Sur la base de rapports d'enquête externes et d'expertises, diverses mesures en matière de personnel ont été prises. Tous les remboursements ont été effectués.

Le service universel (services postaux et de paiement) a été fourni à des prix équitables et avec la qualité requise. Les objectifs concernant les délais d'acheminement du courrier et des colis ont été dépassés tout comme les prescriptions relatives à l'accessibilité aux prestations du service universel. La satisfaction des clients se maintient au même niveau. Les parts de marché dans le cœur de métier (lettres, colis, trafic de paiement et trafic voyageurs) ont été largement préservées.

Les produits d'exploitation ont reculé à 7691 millions et le bénéfice consolidé à 405 millions. La baisse du résultat est principalement imputable aux baisses des volumes (lettres, activités au guichet) et des produits d'intérêt (placements), ainsi qu'au remboursement des subventions perçues de manière illicite (CarPostal). La valeur de l'entreprise a légèrement baissé. À l'exception de PostFinance et CarPostal, toutes les unités du groupe ont augmenté leurs résultats. Comme en 2017, le dividende versé à la Confédération se monte à 200 millions.

Au sein du groupe, la satisfaction du personnel s'établit à 73 points, comme l'année précédente. La Poste est un employeur socialement responsable ; en proposant différents modèles d'horaire, elle s'engage pour mieux concilier famille et travail et elle soutient également le développement professionnel (plus de 2000 places de formation).

Le cœur de métier de la Poste est sous pression : les volumes de courrier et les recettes sont clairement en baisse, les volumes de colis sont en hausse grâce au commerce électronique mais les marges diminuent. Les produits d'intérêts générés par PostFinance diminuent également. Malgré ces conditions, la Poste est tenue de maintenir sa position sur le marché et d'assurer le service universel par ses propres moyens et avec la qualité requise. Le réseau de points d'accès doit être développé en étroite collaboration avec les communes, les cantons et la population en tenant compte des nouveaux besoins de la clientèle. PostFinance doit veiller à disposer des fonds propres réglementaires nécessaires.

Chiffres-clés	2018	2017 ¹⁾
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF) ²⁾	7691	8064
Bénéfice consolidé (mio CHF)	405	527
Total du bilan (mio CHF)	124 202	127 289
Ratio de fonds propres (%)	5,4	5,2
Effectif (unités de personnel)	41 632	42 316
Taux de couverture technique CP (%) ³⁾	102,0	106,3

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (0 - 100)	73	73
Dividende à la Conf. (mio CHF)	200	200
Lettres adressées (mio d'envois)	1898	2002
Colis en Suisse (mio d'envois)	131	122
Variation des fonds des clients (avoirs moyens ; mia CHF)	2	-1

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) ⁴⁾	236	235
Émoluments (mio CHF)	0	0

1) Les chiffres financiers de 2017 ont été adaptés rétroactivement (ajustements et corrections comptables liés à la comptabilisation du remboursement des indemnités perçues illégalement dans l'unité CarPostal). Les valeurs financières (produit d'exploitation, résultat d'exploitation et bénéfice consolidé) comprennent un effet exceptionnel (nouvelle méthode de mesure de l'engagement pour timbres-poste), qui a été normalisé.

2) Total des produits d'exploitation

3) Valeur provisoire

4) Indemnités versées par la Confédération à CarPostal et à l'aide indirecte à la presse (les éditeurs sont les bénéficiaires de cette subvention de 50 millions de francs par an). Valeur de l'année passée adaptée.

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Orientation stratégique

En 2018 également, la Poste a fourni les services postaux et de paiement relevant du service universel à des prix équitables et avec la qualité requise.

L'année dernière également, la Poste a réussi à atteindre les valeurs cibles de la législation postale. 97,4 % de toutes les lettres en courrier A et 98,9 % de tous les envois en courrier B ont été distribués à temps. Quant aux colis, 97,2 % des colis Priority et 97,7 % des envois Economy ont été acheminés dans les délais.

En 2018, 96,1 % de la population a pu accéder à un office de poste ou à une agence postale en 20 minutes, voire 30 minutes s'il s'agissait de service à domicile. L'accessibilité des services de paiement a été de 98,1 %¹.

L'indice de satisfaction global des clients de la Poste se situe à 83 points (sur un total de 100), soit au même niveau que les années précédentes. La satisfaction de la clientèle commerciale de PostMail, PostLogistics et PostFinance est légèrement meilleure que l'année précédente. RéseauPostal continue d'être le mieux noté par les clients privés.

En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis sont plutôt avantageux. Si l'on tient compte de quinze pays comparables, la Poste occupe le cinquième rang pour les lettres et les colis. Une fois le pouvoir d'achat corrigé, elle occupe la première place dans la catégorie des lettres et la troisième dans celle des colis.

Les tendances de ces dernières années continuent de caractériser les marchés de la communication et de la logistique : la baisse des volumes a été de 5,2 % pour les lettres adressées et de 5,1 % pour les envois non adressés. Le volume des journaux distribués par la Poste a également diminué de 3,7 %. L'essor du commerce en ligne s'est traduit par une augmentation de 5,5 % du nombre de colis. La Poste a réussi à largement conserver ses parts de marché dans les secteurs d'activité communication et logistique, services financiers et trafic voyageurs.

La Poste dispose d'un système adéquat de gestion des risques

Le groupe de la Poste dispose d'un système de gestion des risques rigoureux. La direction du groupe et le comité compétent du conseil d'administration traitent régulièrement des risques d'entreprise les plus importants. Compte tenu notamment des conclusions et recommandations du rapport du CDF du 8 mars 2019, le Conseil fédéral attend

de la Poste qu'elle continue de tout mettre en œuvre pour développer le système de gestion des risques du groupe et le programme de compliance. D'ici fin 2019, un contrôle externe devra fournir la preuve que ce système de gestion répond aux objectifs du Conseil fédéral.

2. Objectifs financiers

Les produits d'exploitation ont reculé de 373 millions par rapport à l'année précédente. Le résultat d'exploitation (EBIT) se monte à 501 millions (2017 : 718 mio), en baisse de 217 millions par rapport à 2017. Le bénéfice a également reculé de 122 millions. La baisse du résultat est imputable à la diminution des volumes d'envois, au bas niveau des taux d'intérêt, ainsi qu'au remboursement de subventions perçues de manière illicite par CarPostal. L'année dernière, la valeur ajoutée de l'entreprise (résultat d'exploitation après déduction des coûts de capital) était de -28 millions ; l'objectif du Conseil fédéral de garantir et d'augmenter durablement la valeur de l'entreprise n'a pas été atteint.

À l'exception de CarPostal et de PostFinance, toutes les unités du groupe ont augmenté leur résultat d'exploitation. La transformation du réseau a permis à RéseauPostal d'améliorer son résultat de 65 millions, pour atteindre -94 millions. Le résultat d'exploitation de la Poste est surtout imputable à PostMail (388 mio), PostLogistics (145 mio) et PostFinance (220 mio). Le résultat de PostFinance s'est toutefois détérioré de 329 millions par rapport à l'année précédente, en raison d'un effet exceptionnel en 2017 (vente d'actions) et d'une baisse des produits d'intérêts de 155 millions. Les avoirs moyens de la clientèle ont augmenté de près de 2 milliards. Les augmentations des tarifs annoncées l'automne dernier ont entraîné un transfert dans le domaine des investissements mais également la résiliation de relations avec la clientèle. L'année 2018 a été marquée chez CarPostal par le traitement des subventions perçues illicitement. À l'automne 2018, l'Office fédéral des transports (OFT), la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) et la Poste ont convenu que celle-ci rembourserait 188,1 millions à la Confédération, aux cantons et aux communes pour les années 2007 à 2018. Pour les années 2004 à 2006, la Poste rembourse 17,2 millions même s'il y a prescription. Sur le plan opérationnel, CarPostal a réussi à poursuivre le développement de ses prestations dans le trafic voyageurs l'année passée. CarPostal a transporté 156 millions de voyageurs en Suisse et le nombre de voyageurs-kilomètres a également augmenté de 10 millions pour s'établir à 912 millions. Les parts de marché dans le trafic régional et dans le trafic local ont été maintenues.

La rentabilité de la Poste reste élevée en comparaison avec les plus grandes entreprises postales européennes.

¹ Les deux autorités de surveillance que sont la PostCom et l'OFCOM vont encore contrôler si ces valeurs sont conformes aux prescriptions de la législation postale.

L'actif net de la Poste a augmenté par rapport à l'année précédente (endettement net négatif). PostFinance dépasse les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour les banques d'importance systémique. Le conseil d'administration de la Poste propose le versement de 200 millions au titre du bénéfice, ce qui correspond à un dividende de 153,80 francs par action et tient compte de la situation financière de la Poste.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

La Poste pratique une politique du personnel moderne et sociale, offre des conditions d'engagement attrayantes, qui garantissent sa compétitivité, tout en prenant les mesures adéquates afin d'aider les collaborateurs à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les effectifs du groupe ont baissé en 2018 de 684 unités de personnel par rapport à l'année précédente (dont 956 en Suisse) pour s'établir à 41 632 unités. Comme les années précédentes, le recul a surtout concerné PostMail en raison de la baisse des volumes de courrier et des mesures d'optimisation des processus de tri et de distribution, ainsi que RéseauPostal en raison du développement du réseau. Des mesures d'amélioration de l'efficacité ont également entraîné une réduction des effectifs chez PostFinance. En revanche, Swiss Post Solutions, PostLogistics et CarPostal ont augmenté leurs effectifs. Quelque 82 % des effectifs de la Poste travaillent en Suisse.

Par rapport à 2017, le taux de satisfaction du personnel du groupe reste inchangé, à 73 points (sur une échelle de 100). En 2018, la Poste a formé 2001 apprentis (2017 : 2115) dans différents métiers, ce qui représente 5,9 % de l'ensemble des effectifs du groupe en Suisse.

La Poste s'engage pour mieux concilier famille et travail en proposant différents modèles de travail et des contributions financières pour la garde extra-familiale des enfants. De même, la formation et le perfectionnement sont soutenus par des aides financières et des aménagements du temps de travail. En Suisse, presque 50 % de tous les collaborateurs du groupe travaillent à temps partiel (à savoir avec un taux d'occupation inférieur à 90 %).

La Poste mène des négociations en vue de conclure une convention collective de travail valable pour la Poste et les sociétés du groupe Poste en Suisse.

Plus de 85 % de l'ensemble du personnel de la Poste sont engagés dans le cadre d'un contrat de travail relevant de l'une des neuf conventions collectives de travail négociées avec les partenaires sociaux (Syndicom et transfair). Les conventions collectives de travail en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 pour La Poste CH SA, CarPostal SA et PostFinance SA ont été prolongées de deux ans, donc jusqu'au 31 décembre 2020.

La Poste s'engage, en contrepartie d'éventuelles contributions extraordinaires à la caisse de pensions, à faire en sorte que les assurés fournissent une contribution importante au financement de la caisse de pensions.

Fin 2018, la caisse de pensions de la Poste présentait un taux de couverture de 102 %. Au 1^{er} janvier 2018, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2,25 % à 1,75 % et le taux de conversion à l'âge de 65 ans est passé de 5,35 % à 5,1 %. Les assurés actifs ont reçu une compensation sur le capital d'épargne représentant 75 % de la baisse du taux de conversion. Pour les assurés les plus âgés, le Conseil de fondation a accordé des compensations supplémentaires allant jusqu'à 100 % lors du retrait des prestations de vieillesse sous la forme de rente.

4. Coopérations et prises de participation

Compte tenu de ses possibilités financières et de ses ressources en personnel, la Poste peut conclure des accords de coopération en Suisse et à l'étranger pour autant que ces accords renforcent son activité principale en Suisse ou obéissent à une autre forme de stratégie industrielle et qu'ils contribuent à réaliser les objectifs stratégiques et à garantir de manière durable la valeur de l'entreprise. Par ailleurs, ces coopérations doivent être gérées de manière professionnelle et tenir suffisamment compte des risques. Aucune participation ne peut être prise à l'étranger dans des sociétés ayant un mandat de service universel.

En 2018, la Poste a dégagé à l'étranger un produit d'exploitation de 1163 millions (dont 91,9 % en Europe), ce qui correspond à 15,1 % du produit d'exploitation du groupe. Comme l'année précédente, le résultat d'exploitation obtenu à l'étranger a été de 82 millions, soit 16,4 % du résultat d'exploitation du groupe. La rentabilité (marge EBIT) à l'étranger, de 7,1 % est pour la première fois supérieure à celle du groupe (6,5 %). Le Conseil fédéral entend suivre cette évolution.

La joint-venture ASENDIA avec la Poste française (activités de courrier et commerciales internationales) a pu augmenter son produit d'exploitation en 2018 grâce à des prises de participation, mais son résultat d'exploitation a baissé.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a confirmé dans un rapport du 4 mars 2019 que les comptes consolidés de La Poste Suisse SA pour l'exercice 2018 donnaient une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et la loi suisse. Il recommande l'approbation des comptes annuels consolidés de 2018.

C. Propositions à l'assemblée générale

L'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par le DETEC et le DFF (ou par un représentant désigné par eux).

L'assemblée générale ordinaire de La Poste Suisse SA a lieu le 16 avril 2019 à Berne. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale :

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de La Poste Suisse SA, ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2018, et de prendre connaissance du rapport du 4 mars 2019 de l'organe de révision ;

2. d'utiliser le bénéfice disponible de la manière suivante :

Bénéfice reporté	CHF 567 189 629
Bénéfice de l'exercice 2018	CHF 83 574 289
Prélèvement sur les réserves libres	<u>CHF 0</u>
Bénéfice disponible au bilan	CHF 650 763 918
Dividende brut	<u>CHF 200 000 000</u>
Report sur l'exercice suivant	<u>CHF 450 763 918</u>

3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018, à l'exception des incidents liés aux subventions perçues par les sociétés de CarPostal ;

4. concernant la réélection du président et des membres du conseil d'administration

- de réélire pour une période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021, le président actuel Urs Schwaller,
- de réélire pour une période de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021, les membres suivants : Philippe Milliet, Michel Gobet, Nadja Lang, Peter Hug, Bernadette Koch et Ronny Kaufmann,
- de prendre note que Marco Durrer et Myriam Meyer ne sont pas candidats à la réélection.

5. d'élire Ernst & Young AG, à Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2019.

6. d'approuver les valeurs maximales concernant le montant global des honoraires du conseil d'administration (y c. président CA), soit 1 062 200 francs, du président du conseil d'administration, soit 253 500 francs, et de la rémunération versée aux membres de la direction du groupe (y c. directeur du groupe), soit 5 969 882 francs pour l'exercice 2020.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 22 mars 2019 le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA.

Skyguide

Internet: www.skyguide.ch

Siège: Genève

Forme juridique: société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération: 99,97 %

Conseil d'administration: Walter T. Vogel (président), Bernhard Müller, Anne Bobillier, Jean-Yves Bonvin, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

CEO: Alex Bristol

Révision externe: PricewaterhouseCoopers, Pully

Breve appréciation des résultats 2018

En 2018, Skyguide a *globalement réalisé* les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans des régions limitrophes. Skyguide exploite deux centres de contrôle à Genève et à Dübendorf et douze autres sites (aérodromes régionaux et militaires).

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public. La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Les retards occasionnés par Skyguide dans le trafic aérien civil ont été peu importants en comparaison internationale. La disponibilité opérationnelle des Forces aériennes était conforme aux exigences.

La rentabilité de l'exploitation était satisfaisante compte tenu des conditions. Les redevances de route et celles d'approche et de départ sur les aéroports nationaux ont baissé, restant cependant très élevées en comparaison européenne. Les comptes annuels bouclent avec un déficit de 7,9 millions de francs. Sur une base comparable - c'est-à-dire sans effet spécial, à savoir la baisse des subventions - il en serait résulté un excédent de 1,6 million de francs. Les activités qui ne relèvent pas du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État (activités pour le compte de tiers) restent déficitaires (-8,3 mio), des mesures de restructuration sont en cours et des améliorations sont attendues en 2019. Ces activités doivent contribuer au succès économique de l'entreprise, sinon elles doivent être abandonnées.

La nouvelle convention collective de travail des contrôleurs aériens est entrée en vigueur vers la fin de l'année sous revue. Pendant toute la durée des négociations, la navigation aérienne n'a pas été entravée par des grèves, des opérations de lock-out ou de boycottage, ni par d'autres actions revendicatives.

L'augmentation de ressources en personnel suffisantes pour garantir le service de permanence des Forces aériennes à partir de 2020 (« LP24 ») avance comme prévu mais continue d'être un défi.

Chiffres-clés	2018	2017
Finances¹⁾ et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	484,4	473,5
Résultat net (mio CHF)	-7,9	-34,2
Total du bilan (mio CHF)	665,1	687,9
Ratio de fonds propres (%)	49,0	48,6
Effectif (nombre d'ETP)	1 407	1 419
Taux de couverture technique CP %	98,9²⁾	104,6

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (mio)	1,299	1,237
Ponctualité (% des vols)	96,5	97,0
Ø retard par vol ³⁾ (secondes)	36,0	26,4
Mouvements aériens militaires	88 205	95 325
Ø Redevances de route (EUR)	97,9	102,5

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) ⁴⁾	43,2	52,6
Redevances (mio CHF) ⁵⁾	425,3	405,1

¹⁾ selon les comptes consolidés

²⁾ valeur provisoire

³⁾ retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

⁴⁾ pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers et pour les vols exemptés de redevance, selon les comptes de la Confédération.

⁵⁾ redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Orientation stratégique

Durant l'exercice, Skyguide SA a pleinement assumé son mandat pour le compte de l'État.

Normes de sécurité supérieures à la moyenne par rapport à d'autres pays européens ; culture de la sécurité très développée

La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Aucun événement grave n'a été signalé. Selon les critères

de l'AESA, la culture de la sécurité de Skyguide a atteint un niveau élevé en comparaison internationale.

Contribution à un trafic aérien sûr et ponctuel ; création en temps utile des conditions préalables à l'exploitation 24 heures sur 24 du service de police aérienne.

Les valeurs de ponctualité dans l'aviation civile ont atteint un niveau élevé en comparaison internationale, malgré une forte augmentation du trafic (+5 % au total, +7,5 % en transit). La disponibilité exigée par les Forces aériennes en matière d'intervention a été garantie. Le recrutement et la formation de contrôleurs aériens et de chefs d'intervention militaires supplémentaires se poursuivent comme prévu dans la perspective de l'introduction du service de police aérienne permanent, prévue d'ici 2020, mais restent un défi.

Préparation complète et tournée vers l'avenir du changement structurel à venir

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky » dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Privilégiant les innovations techniques et opérationnelles - notamment le « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf) et le « U-Space » (enregistrement et contrôle des drones) - Skyguide se prépare aux changements structurels prévisibles dans le secteur de la navigation aérienne.

2. Objectifs financiers

Résultat équilibré, efficacité accrue, politique de tarification durable

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. Avec un résultat de -7,9 millions de francs (année précédente : CHF -34,2 mio), Skyguide n'a pas atteint cet objectif. Cela s'explique par la baisse des indemnités de la Confédération (CHF -9,5 mio) pour les services de la navigation aérienne non rémunérés dans les espaces aériens délégués des pays limitrophes. Sans cet effet sur lequel Skyguide n'a aucune influence, le résultat aurait été de +1,6 million de francs. Compte tenu de ces éléments, les comptes annuels évoluent conformément aux prescriptions légales et aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Les opérations pour le compte de tiers, qui ne relèvent pas du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État (p. ex. formation de contrôleurs aériens étrangers) ont généré une perte de 8,3 millions de francs (2017 : -3,4 mio). Ces moins bons résultats par rapport à l'année précédente sont principalement dus à la décision du conseil d'administration de restructurer ce secteur. Le Conseil fédéral salue cette décision et s'attend à des résultats nettement meilleurs en 2019.

Les redevances de contrôle de la circulation aérienne ont été réduites de 4,5 % pour le trafic de transit et de 2,6 % pour les approches et les départs sur les aéroports nationaux. Néanmoins, elles sont restées de loin les plus élevées d'Europe. La politique en matière de redevances de Skyguide peut toutefois être qualifiée de durable dans la mesure où elle est acceptée par le marché ; c'est ce que confirme la forte augmentation du trafic au cours de l'exercice.

Pour cette raison, les indemnités versées par la Confédération à Skyguide ont diminué de 18 % pour s'établir à 43,2 millions de francs. Elles représentent environ 9 % (contre 11 % l'année précédente) du chiffre d'affaires de Skyguide.

Augmentation du taux de recouvrement des coûts du contrôle des approches et des départs sur les aérodromes régionaux

Le train de mesures convenu par Skyguide, l'OFAC et l'Association suisse des aérodromes et destiné à augmenter à moyen terme le degré de couverture de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux n'a pas pu être mis en œuvre comme prévu. Sous la direction de l'OFAC, la recherche d'une solution de financement durable pour les services de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux se poursuit. Skyguide y participe dans la mesure de ses possibilités et envisage, entre autres, la création d'une joint-venture avec un prestataire étranger.

Endettement net inférieur à 2 x EBITDA

L'endettement net s'est élevé à 108,8 millions de francs, ce qui correspond à un ratio d'endettement de 1,1 x EBITDA. Si l'on tient compte des actifs transitoires pour les retards de paiement de l'OFAC et des aérodromes régionaux, l'endettement net s'élève à 41,0 millions de francs ou 0,4 x EBITDA.

3. Objectifs en matière de personnel

Politique du personnel moderne et socialement responsable ; développement futur avec les partenaires sociaux ; formation professionnelle initiale conforme aux exigences de notre époque ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. La satisfaction au travail et la motivation des collaborateurs sont élevées. Compte tenu des transformations en cours au sein de l'entreprise et de la profession, l'incertitude est perceptible parmi les collaborateurs.

Les partenaires sociaux reconnus de Skyguide sont actuellement cinq associations du personnel et syndicats. Des rencontres régulières contribuent à entretenir le partenariat social. L'exercice sous revue était également placé sous le signe des négociations liées à une nouvelle

CCT pour les contrôleurs aériens. Les négociations ont été difficiles et se sont poursuivies bien au-delà de fin 2016, date d'expiration de l'ancienne CCT. Le Conseil fédéral salue le fait que la navigation aérienne n'ait pas été entravée durant cette période par des grèves, des opérations de lock-out ou de boycottage, ni par d'autres actions revendicatives. Du point de vue du Conseil fédéral, les partenaires sociaux sont appelés à relever les défis à venir de manière constructive. Cela inclut également la révision de l'âge de départ à la retraite des contrôleurs aériens, qui est aujourd'hui de 56 ans.

Durant l'exercice, les effectifs ont baissé de 0,8 % pour s'établir à 1407 postes équivalents temps plein. 64 contrôleurs aériens et 16 apprentis dans les métiers techniques et commerciaux ont terminé leur formation chez Skyguide.

4. Coopérations

Les accords de coopération sont autorisés par la loi sur l'aviation, aident à remplir le mandat légal ou obéissent à une autre forme de stratégie d'entreprise, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, peuvent être gérés de manière professionnelle et tiennent suffisamment compte des risques

Les filiales Skysoft SA, Skynav SA et Swisscontrol SA font partie du cercle de consolidation de Skyguide. Par ailleurs, Skyguide détient depuis 2008 une participation de 8,33 % dans l'« European Satellite Services Provider » (ESSP) dont le siège se trouve au Portugal. Durant l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers.

La coopération internationale (recherche et développement) s'est poursuivie dans le cadre des SES, « SESAR Joint Undertaking » et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision conclut que les comptes annuels 2018 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

C. Propositions à l'assemblée générale

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

L'assemblée générale ordinaire de Skyguide SA a eu lieu le 14 mai 2019 à Berne. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2018 ;
2. d'utiliser le résultat du bilan de -7,050 millions de francs comme suit :
 - Attribution à la réserve générale : 0 million
 - Dissolution des réserves restantes : -8,180 millions
 - Report sur l'exercice suivant : 1,130 million
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2018 ;
4. de confirmer PricewaterhouseCoopers SA, Zurich (succursale de Pully) en tant qu'organe de révision statutaire pour une année ;
5. d'approuver, pour l'exercice 2019, les plafonds maximums de la rémunération globale suivants :
 - a) 310 000 francs pour les membres du conseil d'administration (sans présidence) ;
 - b) 140 000 pour le président du conseil d'administration ;
 - c) 4 235 000 pour les membres de la direction.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a chargé le 22 mars 2019 le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide SA.

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Internet: www.ige.ch

Siège: Berne

Forme juridique: Établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut: F. Hunziker-Blum (président), L. Amgwerd (à partir du 1.7.2018), R. Boutellier, Yves Bugmann, F. Curchod (jusqu'au 30.6.2018), M. Ramsauer (jusqu'au 31.12.2018), B. Renggli, S. Stalder, P. Walser (à partir du 1.5.2018), E. Zwick

Directrice: Catherine Chammartin

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats 2018 en bref

L'IPI fournit avant tout des *prestations à caractère monopolistique*. Son activité principale consiste à délivrer et gérer des protections de marques, de brevets et de designs. Le Conseil fédéral ne fixe pas d'objectifs stratégiques à l'IPI.

Les demandes d'enregistrement de marques et les demandes de prolongation ont augmenté pendant l'exercice 2017/2018, respectivement de 5 % et 6 %. Le déplacement de la demande du brevet national vers le brevet européen se poursuit. En ce qui concerne les designs, les demandes reculent de 10 % par rapport à l'exercice précédent, alors même que le nombre d'objets protégés progresse.

S'agissant des *tâches ministérielles*, deux projets législatifs ont pu être menés à terme: une révision partielle de la loi sur les brevets (dans le cadre de la révision de la LPTh) et une révision partielle de la loi sur le Tribunal fédéral des brevets. Pendant la session d'hiver 2018, le Conseil national s'est penché, en tant que conseil prioritaire, sur le message relatif à la révision partielle de la loi sur le droit d'auteur et à l'approbation de deux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Le chiffre d'affaires des *services commerciaux* a augmenté de 7,8 % pour les recherches en brevets et en technologies et diminué de 19,5 % pour les recherches en matière de marques. Les coûts ont été entièrement couverts.

L'IPI a conclu son 22^e exercice avec un *résultat d'exploitation* de 7,7 millions, qui s'explique principalement par une hausse du volume des émoluments. Dans le domaine des engagements de prévoyance, une embellie des prévisions relatives aux rendements escomptés à long terme a entraîné des gains actuariels de 7,7 millions. Les fonds propres s'élevaient à 64,6 millions au 30.6.2018.

L'*effectif* moyen de l'IPI a légèrement augmenté (+0,8 %). Le niveau élevé de qualification et de performance a pu être maintenu et la part de femmes cadres est restée inchangée, à 35,1 %.

L'*organe de révision* a certifié les comptes annuels sans réserve ni remarque.

Chiffres-clés	2017/18	2016/17
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires net (mio CHF)	63,2	61,2 [*]
Résultat global (mio CHF) ¹⁾	15,4	27,6 [*]
Total du bilan (mio CHF)	146,5	134,2 [*]
Ratio de fonds propres en %	44,1	36,7 [*]
Effectif (ETP) ²⁾	240	238

Chiffres clés spécifiques à l'établissement

Enregistrement de marques	14 238	14 172
Enregistrements internationaux de marques avec extension de la protection à la Suisse	15 631	15 342
Délivrance de brevets au niveau national	718	646
Brevets européens prenant effet en Suisse / au Liechtenstein	107 728	96 065
Taux de couverture technique PUBLICA ³⁾	101,2	107,5
Taux de couverture économique PUBLICA ³⁾	87,2	92,7

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments nets (mio CHF)	55,8	53,7 [*]

¹⁾ Résultat global = résultat d'exploitation + autres résultats (des gains ou pertes actuariels)

²⁾ Moyenne annuelle

³⁾ Au 31.12.2018 pour 2017/18 et au 31.12.2017 pour 2016/17

^{*} Retraitement suite à une modification de méthode pour la comptabilisation des produits des enregistrements internationaux de marques désignant la Suisse, selon l'Arrangement de Madrid.

A. Réalisation des objectifs 2018

1. Priorités stratégiques

- *Prestations à caractère monopolistique*

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) a pour mission première de délivrer et gérer des titres de protection au sens du droit de la propriété intellectuelle

(marques, brevets et designs). La fourniture de ces prestations à caractère monopolistique est régie par des dispositions matérielles détaillées figurant dans des lois et des ordonnances, qui définissent précisément la pratique en matière d'examens et la procédure applicable. La charge de travail de l'IPI dépend directement et exclusivement du nombre des demandes d'enregistrement, de prolongation de la protection et de modification du registre des brevets, dont l'évolution échappe au contrôle de l'Institut. Les émoluments perçus par l'IPI (qui constituent actuellement 88 % de ses recettes nettes, hors part reversée à l'Organisation européenne des brevets) sont définis de manière exhaustive dans des actes normatifs spéciaux. Leur montant est soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Pendant l'exercice 2017/2018, le nombre de demandes d'enregistrement de marques au niveau national a atteint 17 109, en hausse de 5 %. Sur l'ensemble des demandes, 42 % ont été traitées selon la procédure de l'examen anticipé (possible si la liste des produits et services revendiqués est constituée uniquement de termes conformes à ceux de la banque de données de l'Institut). Si le cas n'est manifestement pas problématique, la marque est enregistrée sur-le-champ, sans taxe supplémentaire. La part des demandes déposées électroniquement via le portail *eTrademark* s'est stabilisée à 97 %. Les demandes de prolongation de la protection ont augmenté à 11 519 (+6 %). Au total, 32 357 mutations ont été opérées gratuitement dans les registres (transferts de marques, concessions de licences, changements de raison sociale, d'adresse ou de mandataire).

La baisse des demandes de brevets nationaux a continué pendant la période sous revue. Un grand nombre des 1591 demandes déposées (1795 l'exercice précédent) visent à garantir une date de priorité en vue de l'obtention d'un brevet européen (EP) ou international (PCT) et ne sont pas ensuite poursuivies en Suisse, si bien que l'IPI est dispensé d'examiner le brevet. Le nombre de demandes auprès de l'Office européen des brevets, aussi par des entreprises suisses, continue d'augmenter, confirmant la tendance au délaissement du brevet national au profit du brevet européen. Aujourd'hui, 94 % des brevets valables en Suisse sont des brevets européens.

Les demandes relatives à des designs, 780 en tout, reculent de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Concernant le nombre d'objets protégés, ils augmentent de 2752 durant l'exercice précédent à 2888.

- *Tâches ministérielles*

Le message du 27 janvier 2016 sur le programme de la législature 2015 à 2019 (FF 2016 981) prévoit dans le programme législatif (annexe 1), sous l'objectif 2 (« La Suisse crée un environnement économique optimal à l'intérieur du pays et renforce ainsi sa compétitivité »), cinq objets des lignes directrices et 13 autres objets, au

nombre desquels figure la rédaction d'un message concernant la modification de la loi sur le droit d'auteur (LDA). Conformément aux objectifs qu'il s'était fixés pour 2017 (Objectifs du Conseil fédéral 2017 – Volume I), le Conseil fédéral devait adopter un message sur la révision du droit d'auteur au cours du deuxième semestre 2017.

Le Conseil fédéral a adopté, le 22 novembre 2017, le message relatif à la modification de la loi sur le droit d'auteur, à l'approbation de deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et à leur mise en œuvre. Le Conseil national, en sa qualité de conseil prioritaire, a examiné le projet pendant la session d'hiver 2018 et s'en est tenu, dans une très large mesure, à la version présentée par le Conseil fédéral.

Deux autres projets législatifs ont par ailleurs pu être menés à terme : une révision partielle de la loi sur les brevets (dans le cadre de la révision de la LPTh) et une révision, partielle également, de la loi sur le Tribunal fédéral des brevets.

- *Services commerciaux*

Conformément au mandat que lui confère la loi, l'IPI fournit aussi des prestations d'information sur la base du droit privé.

Concernant les recherches en brevets et en technologies, le chiffre d'affaires a augmenté à 5,37 millions (+7.8 %). Le chiffre d'affaires des recherches de marques a quant à lui diminué de 19,5 %. La concurrence de banques de données mises gratuitement à disposition par différents offices et les mesures d'économies décidées par certaines entreprises contribuent à faire baisser davantage encore le nombre de mandats. Le taux de couverture des coûts exigé a néanmoins été atteint dans ces deux domaines d'activité.

2. *Objectifs financiers*

Au terme de l'exercice 2017/2018, l'IPI a réalisé un *résultat d'exploitation* de 7,7 millions. Dans le domaine des engagements de prévoyance, une embellie des prévisions relatives aux rendements escomptés à long terme a entraîné des gains actuariels de 7,7 millions. Les fonds propres s'élevaient à 64,6 millions au 30 juin 2018.

Avec une part de 88 %, les émoluments représentent le poste de recettes le plus important de l'IPI. Deux facteurs expliquent pour l'essentiel la progression de deux millions par rapport à l'exercice précédent: la dissolution d'un compte de régularisation pour les taxes de dépôt de marques et une hausse des émoluments pour le maintien des droits sur les marques et les brevets européens. Conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), les taxes de dépôt de marques ne peuvent être comptabilisées sous les recettes qu'au moment de la clôture de la procédure. Or comme l'ancien logiciel BAGIS ne permettait pas une comptabilisation individuelle des taxes de dépôt sur un compte de régularisation, un

montant forfaitaire régularisé était adapté – à la hausse ou à la baisse – en fin de mois en fonction de l'évolution du nombre des procédures en cours par rapport au mois précédent. Grâce au nouveau système de gestion électronique des droits de protection ESV, chaque taxe de dépôt, sitôt payée, est d'abord inscrite sur un compte de régularisation avant d'être comptabilisée dans les recettes une fois la procédure close. Il est apparu que les montants régularisés selon cette procédure « historique » étaient nettement supérieurs à ce qui aurait été nécessaire au vu du nombre de procédures encore ouvertes lors du passage au nouveau système. Le compte de régularisation a dès lors été dissous à hauteur du montant excédentaire. L'augmentation de plus de 6 % des demandes de prolongation a généré une hausse des recettes de près de 471 000 francs par rapport à l'exercice précédent. Les annuités pour les brevets européens ont elles aussi augmenté, d'un montant net de 785 000 francs. Si le pourcentage de brevets européens désignant la Suisse délivrés par l'Office européen des brevets a de nouveau progressé de 12 % en 2017, cette hausse est loin d'égaliser celle de l'année civile 2016 (+43 %). Il y a néanmoins lieu de signaler que seule une fraction des brevets délivrés prend effet en Suisse par le paiement des taxes annuelles.

Les recettes nettes s'élèvent à 63,2 millions de francs. Elles font face à des charges d'exploitation (y compris charges pour prestations de tiers) de 54,3 millions de francs. Les charges de personnel notamment sont supérieures à l'exercice précédent, en raison premièrement de recrutements ponctuels pour faire face à la hausse de la charge de travail et, deuxièmement, de l'internalisation du bureau de poste, géré jusque-là par un prestataire externe. À l'augmentation des charges de personnel induites par cette internalisation correspond une baisse notable des charges administratives.

La réévaluation selon les normes IFRS des engagements de prévoyance à long terme a entraîné un gain actuariel de 7,7 millions de francs au total. L'amélioration des perspectives de rendement à long terme sur les marchés financiers s'est traduite par un relèvement de 0,75 % à 0,95 % du taux d'intérêt technique. PUBLICA, la caisse de pensions de la Confédération, a en outre engrangé un meilleur résultat qu'attendu. Les gains actuariels sont directement comptabilisés dans les fonds propres en tant qu'« autres éléments du résultat étendu ».

Le résultat d'exploitation et les autres éléments du résultat étendu donnent un résultat global de 15,4 millions de francs, qui fait progresser les fonds propres à CHF 64,6 millions à la fin de l'exercice.

L'organe de révision a confirmé sans réserve la régularité de la tenue des comptes.

3. *Emploi et prévoyance*

Selon l'art. 2, al. 1, let. e, LPers, en lien avec l'art. 8 LIPI, l'IPI n'est pas soumis à la LPers. Il n'est donc pas directement lié aux prescriptions de politique du personnel énoncées à l'art. 4 LPers, mais il poursuit des objectifs largement similaires.

L'effectif moyen a légèrement augmenté, passant de 238 à 240 ETP. L'IPI a pu maintenir le niveau élevé de qualification et de performance de son personnel. La proportion de femmes n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent : elles constituent 42 % de l'effectif de l'Institut. La part de femmes à des postes de cadres est, elle aussi, restée stable à 35,1 %. Le pourcentage de collaborateurs travaillant à temps partiel n'a pas non plus changé pendant la période sous revue et s'établit à 41,3 %. Le nombre de places d'apprentis et de stagiaires (employés de commerce et informaticiens) a pu être augmenté de 10 à 12. Cette année encore, quatre personnes ont bénéficié d'un stage pour jeunes diplômés d'une haute école.

Au 31.12.2018, les taux de couverture de la caisse de prévoyance IPI auprès de PUBLICA étaient de 101,2 % (art. 44 OPP2) et de 87,2 % (taux de couverture économique). En 2018, PUBLICA a obtenu un rendement négatif de -3,5 % sur ses placements. En vue de l'abaissement du taux d'intérêt technique et du taux de conversion de PUBLICA au 1.1.2019, l'IPI a suivi les recommandations de la Commission de la caisse, qui préconisait que des mesures soient prises pour atténuer dans toute la mesure du possible la baisse du niveau de prestations. L'Institut a légèrement relevé les cotisations de l'employeur pour les employés à compter de 45 ans. La mesure a été financée par des moyens libérés. La possibilité offerte aux employés d'effectuer des cotisations d'épargne volontaire a en outre été étendue.

B. *Rapport de l'organe de révision*

Dans son rapport du 14.9.2018 à l'attention du Conseil de l'Institut, l'organe de révision relève que les comptes annuels offrent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'IPI au 30.6.2018, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année s'achevant à cette date, en conformité avec les normes IFRS et la LIPI. Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque. Le 31.10.2018 le Conseil de l'Institut a approuvé à l'unanimité le *rapport de gestion* 2017/2018 de la direction limité à la gestion de l'entreprise. Il a également pris acte du rapport de l'organe de révision et approuvé à l'unanimité les comptes annuels pour la période allant du 1.7.2017 au 30.6.2018.

C. *Propositions au Conseil fédéral*

Le *rapport d'activité* du directeur au sens de l'art. 5, al. 2, LIPI est un rapport circonstancié à l'attention du Conseil fédéral qui porte sur l'ensemble des activités de l'IPI et

couvre une année civile, suivant en cela l'agenda des organes de direction politique et de surveillance. Il comprend une partie spécifique sur les résultats de la révision par le Contrôle fédéral des finances et sur l'approbation du rapport et des comptes annuels par le Conseil de l'Institut.

Le DFJP a soumis pour approbation au Conseil fédéral le rapport d'activité relatif à l'année 2018 en lui proposant de donner décharge au Conseil de l'Institut.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté, le 03.04.2019, le rapport d'activité de l'IPI pour 2018 et donné décharge au Conseil de l'Institut.

Institut fédéral de métrologie METAS

Internet: www.metas.ch

Siège: Köniz

Forme juridique: établissement de la Confédération

Conseil de l'Institut: Martina Hirayama (présidente jusqu'au 31.12.2018), Matthias Kaiserswerth (président dès le 1.1.2019), Ulrich W. Suter, Thierry J. L. Courvoisier, Tony Kaiser, Ursula Widmer (dès le 12.2.2018)

Directeur: Philippe Richard

Révision externe: Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2018 en bref

En 2018, l'Institut fédéral de métrologie (METAS) a atteint les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

METAS a atteint ses objectifs *techniques*. L'offre de services et d'infrastructures de METAS couvre une majorité des besoins de l'industrie et tous les besoins relatifs au cadre légal. Grâce à son savoir-faire technico-scientifique approfondi dans divers domaines techniques, METAS est un partenaire de coopération intéressant pour l'industrie. L'engagement international des collaborateurs de METAS est toujours important.

Les objectifs *financiers* ont été atteints. Le taux d'autofinancement (part des recettes provenant d'émoluments, d'indemnités et de fonds de tiers) s'est élevé à 58,0 % et l'exercice s'est clôturé sur un bénéfice de 4,3 millions de francs. Des pertes actuarielles de 9,6 millions de francs ayant dû être directement comptabilisées dans les capitaux propres durant l'exercice actuel, ces capitaux propres sont de -8,9 millions au 31 décembre 2018.

METAS tient aussi le cap pour les objectifs en matière de *personnel et de prévoyance*. Il faut surtout signaler que METAS continue à fortement s'engager pour la formation professionnelle et pour le passage à la vie professionnelle grâce à son large éventail de places d'apprentissage et de stages pour les étudiants des hautes écoles.

Le transfert de la section Laboratoire des douanes de l'Administration fédérale des douanes (AFD) à METAS a été préparé et effectué au début de l'année sous revue.

En novembre 2018, une révision du Système international d'unités (SI) de portée historique a été décidée lors de la 26^e Conférence générale des poids et mesures, l'organe suprême de la Convention du Mètre (traité international signé en 1875). Cette révision entraîne en particulier une redéfinition de nombreuses unités de mesure (par ex. l'unité kilogramme ne sera plus, à l'avenir définie par le kilogramme étalon, mais par une constante naturelle physique).

Chiffres-clés	2018	2017
Finances et personnel		
Bénéfice (millions CHF)	51,3	48,0
Bénéfice net (millions CHF)	4,3	1,9
Total du bilan (millions CHF)	50,2	49,7
Part de capitaux propres en (%)	-17,7	-7,2
Degré de liquidité II (<i>quick ratio</i>)	4,0	4,6
Degré de couverture des immobilisations II	-0,4	-0,2
Degré de couverture des immobilisations II	1,8	1,9
Effectif (emplois à plein temps)	187,6	176,9

Chiffres spécifiques à l'établissement

Pourcentage de personnes en formation (%)	7,7	7,7
Pourcentage de femmes: total (%)	18,9	19,6
Pourcentage de femmes exerçant une fonction technico-scientifique (%)	13,0	11,3
Nombre de CMCs déclarées (aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages) ¹⁾	395	385
Part des dépenses R&D (%)	13,4	14,4 ²⁾
Taux d'exécution en métrologie légale (%) ³⁾	94	94
Taux d'investissement ⁴⁾ (%)	6,4	5,6
Degré de couverture technique/ degré de couverture économique Caisse de prévoyance METAS auprès de PUBLICA	99,9/ 82,4	107,0 / 88,1

Contributions fédérales et émoluments

Indemnités au sens de l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 et 4, LIFM (millions CHF)	24,0	24,6
Indemnités au sens de l'art. 3, al. 5, LIFM (autres tâches assignées) (millions CHF)	7,5	4,3
Émoluments (million CHF)	7,9	7,9
Fonds de tiers (sans recherche)	8,8	8,6

¹⁾ Sur les 395 CMCs déclarées en 2018, 21 (21) reviennent à l'Institut désigné IRA, 6 (6) à l'Institut désigné PMOD et 23 (23) à l'Institut désigné Roth+CO. AG.

²⁾ Corrigé ultérieurement en accord avec le CDF, afin de permettre une comparaison avec 2018.

³⁾ Nombre de vérifications effectuées / nombre d'instruments de mesure avec échéance de vérification.

⁴⁾ Investissements nets par rapport aux coûts d'acquisition de la fortune de placement.

A. Réalisation des objectifs 2018*

1. Priorités stratégiques

METAS est l'Institut national de métrologie de la Suisse. Une de ses tâches principales consiste à créer les conditions nécessaires pour que le secteur économique, la recherche et l'administration suisses puissent réaliser des mesures avec l'exactitude requise. METAS doit en outre garantir que les mesures nécessaires à la protection des personnes et de l'environnement soient toujours correctes et appliquées conformément au droit.

METAS a atteint ces objectifs techniques au cours de l'année sous revue. L'offre de services et d'infrastructures de METAS couvre une majorité des besoins de l'industrie et les besoins relatifs au cadre légal.

METAS a pu largement couvrir les besoins de l'industrie. Les prestations métrologiques qui ne sont pas offertes en Suisse peuvent être fournies par des instituts de métrologie étrangers, étant donné que METAS entretient une bonne collaboration avec ces derniers. La satisfaction des clients se traduit par un faible nombre de réclamations par rapport au nombre de certificats délivrés. Le volume des fonds de tiers (sans les fonds de la recherche) a légèrement augmenté de 8,6 à 8,8 millions de francs. Cette hausse signifie que les services de METAS répondent à un besoin du marché. Compte tenu du niveau suisse des prix et de la pression des coûts, il s'agit toujours d'un très grand défi pour METAS de se positionner, également à l'avenir, par rapport aux instituts nationaux de métrologie concurrents.

Au sein de la métrologie légale, la majeure partie de l'activité était basée sur le contrôle des délais de vérification des instruments de mesure, sur l'application du droit et sur les travaux de révision de divers textes législatifs relatifs à la métrologie.

Pour exécuter ses tâches, METAS prend en compte le contexte international, en collaborant avec d'autres instituts nationaux de métrologie, notamment dans le cadre de l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie EURAMET et en faisant partie d'organisations internationales et d'associations.

METAS effectue essentiellement ses travaux de recherche en participant à des projets dans le cadre du Programme européen de recherche et développement en métrologie (depuis 2014: Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie EMPIR), qui fait partie du programme de recherche et d'innovation européen Horizon 2020).

Durant l'année sous revue, METAS a pu prendre part aux appels d'EMPIR et s'assurer une participation de 1,6 millions d'euros (0,5 mio d'euros l'année précédente). Le taux de réussite de 82,6 % est nettement supérieur au taux de réussite moyen du programme (54 %).

L'engagement international des collaborateurs de METAS est toujours important. METAS joue un rôle actif et essentiel au sein d'EURAMET, l'Association européenne des instituts nationaux de métrologie. Le responsable de la recherche de METAS a présidé EURAMET de juin 2015 à juin 2018. Un collaborateur de METAS est également président du Comité technique *Metrology in Chemistry* de cette association. Le chef du laboratoire Optique a été nommé président de la Commission Internationale de l'Éclairage (CIE), l'organisme international de normalisation et de standardisation dans les domaines de la lumière et de l'éclairage. Il assumera cette fonction en juin 2019. Le directeur suppléant de METAS est président de WELMEC, l'organisation qui assure la coopération européenne en métrologie légale. Le directeur de METAS est, pour sa part, membre du Comité international des poids et mesures (CIPM).

METAS respecte les principes stratégiques applicables aux laboratoires de la Confédération tels que fixés dans le rapport du 17 août 2011, intitulé Principes stratégiques et plan directeur pour les laboratoires de la Confédération et soutient une mise en œuvre complète de la stratégie au niveau fédéral.

Début 2018, le laboratoire des douanes (services Denrées alimentaires et Produits techniques) a été transféré de l'Administration fédérale des douanes (AFD) à METAS. Ce transfert assure à l'AFD le maintien à long terme de ses prestations de laboratoire par un seul fournisseur. L'orientation technico-scientifique de METAS permet au laboratoire des douanes des possibilités de développement futures. En outre, il n'y a pas eu besoin de trouver ni de financer une solution provisoire pour l'hébergement du laboratoire durant les travaux de transformation des bâtiments de l'AFD. Ce transfert correspond à la stratégie de laboratoire de la Confédération, qui requiert une concentration des laboratoires en des endroits appropriés.

METAS soutient de manière ciblée le processus d'innovation et la compétitivité de l'économie suisse avec les connaissances de ses experts et l'infrastructure métrologique, ainsi qu'avec des projets de recherche appliquée en collaboration avec des partenaires industriels (notamment dans le cadre de projets CTI/Innosuisse).

METAS dispose d'un vaste savoir-faire technico-scientifique. Ses connaissances étendues en matière de métrologie sont utilisables pour l'industrie, non seulement sous forme de prestations d'étalonnage et de mesurage, mais aussi directement pour le développement de produits ou l'optimisation des processus. Par conséquent, METAS est un partenaire de coopération intéressant pour l'industrie dans divers domaines. Depuis janvier 2013, METAS est un partenaire de recherche ayant droit aux contributions auprès d'Innosuisse (auparavant la CTI, la Commission pour la technologie et l'innovation). Jusqu'à présent, douze propositions de projets (un en 2018) ont été retenues.

2. Objectifs financiers

METAS a atteint ses objectifs financiers. Avec son taux d'autofinancement de 58,1 % (50,9 % l'année précédente), l'Institut a dépassé l'objectif consistant à financer au moins 45 % du budget annuel à partir d'émoluments, d'indemnités et de fonds de tiers. Le degré d'autofinancement avant la prise en compte des engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions selon la norme IPSAS 39 est de 53,5 % (52,8% l'année précédente). En outre, en se fondant sur une planification à long terme des investissements, METAS a été en mesure de financer tous les investissements à partir de fonds autogénérés (*cash flow*). METAS a pu boucler le compte de résultat sur un excédent de 4,3 millions de francs (1,9 mio de francs l'année précédente). Les bénéfices sont crédités sur le compte du bénéfice reporté. Ils sont utilisés pour diminuer les capitaux propres négatifs. Les capitaux propres étaient de -8,9 millions de francs au 31.12.2018. Durant l'exercice actuel, les pertes actuarielles d'un montant de 9,6 millions de francs ont dû directement être comptabilisées dans les capitaux propres.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Les objectifs de la politique du personnel et de prévoyance ont été atteints. METAS continue à s'engager fortement pour la formation professionnelle, ce qui s'exprime par le pourcentage relativement élevé de personnes en formation par rapport à l'effectif total du personnel. Six filières différentes de formation professionnelle sont offertes à METAS, principalement dans le domaine technique. Toutes les personnes qui étaient en dernière année de formation, ont obtenu leur diplôme en 2018. De plus, deux d'entre elles ont pu être réemployées dans le cadre de contrats à durée déterminée. En outre, METAS offre également des places de stage de plusieurs mois aux étudiants des hautes écoles et des universités, en particulier dans le cadre de projets de recherche et de développement. METAS a déjà pu, en automne 2018, pourvoir toutes les places d'apprentissage pour cet été, ce qui est fort réjouissant. Dès 2019, METAS pourra former encore plus d'apprentis.

L'effectif du personnel de METAS a augmenté de 5,7 % en 2018 (de 176,9 à 187,6 postes à plein temps). Cette augmentation est due au transfert du laboratoire des douanes présenté au chap. 1. Le transfert de l'infrastructure de laboratoire et des 16 collaborateurs du laboratoire des douanes à METAS a eu lieu le 1.1.2018.

Des collaborateurs essentiellement formés en technique ou en sciences naturelles œuvrent à METAS. Le recrutement de femmes au sein de ces catégories professionnelles encore à prédominance masculine représente un défi en matière de politique du personnel. En 2018, la part des femmes a légèrement diminué (de 19,6 % à 18,9 %).

Au contraire, la part des femmes cadres a pu augmenter (de 13,5 % à 18,6 %).

4. Coopérations et participations

METAS ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 15.2.2019, l'organe de révision relève que les comptes annuels pour l'exercice 2018 offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats réels, dans le respect des normes internationales IPSAS et de la LIFM. Les comptes annuels ont donc été certifiés sans réserve ni remarque.

C. Propositions au Conseil fédéral

Conformément à l'art. 8, let. g, LIFM (RS 941.27), le Conseil de l'Institut établit un rapport de gestion qui fait état de la réalisation des objectifs stratégiques. Le Conseil de l'Institut a soumis le rapport de gestion 2018 et sa décharge à l'approbation du Conseil fédéral avec une proposition relative à l'utilisation d'un éventuel bénéfice, et il lui a remis le rapport de l'organe de révision du 15.2.2019 pour information.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 5.9.2018, le Conseil fédéral a de nouveau nommé le Contrôle fédéral des finances (CDF) organe de révision de METAS pour la période allant de 2019 à 2021.

Le 3.4.2019, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2018 de METAS. Il a donné suite à la proposition relative à l'utilisation du bénéfice et a donné décharge aux membres du Conseil de l'Institut.

E. Autres événements d'importance

Le 4.7.2018, la présidente du Conseil de l'Institut de METAS, Madame la Professeure Martina Hirayama, a été nommée, au 1.1.2019, à la tête du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) par le Conseil fédéral. Ainsi, a-t-elle donné sa démission du Conseil de l'Institut au 31.12.2018. Le 6.11.2018, le Conseil fédéral a nommé Monsieur Matthias Kaiserswerth président du Conseil de l'Institut de METAS pour le reste de la période administrative (jusqu'au 31.12.2019).

En novembre 2018, à Versailles, la 26^e Conférence générale des poids et mesures, l'organe suprême de la Convention du Mètre (traité international signé en 1875), a décidé d'une révision du Système international d'unités (SI) de portée historique. À l'avenir, toutes les unités de mesure seront définies au moyen de constantes naturelles, en particulier, l'unité de masse, le kilogramme, jusqu'à présent défini par le kilogramme étalon à Paris. Ainsi, le

kilogramme, comme toutes les autres unités, ne dépend plus d'un étalon de référence local, mais il est défini sur le plan universel. La révision du SI permet d'adapter le Système international d'unités à des développements scientifiques et technologiques et à des défis futurs. Sur le plan technico-scientifique, c'est une modification essentielle des fondements du SI et de nos unités de mesure. Toutefois, rien ne changera concernant les mesures au quotidien.

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Internet : www.rab-asr.ch

Siège : Berne

Forme juridique : établissement de la Confédération

Conseil d'administration : Wanda Eriksen-Grundbacher (présidente), prof. Sabine Kilgus (vice-présidente), prof. Conrad Meyer, prof. Daniel Oyon, Viktor Balli

Directeur : Frank Schneider

Révision externe : Contrôle fédéral des finances, Berne

Appréciation des résultats de 2018 en bref

Aux yeux du Conseil fédéral, la mise en œuvre des objectifs stratégiques pour la période 2016 à 2019 s'est déroulée en 2018 comme prévu.

L'ASR a atteint en grande partie ses *objectifs opérationnels et entrepreneuriaux* : l'audit des 29 entreprises de révision actuellement soumises à la surveillance de l'État est mené conformément aux modèles d'audit définis. L'ASR tient compte des évolutions longues, comme la numérisation de la branche, et réagit à des thèmes de surveillance qui deviennent d'actualité (par ex. lacunes de la révision de CarPostal Suisse SA).

Le Conseil fédéral a décidé en 2017 qu'il n'y avait pas de nécessité impérieuse de légiférer en matière de révision et de surveillance. Il souhaite cependant examiner sept recommandations de plus près en vue d'optimiser, s'il y a lieu, le cadre juridique. Les travaux, sous la responsabilité de l'Office fédéral de la justice, ne sont pas encore achevés.

L'ASR a continué à optimiser ses processus et lancé une nouvelle plateforme informatique mise en production en juin 2018. L'optimisation des processus internes (introduction d'un logiciel compatible avec la gestion électronique des affaires) n'était pas encore achevée fin 2018.

Au chapitre de la reconnaissance internationale, des négociations sont en cours avec une autorité de surveillance de la révision européenne en vue d'une déclaration d'intention relative à la collaboration. En 2018, deux inspections communes ont par ailleurs été réalisées avec l'autorité de surveillance des États-Unis.

Les objectifs *financiers*, tout comme les objectifs en matière de prévoyance et de personnel, ont également été atteints.

Chiffres-clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	6,9	6,6
Bénéfice / perte nets (mio CHF)	0	0
Total du bilan (mio CHF)	6,8	7,2
Ratio de fonds propres en %	73,3	69,3
Effectif (équivalents plein temps)	26,4	25,3

Chiffres-clés spécifiques à l'établissement

Nombre total d'agrément (personnes physiques et entreprises de révision)	11 483	11 841
Nombre d'entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État	29	31
Taux de couverture technique PUBLICA	101,9	108,2
Taux de couverture économique PUBLICA	103,1	108,6

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	0	0
Émoluments et redevances de surveillance (mio CHF)	6,9	6,6

A. Réalisation des objectifs 2018*

1. Priorités stratégiques

• Principe

Le mandat général de l'ASR figure dans la loi de 2005 sur la surveillance de la révision (LSR ; RS 221.302). Conformément aux dispositions de la LSR, les attributions principales de l'ASR sont l'agrément des personnes et des entreprises qui fournissent des prestations de révision prescrites par la loi, la surveillance des organes de révision et des sociétés d'audit des sociétés d'intérêt public et l'assistance administrative internationale en matière de surveillance de la révision. Les objectifs stratégiques de l'ASR dans le cadre de ce mandat légal sont définis par son conseil d'administration et approuvés par le Conseil fédéral. Les objectifs actuels couvrent la période 2016 à 2019.

* Objectifs stratégiques : www.rab-asr.ch/#/page/126

- *Surveillance en fonction des risques (objectif 1)*

L'application, en fonction des risques, des règles juridiques et professionnelles relatives aux services de révision reste la préoccupation première dans le domaine de la surveillance. Les cinq plus grandes entreprises de révision qui s'occupent chacune de plus de 50 sociétés d'intérêt public (les « cinq grands ») font l'objet d'une inspection tous les ans. Les autres entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État sont quant à elles contrôlées tous les trois ou cinq ans, selon les secteurs d'activité.

En 2018, 19 inspections ont été effectuées dans des entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État, conformément au modèle d'audit pertinent (exercice précédent : 16). Deux inspections ont été coordonnées avec l'autorité américaine de surveillance en matière de révision (PCAOB). Quatre autres ont été menées sous forme d'une inspection ad hoc (exercice précédent : 2), dérogeant au rythme usuel des inspections. Une de ces inspections ad hoc était le contrôle des travaux de révision de KPMG SA concernant CarPostal Suisse SA, dont l'ASR a rendu public le résultat. Lorsqu'elle a constaté des irrégularités, l'ASR est intervenue pour que la situation soit rectifiée. En cas de manquements graves, elle a prononcé des sanctions appropriées.

En sus de la répression systématique des irrégularités, les mesures préventives sont aussi efficaces, par exemple les contacts permanents entretenus avec les conseils d'administration ou les comités d'audit des entreprises contrôlées. En 2018, l'ASR a organisé un atelier d'une demi-journée pour les membres des comités d'audit. L'événement a réuni quelque 80 personnes.

L'ASR continue d'observer et d'accompagner les progrès de la numérisation de la révision financière. Lors de ses inspections, elle a de nouveau contrôlé l'utilisation de nouvelles techniques d'analyse de données. Les progrès technologiques vont profondément modifier la révision ces prochaines années. Ces progrès doivent être considérés comme une chance d'augmenter la qualité et la pertinence de la révision.

- *Infrastructure (objectif 2)*

L'ASR a continué de travailler à l'optimisation de ses processus et lancé une nouvelle plateforme informatique, qui a été mise en production en juin 2018.

- *Régulation (objectif 3)*

En 2017, le Conseil fédéral a pris acte du rapport d'experts de Peter Ochsner et Daniel Suter évaluant la nécessité de légiférer en matière de révision et de surveillance de la révision. Il ne constate aucune nécessité impérieuse de légiférer, mais le Conseil fédéral entend néanmoins étudier sept points que le rapport recommande d'examiner de plus près en vue d'optimiser, s'il y a lieu, le cadre

juridique. Les travaux, sous la responsabilité de l'Office fédéral de la justice, ne sont pas encore achevés.

Dans le cadre de l'initiative parlementaire Schneeberger (15.472), le Parlement a examiné l'idée d'une déréglementation des prescriptions encadrant le contrôle restreint concernant l'indépendance de l'organe de révision, les prestations ponctuelles de révision, les recommandations dans le rapport de révision, l'obligation de dénonciation, la documentation et la responsabilité. Le 4 juin 2018, le Conseil des États a décidé de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire.

L'actuelle définition des « sociétés d'intérêt public » (entreprises cotées en bourses et instituts financiers) reste, de l'avis de l'ASR, trop restreinte. Les grandes institutions de prévoyance, au moins, et les entreprises proches de l'État (voir remarque plus haut concernant CarPostal Suisse SA), pour lesquelles l'intérêt public est évident, devraient également être qualifiées de sociétés d'intérêt public et être contrôlées par une entreprise de révision surveillée par l'État.

- *Agrément (objectif 4)*

L'agrément des entreprises de révision, contrairement à celui des personnes physiques, a une durée de validité limitée et doit être renouvelé tous les cinq ans. La vague de renouvellements attendue a commencé en 2018. Concernant les agréments arrivant à échéance, l'obligation, introduite le 1^{er} octobre 2017, pour toute les entreprises de révision de mettre en place un système interne d'assurance de la qualité continue d'avoir de grands effets : des entreprises qui n'ont pas ou que très peu de mandats de révision ont renoncé à renouveler leur agrément ou se sont alliées avec d'autres entreprises. On peut cependant partir du principe que le nombre d'entreprises de révision agréées va se stabiliser après la phase actuelle de transition.

L'ASR a continué d'œuvrer, en coordination avec différentes autorités, pour que la délivrance des agréments spéciaux en matière de révision (qu'il s'agisse de nouveaux agréments ou du renouvellement d'agréments existants) soit du ressort de l'ASR. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent, le 1^{er} janvier 2019, les anciens agréments de la Commission fédérale de maisons de jeu ont été supprimés et effacés du registre des réviseurs de l'ASR. L'avenir des prescriptions s'apparentant à une forme d'agrément pour les organes de révision des caisses de pensions, édictées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), devra être examiné dans le cadre des travaux faisant suite au rapport d'experts Ochsner/Suter (voir ch. 3 plus haut). Dans son rapport du 30 novembre 2018 en exécution du postulat Ettliln 16.3733, le Conseil fédéral arrive à la conclusion que seule l'ASR est compétente en matière d'agrément et de surveillance dans le domaine de la révision.

- *Meilleures pratiques internationales (objectif 5)*

Les principales recommandations concernant l'organisation des autorités de surveillance et le déroulement des inspections émanent de l'*International Forum of Independent Audit Regulators* (IFIAR) et du Comité des organes européens de supervision de l'audit (*Committee of European Auditing Oversight Bodies*, CEAOB), de l'UE. L'ASR est membre de l'IFIAR depuis 2007 et possède, depuis 2016, le statut d'observateur au sein du CEAOB. L'ASR respecte les principes de ceux deux entités dans son activité de surveillance.

- *Développement de normes (objectif 6)*

Cette année également, l'ASR a pris une part active au développement des normes de révision, au niveau tant national qu'international. Par ces contributions, elle s'investit pour que les aspects qualitatifs de la révision soient pris en compte à leur juste mesure.

Pour le reste, fidèle à sa ligne, l'ASR n'a usé qu'avec retenue de sa compétence réglementaire. En 2018, elle n'a mis à jour aucune de ses circulaires, ni n'en a édicté de nouvelles.

- *Transparence accrue en matière d'enforcement (objectif 7)*

L'ASR publie tous les jugements passés en force la concernant – qu'elle ait succombé ou qu'elle ait eu gain de cause – sur son site internet. En 2018, les tribunaux se sont penchés sur la pratique de l'ASR dans six jugements. Ils ont confirmé cette pratique, à l'exception de la question des durées de retrait.

Pendant l'année sous revue, 64 signalements de tiers (année précédente : 51) concernant des cas potentiels de non-respect des normes sont parvenus à l'ASR. Trente de ces signalements concernent des entreprises de révision surveillées par l'État (exercice précédent : 28). À ce jour, deux procédures ont été ouvertes sur la base de ces renseignements (exercice précédent : 2) ; certaines clarifications sont cependant encore en cours.

- *Coopération avec des autorités étrangères (objectif 8)*

Dans la relation avec les États-Unis, deux inspections ont été menées en Suisse en 2018 conjointement avec l'autorité américaine de surveillance en matière de révision (*Public Company Accounting Oversight Board*, PCAOB). Un approfondissement de la coopération lors du troisième cycle d'inspections de 2017 à 2019 avec de nouvelles inspections conjointes n'est toujours pas prévu pour l'instant.

À la fin de 2018, des négociations étaient en cours avec une autorité de surveillance de la révision européenne en vue d'une déclaration d'intention relative à la collaboration.

L'ASR continue de viser une reconnaissance réciproque la plus complète possible, consacrant le principe dit de la primauté de la surveillance par l'État d'origine. En 2018, elle a rejeté les demandes d'entraide administrative de deux autorités étrangères de surveillance de la révision, qui ne respectaient pas suffisamment ce principe.

L'ASR a participé, en 2018 également, aux débats de l'IFIAR et de divers autres organismes, au sein desquels elle a défendu les intérêts de la Suisse. L'ASR continue d'être représentée dans le conseil d'administration de l'IFIAR, où son directeur assure pour deux ans la vice-présidence (vice-chairman). En outre, le responsable de l'unité Droit et affaires internationales a été nommé en 2018 à la présidence de l'*Enforcement Working Group*. L'IFIAR continue d'être très utile pour l'ASR : contacts directs avec les réseaux internationaux d'auditeurs, formation dans les domaines de l'inspection et de l'*enforcement*, partage de connaissances sur le marché de la révision, expériences pratiques de la surveillance indépendante de la révision.

2. Objectifs financiers (objectif 9)

L'ASR se finance exclusivement via les émoluments et les redevances de surveillance versés par les personnes et les entreprises agréées. Elle ne reçoit pas de subventions de la Confédération. Le budget 2018, de 6,8 millions de francs environ, a été respecté, des émoluments supplémentaires ont été prélevés, dans le respect du principe de causalité, pour des tâches non prévues (inspections ad hoc). Le montant des réserves exigées par la loi (art. 35, al. 3, LSR ; état à la fin de 2018 : 5 mio) est approprié compte tenu des risques actuels. La charge financière pour les entreprises de révision est restée stable par rapport à 2017.

3. Emploi et prévoyance (objectif 10)

L'ASR est un employeur attractif pour les spécialistes de la révision financière, de la présentation des comptes et de la surveillance des marchés financiers. De fait, elle trouve rapidement des candidats de grande valeur pour pourvoir ses postes vacants. En ce qui concerne les conditions de prévoyance offertes au personnel, l'ASR applique les règles de la Confédération.

À l'instar d'autres employeurs publics et privés, l'ASR ne versera plus de composantes salariales variables aux employés en dessous du niveau de la direction à partir de 2019.

Avec 26,4 équivalents plein temps, l'effectif 2018 de l'ASR est comparable à celui de l'année précédente (25,3). Le taux de fluctuation est resté stable à 3,2 % (2017 : 3,3 %).

4. Coopération et participations

L'ASR ne participe à aucune coopération et ne détient aucune participation à d'autres sujets de droit.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 4 mars 2019, l'organe de révision signale n'avoir relevé aucun élément qui l'amènerait à conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux dispositions légales. Ils ont donc été certifiés sans réserves ni remarques.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil d'administration propose au Conseil fédéral d'approuver le rapport d'activité 2018 de l'ASR, de prendre acte du rapport de l'organe de révision et de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2018.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a accepté les propositions du conseil d'administration le 3 avril 2019.

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

Internet : www.iffp.swiss

Siège : Berne

Statut juridique : Etablissement de la Confédération

Conseil de l'IFFP : Philippe Gnaegi (président), Angelika Locher Schmid (vice-présidente), Olivier Dinichert, Prof. Winfried Kronig, Amalia Mirante, Claude Pottier, Andri Rüesch, Claude-Alain Vuille, Amalia Zurkirchen
Directrice : prof. Cornelia Oertle (jusqu'au 31 décembre 2018)

Révision externe : BDO SA, Berne

Appréciation synthétique des résultats 2018

L'année sous revue a été placée à nouveau sous le signe de la numérisation. La journée DigitalSkills, qui a permis de débattre des questions relatives à la numérisation dans la formation professionnelle, a rencontré un grand écho. Le rapport de tendance « Numérisation et formation professionnelle » de l'Observatoire suisse de la formation professionnelle a également livré des pistes de réflexion importantes.

Dans la perspective de l'accréditation en tant que haute école, l'institut a pris des mesures afin de créer des ponts entre la recherche et l'enseignement, et lancé des projets dans le domaine de la gestion de la qualité et des processus et de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Afin d'exploiter encore plus les synergies dans l'offre de formation et de formation continue des responsables de la formation professionnelle en Suisse alémanique, l'IFFP a conclu des conventions de coopération avec les hautes écoles pédagogiques de Lucerne et de Saint-Gall.

Les comptes annuels ont été clôturés avec un bénéfice de 0,5 million de francs. Les objectifs politiques en matière de personnel ont été atteints (p. ex. égalité de salaire, conciliation entre vie privée et vie professionnelle).

Plusieurs défis attendent l'IFFP en 2019 : le positionnement de l'IFFP dans le système des hautes écoles doit notamment se poursuivre et le développement des offres de formation et de formation continue des responsables de la formation professionnelle devrait être amélioré. Il faut aussi viser une augmentation du taux de satisfaction générale pour les filières sanctionnées par un diplôme ou par un certificat.

Le Conseil fédéral a conclu sur la base du rapport de gestion de l'IFFP que l'institut a exécuté son mandat légal avec efficacité. L'IFFP est bien représenté dans toutes les régions linguistiques et entretient la proximité avec le monde du travail. Il contribue au développement de la formation professionnelle et propose des solutions face aux défis actuels posés à la formation professionnelle, fortement marqués par la transition numérique.

Chiffres clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (millions CHF)	46,8	46,6
Bénéfice / perte net(te) (millions CHF)	0,5	0,1
Total du bilan (millions CHF)	8,1	7,8
Ratio de fonds propres (%)	39,2	34,5
Personnel (EPT)	170	170

Chiffres clés spécifiques à l'entreprise/l'établissement

Titres : diplômes	214	192
Titres : certificats	793	864
Titres : formations complémentaires	278	332
Projets de développement de professions	191	206
Projets de recherche	40	42
Taux de couverture technique PUBLICA	100,1	106,5
Taux de couverture économique PUBLICA	84,3	88,9

Contribution fédérale et émoluments

Contribution fédérale (millions CHF)	39,4	40
Produits :		
prestations de services / projets de recherche / émoluments (millions CHF)	7,1	6,6

A. Réalisation des objectifs en 2018*

1. Priorités stratégiques

L'IFFP assume, en tant qu'organisation experte pour la formation professionnelle, son rôle d'interlocuteur compétent et fiable pour les partenaires.

L'IFFP a une nouvelle fois mis l'accent sur le thème de la numérisation. Par exemple avec son projet trans:formation, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'encouragement de la Confédération sur la transformation numérique de la formation professionnelle. Pour ce projet, l'IFFP dispose de moyens supplémentaires d'un montant de trois millions pour 2019 et 2020. À ce titre, l'IFFP soutient les écoles professionnelles dans leur transformation

* Objectifs stratégiques : <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/8291.pdf>

numérique, dans une gamme d'activités allant de l'analyse grâce au digi-check aux formations continues sur mesure, en passant par l'accompagnement de projets. Un rapport de tendance sur l'avenir de la formation professionnelle face à la numérisation a été présenté lors de la journée DigitalSkills. Dans le champ thématique « plurilinguisme et mobilité », la deuxième journée nationale du bilinguisme a fait une large place à la thématique de l'enseignement bilingue. Deux études importantes ont été achevées au cours de l'année dans le champ thématique « besoins en personnel qualifié et en qualifications » : l'étude de SAVOIRSOCIAL sur les parcours de formation et de carrière dans le domaine social et la quatrième enquête coût/bénéfice de la formation professionnelle initiale du point de vue des entreprises. Les résultats sont utiles pour répondre aux questions stratégiques concernant l'avenir de la formation professionnelle.

L'IFFP assume des tâches d'intérêt national, entretient le dialogue avec la société et contribue dans le cadre de son mandat au développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement.

L'IFFP propose des filières de formation et de formation continue tenant compte des besoins spécifiques des trois régions linguistiques. Lors des SwissSkills, les championnats suisses des métiers, l'IFFP a été largement représenté avec diverses manifestations de réseautage et a pu participer à trois émissions radio de la SRF. Enfin, le service de responsabilité sociétale de l'entreprise a lancé des mesures pour améliorer la gestion de l'environnement. En augmentant la part de femmes à 51 %, l'IFFP a fourni une contribution importante en faveur de l'égalité et de la diversité.

L'IFFP anticipe, dans le cadre de sa mission, les problématiques et les tendances qui se dessinent dans le système de formation et sur le marché du travail et contribue, par les solutions qu'il propose, au développement de la formation professionnelle.

En 2018, l'Observatoire suisse de la formation professionnelle a livré des résultats de recherche qui mettent en lumière le potentiel d'innovation et améliorent le pilotage du système de la formation professionnelle. Le rapport de tendance « Numérisation et formation professionnelle. Enjeux et pistes pour affronter l'avenir » donne aux acteurs de la formation professionnelle des pistes sur la manière de préparer le système de la formation professionnelle afin d'exploiter le potentiel lié à la numérisation.

L'IFFP occupe en Suisse une position de premier rang dans le domaine de la formation et de la formation continue des personnes actives dans la formation professionnelle ainsi que dans le développement des professions et la recherche en matière de formation professionnelle.

L'IFFP a atteint pour la première fois une part de marché de plus de 50 % (52,5 %) à l'échelle nationale dans les filières diplômantes pour les enseignants en formation professionnelle, maintenant ainsi sa position dominante

en Suisse romande et au Tessin. En Suisse alémanique, l'institut ressent la concurrence des hautes écoles pédagogiques de Zurich, Lucerne et Saint-Gall. L'IFFP a pu conclure des conventions de coopération avec Lucerne et Saint-Gall afin d'augmenter la qualité et l'efficacité des offres et de réduire les redondances. Le Conseil fédéral approuve les efforts de l'IFFP en matière de coopération avec les hautes écoles pédagogiques afin d'éviter une situation de concurrence parmi les prestataires financés par des fonds publics.

L'IFFP soutient la stratégie de la Confédération relative à la coopération internationale en matière de formation professionnelle et contribue, par le biais d'offres de formation et de formation continue spécifiques, de sa recherche et de ses services dans le domaine du développement des professions, à consolider le modèle dual de la formation professionnelle dans le contexte international.

Au cours de l'exercice, l'IFFP a fourni son expertise dans quinze projets et mandats internationaux et autant de pays différents. Au total, 36 délégations étrangères ont été reçues et des collaborateurs de l'institut ont été invités à faire des présentations dans divers congrès.

Les prestations fournies par l'IFFP au service du partenariat s'inscrivent dans la pratique de la formation professionnelle et se caractérisent par leur grande proximité avec le monde du travail.

L'IFFP entretient les contacts avec ses clients du monde du travail en participant aux assemblées générales de différentes organisations du monde du travail, à la conférence pour les examens professionnels et professionnels supérieurs ou à des conférences du SEFRI. Sur demande des organisations du monde du travail concernées, l'IFFP a dirigé des projets de développement de professions pour les électriciens de réseau et les assistants en médecine vétérinaire.

L'IFFP participe à l'examen de ses bases légales et prépare une accréditation d'institution en tant que haute école conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles. L'accréditation sert à l'assurance qualité, à la reconnaissance de l'IFFP au sein du paysage des hautes écoles et au renforcement de son autonomie.

Les travaux de planification et de préparation en vue de l'accréditation institutionnelle de l'IFFP selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20) se sont poursuivis. La mise en œuvre d'un nouveau concept de gestion de la qualité, la conception d'une filière bachelor conforme à Bologne et le lien entre recherche et enseignement sont des projets qui consolident le positionnement de l'IFFP dans l'espace suisse des hautes écoles et augmentent ses chances d'obtenir l'accréditation en tant que haute école. Une procédure de consultation a été lancée le 7 décembre 2018 sur un projet de nouvelle loi sur l'IFFP ; la procédure dure jusqu'au

29 mars 2019. L'adoption du message par le Conseil fédéral est prévue pour le deuxième semestre 2019.

L'IFFP dispose d'un système de gestion des risques s'appuyant sur la norme ISO 31000. Il signale au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) les risques qui pourraient survenir pour la Confédération. De plus, il dispose d'un système qualité efficace, conforme aux normes internationales.

Le Conseil de l'IFFP et la direction de l'institut ont recensé systématiquement les risques et les évaluent sous l'angle de leur dommage potentiel et de leur probabilité. Sur la base de cet aperçu actualisé chaque année, les principaux risques sont traités par ordre d'importance et, dans la mesure du possible, réduits ou éliminés. Le label *Committed to Excellence Assessment* (EFQM) a été renouvelé, ce qui a permis progrès notables en matière d'assurance et développement de la qualité. L'IFFP n'a signalé aucun risque qui pourrait affecter la Confédération. La situation est réévaluée deux fois par an lors des entretiens avec le propriétaire.

L'IFFP promeut la qualité du système de formation professionnelle par ses filières d'études, ses cours et ses formations complémentaires et facilite l'apprentissage tout au long de la vie des responsables de la formation professionnelle.

L'IFFP a décerné 44 diplômes Master of Science en formation professionnelle en 2018 (2017 : 45). L'indice de satisfaction générale visé pour les filières d'études sanctionnées par des diplômes et des certificats, fixé à 80 %, est loin d'avoir été atteint (67 %). En conséquence, des mesures ont été élaborées lors de la révision des filières d'études. Le Conseil fédéral attend que ces mesures soient appliquées en 2019. Avec une large palette de filières de formation continue, de cours d'introduction et de cours spécifiques aux professions pour experts aux examens (EXP), l'IFFP promeut l'apprentissage tout au long de la vie. L'indice de satisfaction générale était d'environ 94 % pour les cours EXP.

L'IFFP développe et transmet des connaissances inscrites dans la pratique et fondées sur des bases scientifiques.

Les enseignants suivent non seulement des formations continues universitaires et publient eux-mêmes des résultats scientifiques, mais enseignent parfois aussi dans des écoles professionnelles. De leur côté, les personnes en formation suivent leurs études parallèlement à une activité professionnelle, ce qui renforce le lien entre théorie et pratique. Le nombre de collaborateurs présentant un profil mixte recherche/enseignement est resté constant à 12.

L'IFFP permet aux responsables de la formation professionnelle, aux experts aux examens ainsi qu'aux spécialistes de la formation professionnelle d'acquérir les compétences techniques et didactiques appropriées,

et les prépare à faire face aux défis inhérents à leurs tâches.

La grande majorité des filières, cours, séminaires et autres prestations de l'IFFP sont évalués par les participants ou les clients avec le concours du service Evaluation. L'indice de satisfaction atteint environ 79 % dans le domaine de la formation continue (objectif fixé : 70 %).

L'IFFP crée par sa recherche des bases scientifiques et exploite des études existantes et des résultats de recherche. Il contribue au pilotage et au développement du système de la formation professionnelle à tous les niveaux.

Le nombre de publications (155) a pu augmenter par rapport à 2017 (126). Le nombre de présentations à des congrès (96) a en revanche légèrement reculé (2017 : 103).

L'IFFP veille activement au transfert de savoir dans la pratique de la formation professionnelle et le monde du travail.

L'évaluation des projets de recherche sur mandat a donné lieu à un indice de satisfaction générale de 100 %. 29 activités de transfert du savoir ont été réalisées dans trois projets de recherche achevés. L'objectif de réaliser au moins deux activités de transfert du savoir par projet achevé a donc été largement dépassé. Les chercheurs de l'IFFP ont présenté leurs travaux par exemple lors des Journées des partenaires de la formation professionnelle du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), à l'assemblée générale de l'Union des transports publics, chez Swisscom ou à la Conférence du Syndicat des services publics.

L'IFFP est reconnu dans le paysage des hautes écoles pour ses activités de recherche et développement ainsi que pour sa filière d'études « Master of Science en formation professionnelle ».

L'expertise de l'IFFP apparaît dans l'acquisition de deux nouveaux projets du Fonds national suisse. Avec un total de 96 présentations scientifiques à des congrès ainsi que 49 publications évaluées par des pairs, l'objectif d'au moins une contribution à un congrès et une publication évaluée par des pairs par équivalent plein temps du personnel scientifique du secteur Recherche et développement a été dépassé pendant l'année sous revue (valeur de référence : 34 équivalents plein temps).

L'IFFP assiste ses partenaires lors de la création ou du développement de professions en tenant compte de leurs besoins et les soutient dans la mise en œuvre de la formation professionnelle harmonisée au niveau suisse et compatible avec la diversité des régions linguistiques.

Le taux de satisfaction générale des partenaires dans des projets du Centre pour le développement des métiers a augmenté à 100 % (2017 : 91,2 %) ; 114 professions ont pu être accompagnées. L'IFFP opère sur l'ensemble du territoire et entretient un échange intensif avec ses partenaires à l'échelle nationale, notamment avec le SEFRI, la

Conférence suisse des offices de formation professionnelle ainsi que les organisations du monde du travail.

2. Objectifs financiers

L'IFFP est géré selon les principes de l'économie d'entreprise et emploie ses ressources de manière économique et efficace. Il finance ses activités à partir des sources de financement prévues par la loi et obtient au moins un résultat équilibré pendant la durée de validité des objectifs stratégiques. De plus, il accroît la part des fonds secondaires et des fonds de tiers de son secteur recherche et développement de manière à ce qu'elle atteigne 20 %.

Les comptes annuels ont été clôturés avec un bénéfice de 0,5 million. La part des fonds secondaires et des fonds de tiers du secteur R&D s'est élevée à environ 23 % (objectif : 20 % ; 2017 : 25 %).

3. Objectifs de politique en matière de personnel et de prévoyance

L'IFFP pratique une politique du personnel prévoyante, socialement responsable, transparente et fiable. Il encourage l'égalité des chances, le développement personnel et la performance des collaborateurs.

Le concept de développement du personnel de l'IFFP a été mis en œuvre en 2018 et sera développé et optimisé sur la base des expériences faites. Il favorise l'affectation du personnel en fonction des besoins en tenant compte de structures de travail favorables à la santé. Après l'enquête menée auprès du personnel en 2017, des champs thématiques prioritaires et des mesures correspondantes ont été définies pour l'année sous revue. Les principes de conduite qui doivent être élaborés avec les cadres en 2019 sont un exemple de mesure concrète.

L'IFFP veille à l'intégrité de ses supérieurs et de ses collaborateurs et les encourage, par sa politique du personnel, à atteindre un niveau de compétences professionnelles élevé. Il pratique un encouragement de la relève efficace dans la recherche en matière de formation professionnelle et dispose de modèles de carrière appropriés. Il promeut l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et maintient la proportion d'apprentis à 5 % au moins de l'effectif du personnel.

En 2018, l'IFFP a simplifié les processus de définition des objectifs et de l'évaluation des prestations. En outre, les retours aux supérieurs sont systématiquement recueillis depuis l'année sous revue et doivent être évalués en 2019. Les objectifs de chaque collaborateur sont convenus conformément aux objectifs stratégiques. L'IFFP encourage son personnel à développer ses compétences professionnelles par la formation initiale et continue. 20,4 % du personnel du secteur Recherche et développement a participé à des formations continues méthodologiques sous la forme de Summer Schools et de PhD-Schools dans le cadre du programme de soutien. L'IFFP a formé 13 apprentis, ce qui correspond à 6,1 % de l'effectif total du personnel.

L'IFFP aligne le niveau des prestations de ses plans de prévoyance sur ceux de l'administration fédérale et répartit les charges équitablement. Il informe le Conseil fédéral des mesures prévues en cas de couverture insuffisante nécessitant un assainissement de la prévoyance professionnelle.

La solution retenue par l'IFFP s'oriente vers la solution de l'administration fédérale, en tenant compte de la fourchette des cotisations selon l'art. 32g, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération. Le taux de couverture de la caisse de prévoyance atteignait 100,1 % en 2018. Il n'y a donc pas de couverture insuffisante nécessitant un assainissement de la prévoyance professionnelle.

4. Coopérations et participations

L'IFFP coopère avec d'autres institutions et d'autres prestataires de formations destinées aux responsables de la formation professionnelle en vue de proposer des offres de formation harmonisées et proches de leurs clients dans toute la Suisse. Il utilise les synergies dans la recherche et encourage le dialogue scientifique avec d'autres hautes écoles. Il coopère de manière ciblée avec des partenaires de terrain, d'autres hautes écoles et d'autres institutions de recherche.

L'IFFP a élaboré un concept de coopération et coopère avec diverses institutions dans toute la Suisse. L'institut a conclu des conventions de coopération avec les hautes écoles pédagogiques de Lucerne et de Saint-Gall, notamment en raison de la situation de concurrence dans laquelle il se trouve avec certaines hautes écoles pédagogiques en Suisse alémanique.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a vérifié les comptes annuels 2018 de l'IFFP et a constaté leur régularité dans son rapport daté du 15 février 2019. L'organe de révision propose d'approuver les comptes annuels.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le DEFR a soumis le rapport de gestion 2018 ainsi que les comptes annuels à l'approbation du Conseil fédéral. Il lui a présenté, pour information, le rapport du Conseil de l'IFFP sur la réalisation des objectifs stratégiques et le rapport du 15 février 2019 de l'organe de révision.

D. Décision du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2018 ainsi que les comptes annuels en date du 17 avril 2019 et donné décharge aux membres du Conseil de l'IFFP.

E. Autres événements d'importance

Le 14 décembre 2018, le Conseil fédéral a pris acte du départ du prof. Cornelia Oertle le 31 décembre 2018. Madame Oertle occupait le poste de directrice depuis le 1^{er} février 2015. Le poste de directeur/trice a été mis au concours public.

SIFEM SA

Internet : www.sifem.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Jörg Frieden (président, nouveau), Susanne Grossmann (vice-présidente), Regine Aeppli, Julia Balandina Jaquier, Geoffrey Burns, Angela de Wolff, Kathryn Imboden

Direction : Obviam DFI SA, Berne

Organe de révision externe : BDO SA, Zurich

Breve appréciation des résultats en 2018

Comme pour de nombreux investisseurs actifs dans les pays émergents, 2018 a été une année financière difficile pour la SIFEM. Lors de l'année sous revue, le résultat des placements a été négatif de -12,5 millions de CHF en raison principalement de pertes de valeur d'un investissement. Une fois déduit les coûts opérationnels de 10 millions de CHF, le résultat d'exploitation présente une perte de -22,5 millions de CHF, ce qui est insatisfaisant.

Toutefois, les retours générés par des investissements fructueux en cours ou déjà échus ont atteint le total réjouissant de 56 millions de CHF, ce qui montre, à l'instar également du risque global équilibré du portefeuille, que la stratégie d'investissement de SIFEM fonctionne.

Le constat vaut aussi pour son impact en termes de développement. À l'exception d'un seul, tous les objectifs ont été atteints ou dépassés. Seule la *croissance* des emplois, en progression nette de +3%, soit de 9200 nouveaux emplois, est restée en deçà des attentes. En tout, SIFEM a contribué à créer ou à préserver jusqu'à aujourd'hui 650 000 emplois. Les quelque 500 entreprises du portefeuille d'investissements versent annuellement des impôts à hauteur d'environ 770 millions d'USD aux endroits où SIFEM investit. Lors de l'année sous revue, l'accent a été en outre mis sur l'inclusion financière de segments de population qui ne bénéficient pas d'un bon accès aux services financiers. Par ailleurs, l'engagement en faveur de la protection du climat a été renforcé à travers 2 nouveaux investissements.

Selon le Conseil fédéral, SIFEM tient dans l'ensemble le cap fixé lors de cette première année de la période stratégique 2018 à 2020. Il escompte toutefois que les efforts du conseil d'administration en vue de mobiliser les investissements privés en faveur de SIFEM s'intensifient et que les résultats financiers s'améliorent ces prochaines années. Il prie en outre SIFEM de tout mettre en œuvre pour que les objectifs en matière d'emploi soient atteints en 2019.

Chiffres clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	-	-
Résultat d'exploitation (mio CHF) ¹	-22,5	36,7
Total du bilan (mio CHF)	621,4	623,7
Ratio de fonds propres (%)	97,5	38,1
Effectifs (EPT)	0,2	0,2

Chiffres clés spécifiques à l'entreprise²

Rendement en moyenne pluriannuelle – taux de rentabilité interne (%)	6,30	7,44
Multiple d'investissement – <i>total value over paid-in</i> (TVPI ; %)	125	133
Nouveaux engagements en termes d'investissements (mio USD)	70,0	87,4
Remboursements d'investissements (mio USD)	55,9	40,7
Volume total des engagements en termes d'investissements – <i>total active commitments</i> (mio USD)	782,0	757,1
Investissements réalisés à la valeur du marché – valeur résiduelle (mio USD)	388,4	378,5

Contributions fédérales et émoluments

Contribution de la Confédération (mio CHF)	0	0
Émoluments (mio CHF)	0	0
Augmentation du capital-actions (mio CHF)	30	0

1 Les objectifs stratégiques 2018 à 2020 du Conseil fédéral mettent l'accent sur le résultat d'exploitation.

2 Avec l'accord de l'Administration fédérale des finances, SIFEM emploie le dollar des États-Unis pour mesurer sa performance en termes d'investissements.

A. Réalisation des objectifs 2018*

1. Priorités programmatiques

- *Effet de levier*

SIFEM mobilise des investissements privés en faveur des pays de destination et des entreprises soutenues. À cet effet, elle assume une partie des risques politiques et commerciaux et partage les risques et les retours sur in-

vestissements avec des investisseurs privés et institutionnels. Chaque dollar investi par SIFEM en 2018 a mobilisé des investissements privés à hauteur de 6,0 USD. L'objectif fixé (un rapport de 1:4 au minimum) a été dépassé et l'effet de levier amélioré par rapport à l'année précédente (5,2 USD); ce dernier reste toutefois inférieur à la moyenne des années 2014 à 2017 (9,1 USD).

- **Durabilité**

Tous les intermédiaires financiers avec lequel SIFEM travaille sont tenus de respecter une politique d'investissements responsable³. Les entreprises du portefeuille de SIFEM et les clients des intermédiaires financiers s'engagent à respecter les réglementations de durabilité applicables dans le pays concerné et doivent œuvrer à l'application des critères internationaux pertinents. Sont déterminantes en la matière les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale (Groupe de la Banque mondiale) ou les normes qui en découlent. Concernant le respect des droits de l'homme, ces lignes directrices s'appuient sur les Principes directeurs des Nations Unies et sur la Charte internationale des droits de l'homme. Pour les conditions de travail, ce sont les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail qui s'appliquent.

Le contrôle du respect des normes se fonde sur un monitoring approfondi, aussi bien avant que pendant la phase de mise en œuvre des projets d'investissement. En 2018, tous les intermédiaires financiers ont satisfait aux conditions imposées en matière de durabilité. Il n'y a eu aucun cas de risque ou de non-respect des directives.

2. **Tâches et objectifs de gestion**

- **Effets globalement positifs sur le développement**

SIFEM a pour ambition que les effets de tous les investissements sur le développement soient mesurables. Un outil de notation de crédit interne est utilisé à cette fin. Il permet d'évaluer les investissements et suit leur performance en termes de développement pour l'ensemble de la période d'investissement. Auparavant, des valeurs de référence sont établies pour l'impact sur le développement attendu. Dans la grande majorité des cas (78 %, contre 84 % en 2017), les investissements évalués ex post sont jugés «bons» ou «très bons». La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par la baisse de certains indicateurs en raison, entre autres, du contexte difficile du marché, qui a empêché de retrouver les niveaux déjà obtenus. L'objectif de 75 % a été néanmoins dépassé en 2018.

De plus, des indicateurs choisis sont mesurés pour chaque investissement afin de calculer et d'agrèger au niveau du portefeuille certains effets sur le développement. La création d'emplois, l'atténuation du changement climatique (voir ci-après) et l'accroissement des recettes fiscales aux lieux où les investissements sont réalisés constituent les paramètres les plus importants de l'impact sur le développement. En tout, les entreprises ayant bénéficié des investissements de SIFEM depuis 2014 ont généré des impôts à hauteur de près de 770 millions d'USD dans l'année sous revue, un total en baisse par rapport à l'année précédente (897 mio d'USD). La cause en est que toute une série de gros contribuables ne figurent plus dans le portefeuille de SIFEM.

- **Effets sur l'emploi**

Au titre de la coopération au développement de la Confédération, SIFEM est un organe important de maintien et de création d'emplois dans les pays cibles. Lors de l'année sous revue, SIFEM a soutenu 9200 emplois au prorata (c.-à-d. hors apports de co-investisseurs). L'augmentation du nombre de postes dans les entreprises du portefeuille d'investissements a été de 3,0 %. Pour la première fois, les objectifs (au minimum 10 000 nouveaux postes par an; hausse nette de l'emploi de 6 % au minimum) n'ont pas été atteints, la croissance de l'emploi en Afrique et en Amérique latine ayant souffert en particulier de la restructuration de plusieurs grandes entreprises. Le Conseil fédéral est conscient du fait que de telles restructurations sont parfois nécessaires. Il n'en attend pas moins de SIFEM qu'elle atteigne à nouveau rapidement, par ses investissements, les objectifs fixés.

Les investissements de SIFEM favorisent également la qualité de l'emploi. Tous les gestionnaires de fonds et établissements financiers doivent garantir que les entreprises du portefeuille respectent la législation nationale pertinente en matière de santé et de sécurité au travail, et qu'elles s'efforcent d'améliorer la sécurité au travail au-delà des exigences nationales de base. En ce qui concerne le développement du personnel, 80 % des entreprises du portefeuille ont communiqué avoir fait bénéficier leurs employés d'offres de formation continue.

- **Investissements en faveur de l'inclusion sociale et de la protection du climat**

Conformément aux objectifs stratégiques de 2018 à 2020, SIFEM doit effectuer une partie de ses investissements dans des projets qui visent des objectifs spécifiques mesurables dans le domaine du développement et le domaine social, et qui offrent la possibilité en particulier aux couches de populations pauvres ou défavorisées d'accéder à des biens et services abordables et/ou proposent des solutions innovantes en vue de la préservation des biens publics mondiaux (climat, biodiversité, etc.). En

³ www.sifem.ch > Notre mission > Investissements responsables

2018, 63 % des nouveaux engagements d'investissement appartenaient à cette catégorie. SIFEM reste donc en voie de réaliser, pour la période stratégique en cours, l'objectif fixé de 30 % d'investissements dans le domaine du développement et le domaine social.

En tout, SIFEM a pris jusqu'ici des engagements visant à la protection du climat à hauteur de quelque 120 millions de CHF. Par ailleurs, 2 nouveaux investissements ont été réalisés pour un total de 20 millions d'USD dans le domaine du climat en 2018 : le premier, dans un fonds d'énergies renouvelables en Afrique subsaharienne, qui se concentre sur des projets dans le domaine de la production d'énergies renouvelables (développement, construction et exploitation), en particulier les énergies hydraulique, géothermique, éolienne et solaire ; et le second, dans un fonds spécialisé dans l'efficacité énergétique, la gestion durable de l'eau, les produits et services environnementaux en Inde et au Bangladesh. SIFEM calcule depuis 2014 les économies d'émissions de CO₂ réalisées grâce aux projets touchant à la protection du climat. Lors de l'année sous revue, les projets soutenus ont produit 3300 gigawatts heure de d'énergie renouvelable, ce qui représente une réduction de 4,4 millions de tonnes d'émissions de CO₂⁴.

- *Gestion des risques*

Le système de contrôle interne de SIFEM satisfait aux prescriptions du code des obligations (CO), et la gestion des risques a été jugée adéquate par l'organe de révision.

De par son mandat, SIFEM est active sur des marchés difficiles et doit prendre des risques que le secteur privé ne peut pas encore assumer seul. Fin 2018, la part des investissements considérés comme présentant un risque élevé était de 33,4 % pour les fonds Private Equity et de 4,5 % pour les placements à intérêt fixe. L'ensemble des risques pour le portefeuille a pu, comme le demandait le Conseil fédéral, être considérablement réduit depuis 2016, et les valeurs limites prescrites dans l'objectif stratégique, de 45 % pour les investissements dans des fonds et de 20 % pour les placements à intérêt fixe, ont été respectées.

3. Objectifs financiers

- *Rentabilité*

Les coûts d'exploitation de SIFEM et d'Obviam, société chargée de la gestion, se sont élevés à 10,0 millions de CHF en 2018, contre 8,3 millions l'année précédente. Les coûts d'administration représentent 1,29 % (année précédente: 1,12 %) des engagements restants⁵ de SIFEM SA,

⁴ Ces valeurs se situent dans l'ordre de grandeur des années précédentes. Toutefois, le rapport succinct de 2017 mentionnait, comme valeur pour deux ans, la production de 6300 gigawatts heure d'énergie et la réduction de 6 millions de tonnes de CO₂.

et sont donc inférieurs au plafond de 1,5 % fixé par le Conseil fédéral. En raison d'adaptations de calcul auxquelles il a été procédé en lien avec le contrat de gestion conclu entre SIFEM et Obviam et qui ont déployé l'intégralité de leurs effets lors de l'année sous revue, la comparaison entre les chiffres 2017 et 2018 s'avère difficile. Selon les prévisions, la part des frais d'administration devrait se stabiliser à leur niveau actuel ce qui, du point de vue du Conseil fédéral, mérite d'être salué.

- *Décompte final*

Le bilan d'exploitation de SIFEM est négatif pour l'année 2018. La perte enregistrée de -22,5 millions de CHF (année précédente : +36,7 mio CHF) est la conséquence de la performance négative des placements (-12,5 mio CHF contre +45 mio CHF l'année précédente), qui a souffert de la forte dépréciation d'un investissement important. L'entreprise concernée était cotée en bourse en 2018, mais ses actions ont perdu de la valeur en raison de la mauvaise année boursière. SIFEM prévoit de revendre à moyen terme son paquet d'actions à cette entreprise. Le résultat global est lui aussi négatif puisqu'il accuse une perte de -17,0 millions de CHF (année précédente : +7,8 mio CHF). Le Conseil fédéral attend que SIFEM prenne des mesures appropriées pour atteindre l'objectif visé, un résultat d'exploitation positif pour les années 2018 à 2020.

- *Retours sur investissements*

L'évolution des retours sur investissements est réjouissante en 2018 : ils se sont élevés à 56 millions de CHF, ce qui représente une progression de 36 % (objectif visé : +10 %) par rapport à la moyenne de 41 millions d'USD de la période stratégique précédente (de 2014 à 2017).

- *Investissements*

En 2018, SIFEM a effectué des investissements pour un montant de 70 millions de CHF. Ont été approuvées 8 demandes d'engagement : les 2 projets de protection du climat déjà évoqués, 2 investissements dans des fonds de capital-risque destinés à des PME et à des entreprises à croissance rapide, 2 participations dans des fonds de crédits à des PME et de microfinance, et 2 prêts à des intermédiaires financiers. Avec ces nouveaux engagements d'investissement, SIFEM a mis l'accent sur l'inclusion financière en Asie et en Amérique latine.

Les principaux indicateurs financiers à long terme pour les sociétés d'investissement telles que SIFEM sont le rendement en moyenne pluriannuelle (taux de rentabilité interne) et le multiple d'investissement (*total value over paid-in*). Tandis que le multiple d'investissement, de 1,25,

⁵ C.-à-d. les engagements versés plus les engagements pas encore versés moins les investissements échus.

correspond pratiquement à celui de l'année précédente (1,33), le rendement a baissé à 6,20 %, contre 7,5 % l'année précédente. Il s'agit là de la conséquence de la performance négative du portefeuille d'investissements en 2018 (due en particulier à la perte de valeur de l'entreprise dont il a été question ci-dessus). Néanmoins, les objectifs fixés par le Conseil fédéral pour l'ensemble du portefeuille (rendement supérieur à 3 % ; multiple d'investissement supérieur à 1,15) ont été dépassés.

4. Objectifs de politique du personnel et de prévoyance

Hormis le conseil d'administration, SIFEM n'emploie qu'une secrétaire à temps partiel pour le conseil d'administration. La direction commerciale de SIFEM est assurée sur mandat par l'entreprise Obviam, dont le siège se trouve à Berne. La solution de caisse de pension est donc l'affaire du mandataire.

B. Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 6 mars 2019, l'organe de révision confirme que les normes comptables ont été respectées et que les comptes annuels brossent un tableau représentatif des réalités pour ce qui est de l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de SIFEM. Les comptes annuels 2018 sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de la société. Les comptes annuels 2018 sont conformes aux dispositions légales et aux statuts de la société.

L'organe de révision confirme qu'un système de contrôle interne existe conformément aux règles, et que le conseil d'administration réalise des évaluations périodiques des risques de manière adéquate. Il recommande l'approbation des comptes annuels.

C. Propositions à l'assemblée générale

Le 14 mai 2019, le conseil d'administration a soumis à l'assemblée générale les propositions suivantes (**N.B** : conformément aux statuts de SIFEM, ces propositions se réfèrent au bouclage selon les prescriptions du CO. De ce fait, il ressort de la présentation des comptes une perte de -7,3 millions de CHF pour l'année sous revue. La clôture statutaire n'est cependant pas comparable aux comptes selon les normes IFRS (v. ch. A.3 du rapport), la perte de SIFEM pour 2018 est de -17,0 millions de CHF) :

- prendre acte du rapport de l'organe de révision ;
- approuver le rapport d'activité et les comptes 2018 ;
- reporter les pertes annuelles de -7,3 millions de CHF sur le nouvel exercice ;
- donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018 ;

- nommer l'organe de révision BDO AG, à Zurich, pour un an ;
- porter le capital de 554 444 010 CHF à 584 444 010 CHF au moyen d'un versement en espèces de 30 000 000 CHF ;
- approuver le plafond de la rémunération du conseil d'administration de SIFEM (y c. prévoyance professionnelle) fixé à 325 800 CHF, dont 54 000 CHF d'indemnités au président, pour l'exercice 2020.

D. Décision du Conseil fédéral

Le 17 avril 2018, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de SIFEM.

E. Autres événements notables

Après avoir passé sept ans à la tête de SIFEM, Jean-Daniel Gerber s'est retiré à l'occasion de l'assemblée générale 2018. Il a été remplacé à la présidence du conseil d'administration par Jörg Giovanni Frieden, une personnalité des plus qualifiée et des plus expérimentée. Ancien cadre de la Direction du développement et de la coopération et directeur exécutif du Groupe de la Banque mondiale, M. Frieden allie l'expérience de la conduite et de vastes connaissances en matière de politique du développement à la connaissance approfondie du cœur de métier de SIFEM.

Identitas SA

Internet : www.identitas.ch

Siège : Berne

Forme juridique : Société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 51,6 %

Conseil d'administration : Markus Zemp (président), Hans Wyss (vice-président, représentant de la Confédération, OSAV), Adrian Aebi (représentant de la Confédération, OFAG), Philipp Allemann, Corinne Bähler, Peter Bosshard, Peter Hinder, Meinrad Pfister, Matthias Schelling et Stefan Schlüchter

Gérant : Christian Beglinger

Révision externe : Gfeller + Partner AG, Langenthal

Appréciation des résultats de 2018 en bref

À la fin de l'année 2018, la Confédération a passé avec Identitas un contrat portant sur les années 2019 et 2020 et reconductible pour deux ans. De plus, le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a baissé les émoluments BDTA de 25 % à compter de 2019. Par conséquent, le dédommagement pour les services fournis par Identitas a diminué de 2 millions de francs par an. Cette mesure a pour but d'adapter les émoluments aux charges et de réduire les réserves non nécessaires à l'exploitation. En outre, le Conseil fédéral a pour la première fois assigné des objectifs stratégiques à Identitas pour la période de 2019 à 2022.

L'application en interne des standards comptables Swiss GAAP RPC pour l'exercice comptable 2017 et l'introduction d'une comptabilisation séparée pour chaque secteur à compter de 2019 constituent des instruments de pilotage et d'appréciation des risques plus perfectionnés. Ces instruments permettent, en particulier, de distinguer les tâches relevant du secteur public et financées par des émoluments, des activités réalisées pour le secteur privé. L'introduction des standards Swiss GAAP RPC dans la publication des comptes de l'entreprise est un objectif fixé par le conseil d'administration.

Figurant parmi les premiers signataires de la Charte de la numérisation dans l'agriculture, Identitas s'engage pour que les possibilités et les chances offertes par l'informatique servent aussi à ce que les denrées alimentaires saines soient accessibles à tous. Concrètement, l'entreprise participe au développement de la société Baro SA, un projet porté par la branche pour doter les agriculteurs d'une vision claire dans la transition numérique vers les systèmes de gestion du futur.

L'exercice comptable 2018 d'Identitas s'achève sur un résultat faiblement positif de 60 000 francs.

Chiffres-clés	2018	2017
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	16,0	15,7
Bénéfice net (mio CHF)	0,1	0,4
Total du bilan (mio CHF) ¹⁾	23,4	22,5
Ratio de fonds propres en %	14,9	15,4
Effectif (nombre d'EPT) ²⁾	82,7	84,8
Émoluments cantons (mio CHF) ³⁾	1,0	1,0
Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise		
Chiffre d'affaires par ETP (kCHF)	194	186
Résultat par ETP (kCHF)	1	4
Rentabilité des fonds propres en %	1,7	10,8
Degré de couverture technique CP ⁴⁾	103,0	112,6
Contributions fédérales et émoluments ⁵⁾		
Contributions fédérales (mio CHF)	-0,7	-0,7
Émoluments (mio CHF)	8,9	9,3

¹⁾ Figurent au bilan les créances et les engagements fiduciaires liés au contrat passé avec la Confédération suisse et d'autres clients. En vertu de la représentation brute, les valeurs augmentent le total du bilan mais s'équilibrent à la clôture.

²⁾ Moyenne annuelle.

³⁾ Les sommes destinées à financer le développement et le fonctionnement de la base de données AMICUS servant à l'identification des chiens ont le caractère d'un émoluments et sont perçues directement auprès des propriétaires des animaux.

⁴⁾ La valeur pour 2018 est indiquée sur la base de la déclaration provisoire faite par l'institution de prévoyance.

⁵⁾ Identitas ne perçoit pas de contributions fédérales. La Confédération a passé avec Identitas SA un contrat pour l'exploitation de la Banque de données sur le trafic des animaux et prend en charge les coûts qui en résultent (8,2 millions de francs en 2018 ; 8,6 millions de francs en 2017). Les coûts d'exploitation sont couverts par des émoluments perçus par Identitas SA auprès des détenteurs de bétail au nom et en faveur de la Confédération (en 2018, 8,9 millions de francs ; en 2017, 9,3 millions de francs), conformément à la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties (LFE ; RS 916.40). En 2018, les émoluments perçus ont été supérieurs aux coûts de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement de la BDTA et les émoluments perçus figurent en chiffres bruts au compte d'État de la Confédération.

A. Réalisation des objectifs 2018

1. Priorités stratégiques

Le Conseil fédéral a défini pour la première fois les objectifs stratégiques assignés à Identitas SA le 1^{er} juin 2018. Ces objectifs, publiés dans la Feuille fédérale (FF 2018 3821), portent sur les années 2019 à 2022.

Le conseil d'administration a décomposé ces objectifs stratégiques en objectifs annuels et en a confié la réalisation au comité de direction de l'entreprise.

Au cours de l'année sous revue, les échanges de vues entre Identitas et la branche ont été intensifiés ; le rôle d'Identitas en tant que plaque tournante dans l'échange de données pour ce secteur a été renforcé.

La création du conseil consultatif dédié aux animaux de compagnie permet à Identitas de tenir compte des intérêts des propriétaires d'animaux de compagnie et de se rapprocher de ce segment de marché. Le conseil consultatif commencera ses travaux au début de l'exercice comptable 2019. Une fois réglée la question de sa composition, un autre conseil consultatif consacré aux animaux de rente sera mis en place.

Les attentes des parties prenantes de la BDTA, qui sont très diverses, ont été étudiées au sein d'un cercle d'échange d'idées et groupées par thèmes. L'accent a été mis sur les préparatifs nécessaires à la mise en place d'un système d'un contrôle étendu du trafic des moutons et des chèvres, sur la déclaration de gestation figurant sur le document d'accompagnement, sur l'inscription de la durée des transports, sur les possibilités d'amélioration de la santé des veaux, sur l'optimisation des transports et sur la représentation de la consommation d'antibiotiques.

Pendant l'année sous revue, les développeurs d'Identitas ont planché notamment sur deux projets en rapport avec le trafic des animaux : l'interface utilisateur de la BDTA a été entièrement revue et, à cette occasion, la technologie Microsoft Silverlight a été abandonnée. Ces nouveautés ont été très bien accueillies par les utilisateurs. La BDTA se présente maintenant sous une apparence claire et moderne. En outre, la base de données servant au contrôle des viandes est l'objet d'un grand projet de développement mené dans le cadre du contrat d'exploitation. Les travaux de développement ont presque abouti à la fin de l'année 2018, et le lancement en environnement productif est prévu pour le début de l'année 2019.

Le projet de développement d'un document d'accompagnement électronique constituant un module de la BDTA a été mis en chantier. À côté de ce module figurent deux applications mobiles, l'une destinée aux transporteurs d'animaux, l'autre aux détenteurs. Identitas franchit ainsi un pas en direction de l'utilisateur, mais aussi vers la simplification des procédures administratives et vers la modernisation des processus de notification du trafic des animaux.

Un nouveau contrat de prestations a été passé le 12 décembre 2018 entre l'OFAG et Identitas, portant sur

les années 2019 et 2020, et reconductible pour deux ans. Le nouveau contrat couvre aussi le service d'assistance d'Agate, dont le fonctionnement était auparavant réglé d'une façon distincte.

Le Conseil fédéral désire à moyen terme renforcer la position d'Identitas en tant qu'opérateur de la BDTA. Il a prévu de réviser la LFE et la LAgr, de telle sorte que la participation majoritaire de la Confédération dans Identitas repose sur une base légale claire. Un message aux Chambres fédérales sera rédigé d'ici à l'été 2019.

L'application en interne des standards comptables Swiss GAAP RPC pour l'exercice comptable 2018 et l'introduction d'une comptabilisation séparée pour chaque secteur à compter de 2019 améliorent les instruments de pilotage et d'appréciation des risques pour le conseil d'administration et le comité de direction. Ces instruments permettent, en particulier, de mieux distinguer les tâches relevant du secteur public, financées par des émoluments, des projets du secteur privé. Il s'agit là d'un chantier d'une grande importance dans le secteur parapublic fédéral. L'introduction des standards Swiss GAAP RPC dans la publication des comptes de l'entreprise est un objectif fixé par le conseil d'administration.

Le respect des normes ISO/IEC 27001, ISO/IEC 20000-1 et ISO 18295 a été contrôlé et confirmé par un cabinet d'audit externe. Un dispositif de contrôle automatisé du code a été introduit afin de garantir la qualité du logiciel, conformément aux standards internationaux de codage et pour faire face aux failles de sécurité les plus connues.

2. Objectifs financiers

Suivant les recommandations du Contrôle fédéral des finances et de la Surveillance des prix, les émoluments perçus pour l'identification des animaux ont été réduits de 25 % au 1^{er} janvier 2019 (RO 2018 4697). En outre, la dotation annuelle d'Identitas a été diminuée de 2 millions de francs et fixée à 6,7 millions de francs. Ainsi, les émoluments sont adaptés aux charges et les réserves non nécessaires à l'exploitation seront réduites par le biais des pertes d'exploitation auxquelles il faut s'attendre.

Le chiffre d'affaires réalisé par Identitas au cours de l'exercice sous revue a pu être augmenté de 289 000 francs et atteint 16 millions de francs. Cette augmentation d'environ 2 % a été obtenue dans le chiffre d'affaires réalisé avec des entreprises tierces. Les travaux effectués par l'entreprise pour elle-même, c'est-à-dire les investissements dans ses propres applications, se situent au niveau de l'an dernier et se chiffrent à 2,8 millions de francs. Le chiffre d'affaires par équivalent plein temps a progressé de 4 % pour atteindre 194 000 francs. La participation dans Barto SA a été réajustée à la valeur nominale des actions que détient Identitas, ce qui correspond à une charge extraordinaire de 2,2 millions de francs. Identitas a compensé la perte qui en résulte par la liquidation de réserves latentes. L'exercice 2018 est bouclé sur un bénéfice de 60 000 francs.

La somme du bilan se monte à 23,4 millions de francs (22,5 millions de francs l'année précédente). Identitas

fournit des services fiduciaires pour l'OFAG et des clients du secteur privé. Les sommes concernant ces activités figurent en chiffres bruts au bilan d'Identitas et apparaissent dans les liquidités ainsi que dans les créances et les engagements. Le total du bilan est ainsi augmenté de 12,9 millions de francs (6,9 millions de francs l'année précédente). Le montant qui découle de ces activités fiduciaires dépend entre autres du nombre de commandes et de notifications faites par les utilisateurs de la BDTA, les détenteurs d'animaux et les abattoirs, et échappe donc à l'influence d'Identitas.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

L'effectif du personnel d'Identitas au 31 décembre 2018 a diminué de 4,6 EPT pour passer à 78,5 EPT et s'est chiffré à 93 personnes à la fin de l'année 2018, ce qui représente une baisse de 6 personnes par rapport à l'année précédente. À la fin de l'année sous rapport, 40 femmes travaillaient pour Identitas (soit 43 % de l'effectif), contre 42 (ou 42 % de l'effectif) l'exercice précédent. En moyenne annuelle, Identitas disposait en 2018 de 82,7 EPT (84,8 EPT en 2017).

Le conseil d'administration a repourvu au début de l'année le poste de responsable du marketing au sein de la direction de l'entreprise. La part des femmes dans la direction est de 25 %.

Identitas est en train de former trois apprentis informaticiens (CFC) spécialisés dans l'ingénierie des systèmes. De plus, Identitas encadre un stage d'employé de commerce réservé à une personne handicapée. Au cours de l'année sous revue, des préparatifs ont été faits en vue de doter l'organisation de deux postes de formation supplémentaires (un informaticien CFC spécialisé dans le développement d'applications et un employé de commerce CFC). Le recrutement aura lieu en 2019.

Identitas a investi cette année 2 686 francs dans la formation et la formation continue, ce qui représente 477 francs de moins que l'année précédente. Dans ce domaine, l'investissement suit une tendance à la baisse depuis plusieurs années : beaucoup de projets de formation ont dû être reportés, parce que le personnel était très occupé. Par ailleurs, Identitas suit un programme de développement du personnel talentueux, grâce auquel 12 employés ont reçu un soutien individuel à la formation continue.

Les employés d'Identitas sont au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé.

La commission de prévoyance interne d'Identitas est constituée de deux représentants des employés et d'autant de représentants de l'employeur.

La société Identitas est affiliée à une fondation collective LPP. La fondation indique un taux de couverture provisoire de 103,0 % au 31 décembre 2018 (2017 : 112,6 %). Elle comprend 1 867 adhérents (2017 : 1 802), dont 36 750 assurés actifs (2017 : 32 812) et 9 135 bénéficiaires de rentes (2017 : 8 637).

4. Coopérations et participations

En 2017, Identitas a formé la société Barto SA avec la centrale de vulgarisation agricole Agridea. Barto SA propose aux exploitations agricoles une plate-forme de gestion de l'exploitation. La création de cette société s'inscrit dans le projet de faire avancer la numérisation dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses. Il s'agit de simplifier le travail administratif des utilisateurs en automatisant les opérations le plus possible, mais aussi d'accroître l'utilité des données existantes en les associant à d'autres et en les mettant en valeur.

Identitas détient une participation de 34,5 % dans Barto SA (87,5 % l'année précédente). Le capital-actions de Barto se monte à 100 000 francs. L'élargissement de l'actionariat a pu être réalisé comme prévu le 17 décembre 2018 et représente une opération importante pour cette société. Les nouveaux actionnaires sont : la Fenaco société coopérative, la société coopérative Swiss Herdbook, la société coopérative Braunvieh Schweiz, la société coopérative Swisssgenetics, la Coopérative Holstein Switzerland, la société coopérative Producteurs Suisses de Lait PSL et l'association Vache mère Suisse.

B. Rapport de l'organe de révision

Le 10 mai 2012, l'assemblée des actionnaires avait décidé qu'Identitas serait contrôlée selon les dispositions de la révision ordinaire.

Dans son rapport du 1^{er} février 2019, l'organe de révision confirme que les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 sont en conformité avec la loi suisse et les statuts. En outre, l'organe de révision confirme l'existence d'un système de contrôle interne, mis en place selon les directives du conseil d'administration, pour l'établissement des comptes annuels. En outre, l'organe de révision confirme que la proposition d'affectation du bénéfice porté au bilan est en conformité avec la loi suisse et les statuts et recommande l'approbation des comptes annuels.

C. Propositions à l'assemblée des actionnaires

Propositions du conseil d'administration (CA) à l'assemblée des actionnaires du 23 mai 2019

- Approbation du rapport d'activité 2018
- Approbation des comptes annuels 2018
- Affectation des bénéfices résultant du bilan 2018 (en milliers de francs)

- Bénéfice disponible	2 863
- Dividende de 10 %	31
- Report sur l'exercice 2019	2 832
- Décharge des membres du CA
- Adaptation des statuts :
 - §23 Composition du CA et éligibilité des candidats
 - Le CA se compose de dix personnes au maximum. Sa composition devra tenir compte d'une représentation appropriée de l'actionariat.

Ses membres sont rééligibles jusqu'à l'âge de 70 ans. La durée totale des mandats des membres du CA ne peut excéder 12 ans. Les mandats non menés à terme ne comptent pas dans cette durée.

- La secrétaire du conseil d'administration reçoit une délégation de compétences pour convoquer et conduire une assemblée générale extraordinaire et y représenter tous les actionnaires, assemblée dont le seul objet consistera à procéder par acte notarié à la présente adaptation des statuts.
- Élection au conseil d'administration :
 - Pour remplacer Markus Zemp, démissionnaire, le conseil d'administration propose d'élire Manfred Bötsch, originaire de Wängi (TG) et domicilié à 3045 Meikirch.
 - Pour remplacer Peter Hinder, démissionnaire, le conseil d'administration propose d'élire Pirmin Aregger, originaire de Greifensee (ZH) et domicilié à 3280 Morat.
- Détermination de la rémunération totale du CA et du comité de direction pour l'année 2020 :
 - 45 000 CHF pour le président du CA
 - 80 000 CHF pour les autres membres du CA
 - 900 000 CHF pour le conseil de direction

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 10 avril 2019, le Conseil fédéral a habilité le DEFR à approuver les propositions soumises par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires d'Identitas SA du 23 mai 2019 :

Innosuisse (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation)

Internet : www.innosuisse.ch

Siège : Berne

Statut juridique : établissement fédéral de droit public

Conseil d'administration : André Kudelski (président), Edouard Bugnion, Thierry Calame, Trudi Haemmerli, Marco Illy, Nicola Thibaudeau, Luciana Vaccaro

Directrice : Annalise Eggimann

Organe de révision : Contrôle féd. des finances, Berne

Appréciation synthétique des résultats 2018

Au 1^{er} janvier 2018, Innosuisse a repris toutes les tâches qui incombait à la CTI. La transition institutionnelle vers un établissement de droit public a nécessité des adaptations importantes au niveau de la gouvernance et des processus. Selon le Conseil fédéral, le processus de transformation suit fondamentalement le cours voulu.

- Les demandes d'encouragement de projets d'innovation ont diminué d'environ 40 % par rapport à 2017. Le Conseil fédéral attend d'Innosuisse qu'elle procède à une analyse fouillée des causes de ce recul et prenne les mesures qui s'imposent. En revanche, les chèques d'innovation, qui permettent aux PME d'accéder plus facilement au savoir-faire scientifique, ont été très demandés. L'encouragement des start-up a connu lui aussi une évolution réjouissante, enregistrant une croissance de la demande proche de 40 %.
- Sur le plan national, la collaboration, tant avec le FNS qu'avec le SECO et les cantons, a été renforcée pour tirer davantage parti des synergies. Sur le plan international, toutes les mesures ont été prises en 2018 pour qu'Innosuisse soit en mesure d'assumer au 1^{er} janvier 2019 la responsabilité des programmes européens d'innovation.
- Certains documents stratégiques et conceptuels qui auraient dû être établis pour la fin 2018 n'ont pas pu être élaborés dans les temps. Le Conseil fédéral attend que ces travaux soient menés à bien en 2019.
- La phase de transformation menée parallèlement aux activités d'encouragement ordinaires a fortement sollicité le personnel. Le Conseil fédéral attend du conseil d'administration qu'il prenne des mesures propres à redresser la situation et à décharger les collaborateurs.
- L'exercice se solde par un important excédent budgétaire. Considérant que l'année 2018 a été un exercice extraordinaire, le Conseil fédéral approuve la proposition d'affecter 22,2 millions aux réserves et de reporter 11,5 millions sur le compte 2019. Il attend que ce report du bénéfice soit intégralement affecté à l'encouragement de projets d'ici la fin 2019.

Chiffres clés	2018	2017
---------------	------	------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	232.8.3	229.3*
Bénéfice net (mio CHF)	41.6	0
Réserves (libres et affectées)	1	-
Total du bilan (mio CHF)	51.1	0
Ratio de fonds propres (%)	68	-
Personnel (EPT)	47.3	37.8

Chiffres spécifiques à l'entreprise/l'établissement

Projets d'innovation (nombre de projets déposés)	488	823
Taux d'acceptation (%)	56	47
Programme d'encouragement Énergie (SCCER) (projets acceptés)	38	33
Coachings start-up (nombre de projets acceptés)	212	196
Entrepreneuriat (nombre de participants aux cours)	3668	3972
RTN (projets d'innovation acceptés par l'intermédiaire des RTN)	53	59
Mentoring (nombre de projets acceptés)	508	N/A
Taux de couverture de la caisse de pensions	valeur provisoire	106.0
Frais de fonctionnement (mio CHF)	16.2	19.1

Contributions fédérales et émoluments

Contribution financière de la Confédération (mio CHF)	231.1	229.3
Contribution aux loyers (mio CHF)	0.6	0
Fonds provenant d'organisations européennes (mio CHF)	0.1	0
Fonds de tiers (mio CHF)	0	0

* Charges de la Commission pour la technologie et l'innovation CTI (charges propres et charges de transfert), voir Compte d'État, tome 2B, p. 259.

A. Réalisation des objectifs en 2018

1. Priorités stratégiques

Encouragement de projets d'innovation

L'encouragement de projets d'innovation – le cœur de l'activité d'Innosuisse – est l'instrument d'encouragement le plus important sur le plan financier. Le Conseil fédéral attend d'Innosuisse qu'elle y consacre environ 70 % du budget global. En 2018, elle n'y a consacré que 54 % du budget alloué à l'encouragement, quand bien même le taux d'acceptation des demandes de projets a été nettement supérieur à l'année précédente (56 % contre 47 % en 2017). En tout, 488 projets ont été déposés, soit environ 40 % de moins qu'en 2017, une baisse imputable en partie à la transition de la CTI à Innosuisse. Le résultat attendu par le Conseil fédéral n'est de loin pas atteint. Des journées d'information et des améliorations apportées à la procédure de dépôt des demandes et à l'évaluation (accélération des processus) tendent à stimuler la demande hésitante. En outre, Innosuisse étudie, dans le cadre d'une enquête approfondie, les raisons précises du faible nombre de demandes déposées. Le Conseil fédéral se félicite des mesures engagées par Innosuisse.

Il est réjouissant de constater que près de deux tiers des projets encouragés associent des PME ou des start-up et que 53 % des partenaires chargés de la mise en valeur de ces projets ont déposé pour la première fois une demande auprès d'Innosuisse, soit une légère hausse de 3 % par rapport à 2017.

Start-up et promotion de l'entrepreneuriat

L'ensemble du domaine d'encouragement se développe conformément aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Pendant la phase de transition entre la CTI et Innosuisse, l'offre de cours de coaching et d'entrepreneuriat a pu se poursuivre sans discontinuer, nonobstant les adaptations majeures apportées aux instruments.

Les bons pour des prestations de coaching sont désormais ouverts aux start-up. La croissance supérieure à 40 % de la demande par rapport à 2017 atteste que le changement de système répond aux attentes. En tout, plus de 200 bons pour un coaching ont été accordés en 2018. Un bon spécifique (programme Take-off) est en cours de développement pour les entreprises dotées d'un très fort potentiel de croissance.

Une procédure d'accréditation de coachs a été menée en 2018. Elle a permis de sélectionner et d'accréditer 83 coachs ordinaires ou spécialisés. Elle visait aussi à augmenter la part de femmes coachs dans le but de servir de modèle aux femmes entrepreneurs et de mieux répondre à leurs attentes. La part de femmes est néanmoins restée si faible qu'une nouvelle campagne de recrutement spécifiquement axée sur les femmes sera lancée en 2019.

En 2018, les 80 modules d'entraînement et de formation proposés ont réuni près de 3700 futurs entrepreneurs. Si l'augmentation escomptée du nombre de participants par rapport à l'année précédente n'a donc pas été atteinte, l'analyse des résultats montre cependant une satisfaction très élevée chez les participants aux cours en 2018 et une influence positive significative sur l'intention de créer une entreprise et sur le développement commercial.

Transfert de savoir et de technologie (TST)

Dans l'ensemble, ce domaine d'encouragement, qui comprend le mentoring dans le domaine de l'innovation, les réseaux thématiques nationaux (RTN), les manifestations professionnelles thématiques ainsi que les activités dans le cadre du réseau *Enterprise Europe Network (EEN)*, se développe, lui aussi, conformément aux objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral.

Les RTN stimulent la coopération entre la recherche et les entreprises par l'organisation de manifestations, d'ateliers, de groupes de travail et de plateformes thématiques. En 2018, Innosuisse a soutenu 11 RTN qui couvrent un large éventail de thèmes d'avenir importants. Au total, environ 1400 membres (particuliers, établissements de recherche et entreprises) ont profité directement des prestations des RTN en 2018. Grâce aux activités des RTN, 53 projets d'innovation ont pu être lancés avec succès. En conformité avec la politique fédérale en matière d'encouragement de l'innovation, les RTN sont créés dans une démarche ascendante, par les branches.

Le mentoring dans le domaine de l'innovation consiste dans l'intervention de mentors spécialisés qui facilitent l'accès des entreprises à la technologie et à la recherche et les aident à mettre sur pied un projet d'innovation avec un partenaire de la recherche publique. Un changement est intervenu en 2018 vers un système de bons. Près de 575 demandes ont été déposées pour les quatre prestations de soutien proposées. Dans l'ensemble, environ 340 PME ont bénéficié d'un ou de plusieurs bons pour un mentoring. En novembre, 20 nouveaux mentors ont été accrédités pour la période 2019-2020. Ce développement vise à élargir l'offre de compétences, à améliorer la couverture régionale et à multiplier les synergies avec les centres cantonaux et régionaux.

Programme d'encouragement « Énergie »

Dans le cadre du renforcement de la recherche énergétique en Suisse, les tâches d'Innosuisse sont le développement de pôles de compétence, la constitution de réseaux et l'encouragement de projets. Les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral sont atteints. À fin 2018, plus de 1300 chercheurs travaillaient dans les SCCER, soit environ 880 équivalents plein temps. Même si ces derniers sont en léger recul par rapport à 2017, les capacités de recherche constituées restent toujours supérieures aux prévisions. Les institutions de recherche

concernées ont remis, avec le dépôt de leur demande, une lettre d'engagement dans laquelle elles confirment qu'elles maintiendront ces capacités de recherche après 2020. L'approche choisie pour les SCCER a montré que l'encouragement de grands consortiums apporte une valeur ajoutée : des acteurs qui seraient autrement en concurrence travaillent désormais ensemble en vue d'un objectif. Cela permet de réunir les forces et de créer des synergies de grande valeur.

Collaboration avec le FNS

Le FNS et Innosuisse ont procédé à un examen intensif du programme commun BRIDGE, conçu pour accélérer le transfert des résultats de la recherche fondamentale dans la recherche appliquée et l'innovation. Bien que le programme enregistre une très forte demande, le taux de réussite reste faible, à un chiffre, en raison de la limite financière fixée pour la phase pilote. Le rapprochement favorisé par le programme commun conduit, aussi au niveau institutionnel, à un renforcement des interfaces et de la compréhension entre la science et la pratique. Les travaux se déroulent conformément aux objectifs stratégiques donnés par le Conseil fédéral.

Encouragement de la relève

La LERI donne à Innosuisse la possibilité d'encourager la relève hautement qualifiée dans le domaine de l'innovation sous la forme de bourses ou de prêts sans intérêt. Des retards sont constatés dans ce domaine. Le Conseil fédéral salue cependant les mesures engagées, car elles ont permis, par un examen des offres existantes, de révéler des recoupements potentiels des instruments de soutien proposés par différentes organisations. Une analyse approfondie de la situation aura lieu dans le courant de l'année 2019 et, selon les résultats, le nouveau programme sera lancé.

Soutien aux PME dans la transformation numérique

Depuis le mois de septembre 2018, Innosuisse prépare de manière intensive le programme d'impulsion « Technologies de fabrication » qu'elle doit lancer dans le cadre du plan d'action Numérisation. De premiers projets ont pu être soumis à la mi-janvier et d'autres pourront l'être à la mi-mai 2019. Les directives fixées par le Conseil fédéral sont entièrement remplies.

Développement de la stratégie

Dans le cadre des travaux relatifs au programme pluriannuel 2021-2024, Innosuisse a réexaminé en profondeur ses instruments d'encouragement. Elle a acquis la conviction qu'une flexibilisation et qu'un développement ciblé de ces instruments lui permettraient de répondre avec plus d'efficacité aux besoins d'encouragement de l'innovation. Elle a élaboré des propositions pour une possible adaptation du cadre légal. Le Conseil fédéral se prononcera à ce

sujet dans le cadre du message annoncé sur la révision de la LERI (transmission au Parlement prévue dans le courant de l'année 2020).

Objectifs relatifs à l'entreprise

La première année de fonctionnement d'Innosuisse a été placée sous le signe de la mise en place et de la consolidation des structures et des processus. Toutes les personnes de milice qui travaillent pour Innosuisse (experts), mais aussi les collaborateurs du secrétariat, ont suivi des formations pour se familiariser avec les nouveaux processus et les nouvelles tâches, raison pour laquelle le traitement des affaires a accusé un retard au premier semestre. Le retard qui a pu être comblé avant la fin de l'année par la prise de mesures appropriées. Compte tenu des changements considérables, le Conseil fédéral estime qu'Innosuisse tient le cap en ce qui concerne les objectifs relatifs à l'entreprise.

La rapidité des processus de décision est un enjeu capital pour un encouragement de l'innovation adapté aux besoins. C'est pourquoi Innosuisse a maintenu la possibilité de déposer des demandes en tout temps et réduit nettement les temps de traitement au cours de l'année.

De premières améliorations ont été apportées aux systèmes informatiques centraux, nécessaires au traitement efficace des affaires. D'autres améliorations sont encore requises pour parvenir à une solution fiable, moderne et à la hauteur des attentes.

2. Objectifs financiers

Le budget affiche un excédent à fin 2018 aussi bien pour les activités d'encouragement que pour les frais de fonctionnement. Dans le premier cas, celui-ci résulte de la faible demande pour des projets d'innovation et dans le second, du niveau peu élevé des charges de personnel et des charges informatiques.

Le bénéfice du premier exercice s'élève à 41,6 millions, et à 33,7 millions après déduction de la perte reportée au 1^{er} janvier 2018 et des réserves d'évaluation au 31 décembre 2018. Innosuisse propose au Conseil fédéral d'affecter 22,2 millions aux réserves libres et de reporter le montant restant du bénéfice de 11,5 millions sur l'exercice 2019. Ce report vise à assurer le financement de l'encouragement de l'innovation pendant l'année 2019, où Innosuisse attend une forte progression de la demande pour des projets d'innovation, domaine qui constitue le cœur de son activité.

Aux yeux du Conseil fédéral, l'important bénéfice de ce premier exercice d'Innosuisse s'explique avant tout par la phase de transition et doit donc être considéré comme extraordinaire. Il attend toutefois que la situation financière d'Innosuisse puisse être assainie d'ici la fin 2019 (voir section D). Jusque-là, Innosuisse devra examiner si le recul des demandes enregistré en 2018 était un fait unique ou

s'il est causé par des raisons structurelles (p. ex. épuisement des capacités des partenaires économiques en raison de la situation conjoncturelle, manque de capacités dans les hautes écoles, etc.). Il attend que les conclusions de l'enquête auprès des clients (voir « Encouragement de projets d'innovation ») se reflètent dans la planification financière des années à venir.

Le Conseil fédéral constate un retard dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre relatif à l'obtention de fonds de tiers. Le conseil d'administration souhaite néanmoins procéder auparavant à une analyse approfondie des conditions-cadres légales et des éventuelles restrictions à l'acquisition de fonds de tiers. Son intention est d'élaborer un plan qui propose différents modèles pour l'engagement des fonds de tiers et définisse notamment dans quelle mesure ceux-ci peuvent être investis dans des projets attractifs, comportant des risques et qui ne peuvent pas être encouragés par des moyens fédéraux. Le Conseil fédéral approuve la démarche et attend la conclusion des travaux au plus tard pour le milieu de l'année 2019.

Le Contrôle fédéral des finances a vérifié le système de gestion des risques et le système de contrôle interne (SCI) d'Innosuisse et confirmé leur adéquation.

3. Objectifs en matière de politique du personnel et de prévoyance

L'effectif du personnel au 31 décembre 2018 correspond à 47 équivalents plein temps. La transformation a fortement sollicité le personnel (augmentation des jours de vacances non pris, des soldes horaires excédentaires et des absences pour cause de maladie par rapport à l'année précédente ; changements de personnel dans tous les organes d'Innosuisse). Il est prévu d'effectuer une enquête auprès du personnel à l'automne 2019 afin d'obtenir une image claire de la situation après la réorganisation. Le Conseil fédéral attend du conseil d'administration qu'il prenne les mesures appropriées pour redresser la situation et décharger les collaborateurs.

4. Coopérations et participations

Dans ce domaine, les travaux se déroulent conformément aux directives et aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Au niveau national, Innosuisse a renforcé sa collaboration avec le FNS (voir plus haut). Elle a aussi pris des mesures en coopération avec le SECO afin de développer les synergies avec l'encouragement régional et cantonal de l'innovation. À cet effet, Innosuisse a rencontré en 2018 à une exception près tous les représentants des systèmes régionaux d'innovation (RIS) pour identifier les besoins spécifiques en matière de communication et de coordination ainsi que les synergies envisageables. Pendant le premier trimestre 2019, Innosuisse et le SECO organiseront une journée commune de l'encouragement de l'innovation par les pouvoirs publics avec pour objectif de réunir les différents acteurs cantonaux, régionaux et

nationaux du domaine et d'encourager les échanges. Un rendez-vous appelé à se répéter chaque année et à devenir le point d'ancrage propre à améliorer la coordination et l'exploitation des synergies.

Au niveau international, Innosuisse a participé à trois initiatives ERA-Net et lancé, en collaboration avec son organisation partenaire sud-coréenne, un appel à propositions pour des projets de coopération bilatérale. En outre, Innosuisse a repris la coordination du consortium EEN. Les six conseillers EEN ont quitté Euresearch pour rejoindre le secrétariat d'Innosuisse. La migration, du SEFRI vers Innosuisse, de l'initiative de recherche et de développement EUREKA ainsi que d'autres programmes européens orientés vers l'innovation a été préparée pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et tous les contrats nécessaires ont été signés. Les bases d'un échange régulier aux niveaux stratégique et opérationnel entre le SEFRI et Innosuisse pour la coordination de la coopération internationale dans le domaine de l'innovation sont établies.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (le Contrôle fédéral des finances, CDF) a vérifié les comptes annuels 2018 d'Innosuisse et recommande de les approuver en même temps que le rapport du 21 février 2019.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil d'administration d'Innosuisse propose au Conseil fédéral de prendre connaissance du rapport d'Innosuisse sur la réalisation des objectifs stratégiques en 2018, d'approuver le rapport de gestion (rapport annuel et comptes annuels) et de lui donner décharge. Par ailleurs, il lui propose d'affecter 22,2 millions aux réserves (l'équivalent de 10 % du budget annuel selon l'art. 19, al. 2, LASEI) et de reporter le solde du bénéfice, soit 11,5 millions, sur le nouvel exercice.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 22 mars 2019, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport d'Innosuisse sur la réalisation des objectifs stratégiques en 2018, approuvé le rapport de gestion 2018 et donné décharge aux membres du Conseil d'administration d'Innosuisse. Concernant l'utilisation du bénéfice, le Conseil fédéral – se fondant sur la proposition du DEFR – a approuvé la proposition d'Innosuisse. Dans le cas où les 11,5 millions reportés sur le compte 2019 ne pourraient pas être affectés à l'encouragement de projets ou qu'un nouvel excédent budgétaire devait se dessiner en 2019, il a chargé le DEFR (SG-DEFR) de retenir une partie de la contribution financière 2019 destinée à Innosuisse afin de respecter le niveau maximal des réserves prévu à l'art. 19, al. 2, LASEI.